



## **TABLE DES MATIÈRES**

### **Introduction**

#### **A. COORDINATION**

- a. Questions juridiques**
- b. Questions institutionnelles**
- c. Coopération**
- d. Partenaires**
- e. Questions financières et de personnel**
- f. Stratégie en matière d'information**
- g. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**
- h. Réunions**

#### **B. COMPOSANTES**

- i. Prévention et maîtrise de la pollution**
- j. Aires spécialement protégées et biodiversité**
- k. Environnement et développement**
- l. Gestion durable des zones côtières**

#### **C. PRÉPARATION DE LA PROCHAINE RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES**

#### **ANNEXES:**

- Annexe I:** État, au 2 septembre 2002, des signatures et ratifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de ses Protocoles
- Annexe II:** Document exposant la question de la responsabilité et de la réparation des dommages
- Annexe III:** Système de surveillance proposé pour l'application effective des instruments juridiques du PAM
- Annexe IV:** Révision de la liste des partenaires

- Tableau 1:** classement global des partenaires selon les critères communs et complémentaires
- Tableau 2:** classement composite selon le critère 4 – Capacité à contribuer aux objectifs du PAM
- Tableau 3:** Classement selon les critères complémentaires pour le maintien sur la liste des partenaires du PAM
- Tableau 4:** Partenaires du PAM ne satisfaisant pas aux critères

**Appendice 1 de l'annexe IV:** Liste d'adresses mise à jour des partenaires du PAM

**Annexe V:** Calendrier, au 10 septembre 2002, des réunions organisées dans le cadre du PAM

**Annexe VI:** État, au 31 août 2002, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

**Annexe VII:** Analyse du Programme d'aménagement côtier (PAC)

**Appendice 1 de l'annexe VII:** Recommandations de l'Atelier PAM/METAP "Programmes d'aménagement côtier: améliorer la mise en œuvre" (Malte, 17-19 Janvier 2002)

## Introduction

1. Le présent rapport retrace les progrès accomplis au cours des diverses activités menées par l'Unité de coordination, par ses Centres d'activités régionales (CAR) et par le programme MED POL depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes tenue à Damas (Syrie) les 18 et 19 mars 2002.

## A. COORDINATION

### a) Cadre juridique

– ***Document non officiel actualisé et documents comparatifs en langue arabe***

2. Suite à la décision de la dernière réunion du Bureau (Damas, 18-19 mars 2002), le Secrétariat a établi:

- Un document en arabe contenant les textes anciens et nouveaux de la Convention et des Protocoles;
- Un document non officiel actualisé comprenant les nouveaux instruments juridiques approuvés.

3. Les deux documents sont disponibles comme documents d'information (**UNEP/BUR/59/Inf.3** et **UNEP/BUR/59/Inf.4**).

– ***État des ratifications de la Convention et des Protocoles***

4. L'état, au 2 septembre 2002, des signatures et ratifications figure à l'**annexe I** du présent document. Les autorités espagnoles ont été invitées à communiquer à ce sujet au Secrétariat du PAM les informations les plus récentes dont elles disposent, et le Secrétariat espère être en mesure de présenter au Bureau, lors de la réunion, un tableau à jour.

– ***Mise en œuvre du système de rapports***

5. Suite à la décision de la dernière réunion du Bureau (Damas, 18-19 mars 2002), le Secrétariat a organisé une réunion des pays participant à la phase d'essai volontaire. Cette réunion s'est tenue les 20 et 21 mai 2002. Y ont pris part les représentants de cinq des sept pays volontaires ainsi que du MED POL, du REMPEC et du CAR/ASP, le Coordonnateur et l'administrateur de programme au PAM chargé de cette question.

La réunion a été très fructueuse et certains des pays participants ont aussitôt amorcé l'élaboration des rapports. Un avant-projet général de ces rapports sera prêt pour la prochaine réunion du Bureau.

Le rapport de la réunion et la version révisée du document sont disponibles comme document d'information (**UNEP/BUR/59/Inf.5**, en anglais seulement).

– ***Responsabilité et indemnisation des dommages***

6. En réponse à une demande de la dernière réunion du Bureau (Damas, 18-19 mars 2002), un document exposant la question de la responsabilité et de la réparation des dommages a été établi par M. T. Scovazzi (consultant) et figure à l'**annexe II** du présent document.

## RECOMMANDATION

**Le Bureau est invité à examiner les conclusions de M. Scovazzi et à donner au Secrétariat les directives qu'il jugera utiles. Le Secrétariat pourrait être invité à organiser au printemps 2003 une réunion restreinte d'experts sélectionnés de manière à pouvoir présenter à la prochaine réunion des Parties contractantes un état général de la question.**

– ***Appui du PAM aux pays sur les questions juridiques***

7. Conformément aux recommandations approuvées par la Douzième réunion des Parties contractantes, laquelle avait invité le Secrétariat à renforcer son appui aux pays sur les questions juridiques relatives à la protection des zones marines et côtières de la Méditerranée, les activités suivantes ont été organisées au cours de la période considérée:

- Cours de formation à l'intention de fonctionnaires nationaux sur les instruments juridiques et de gestion en matière de protection du littoral (Palma de Majorque, Baléares, 6-8 juin 2002)
- Réunion d'experts désignés par le gouvernement syrien (Damas, Syrie 24 juillet 2002).

– ***Système de surveillance pour l'application effective des instruments juridiques du PAM***

8. Suite à la décision de la dernière du Bureau (Damas, 18-19 mars 2002), M. Humberto Da Cruz, administrateur de programme au PAM, a établi un rapport sur le système de surveillance pour l'application effective des instruments juridiques du PAM, système préconisé lors de la dernière réunion des Parties contractantes.

Le rapport en question est reproduit à l'**annexe III** du présent document.

– ***République fédérale de Yougoslavie***

9. S'agissant de la position de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) touchant la Convention de Barcelone, il convient de noter que ce pays, bien qu'il soit désormais membre de l'Organisation des Nations Unies – ce qui était une condition préalable indispensable pour qu'il demande son admission en tant que Partie contractante à la Convention de Barcelone sous la forme juridique de l'adhésion -, n'a pas encore informé le Secrétariat de sa candidature.

10. Le Bureau pourrait inviter le Secrétariat à amorcer à cette fin, avec la RFY, les discussions nécessaires.

11. Cependant, il convient de garder à l'esprit les changements actuellement en cours dans la structure institutionnelle de ce pays.

12. De fait, un accord d'Union de la Serbie et du Monténégro a été signé à Belgrade en mars 2002, sous les auspices de l'Union européenne. Il est prévu qu'un Comité

constitutionnel rédigera une charte constitutionnelle qui sera soumise, pour adoption, aux Assemblées des deux Républiques, puis à l'Assemblée fédérale.

13. Le texte stipule que les affaires étrangères relèvent de la compétence de l'Union.
14. En l'état actuel des négociations, l'environnement devrait être du ressort de chacune des deux Républiques.
15. Le texte stipulait que la Charte constitutionnelle devrait être soumise aux Assemblées pour examen avant la fin juin 2002 au plus tard. Or cette échéance n'a pas été respectée et les discussions constitutionnelles se poursuivent toujours.
16. Dans ces conditions, le Secrétariat, à la suite de consultations officielles et informelles, propose que, dans un souci d'efficacité, les contacts avec les autorités responsables soient repoussés jusqu'à ce que les nouvelles instances de l'Union de la Serbie et du Monténégro aient été effectivement mises en place.

## **b) Questions institutionnelles**

### **– Évaluation du PAM : Proposition d'une méthode de travail**

17. À sa réunion de Damas, le Bureau a décidé qu'il aurait ses premières discussions sur cette question pendant sa réunion de Monaco, en vue de conseiller la mise en place par le Secrétariat d'un mécanisme approprié.
18. Le Secrétariat estime, à ce stade, que le Bureau pourrait examiner les questions suivantes:
  - 1) Quels seraient les buts de l'évaluation? Celle-ci pourrait porter sur les points suivants (à insérer dans le mandat):
    - efficacité générale du PAM par rapport aux objectifs adoptés en 1975 puis en 1995,
    - évaluation de la structure du PAM et de son adéquation aux tâches présentes et futures, y compris :
      - ses liens avec d'autres organismes méditerranéens,
      - sa capacité à appuyer l'action des pays.

Le Secrétariat estime que l'évaluation devrait être de nature prospective, son principal objectif consistant à apprécier l'adéquation de la structure, des méthodes et des moyens du PAM aux tâches qu'il sera appelé à remplir au cours de la prochaine décennie, et en ayant à l'esprit la diversification des objectifs qui lui sont assignés ainsi que le contexte euro-méditerranéen et international.

- 2) Quelle structure serait chargée de réaliser l'évaluation?

Il pourrait être envisagé de mettre en place, sous l'autorité du Bureau, un comité directeur composé de représentants de plusieurs pays, d'une OIG, d'une ONG, ainsi que de un ou deux experts, le rapporteur choisi ayant un rôle essentiel à jouer.

- 3) L'échéancier de l'évaluation devrait être également examiné.

– **Évaluation des composantes du PAM**

19. Conformément à la décision des Parties contractantes, le Secrétariat a poursuivi le processus d'évaluation des composantes du PAM. Après celles du PAP, du PB et du programme des 100 sites historiques, les évaluations du REMPEC et du CAR/ASP ont été récemment lancées en recourant à des équipes d'experts qualifiés. Comme les précédentes, ces deux évaluations reposeront sur les informations recueillies dans les documents pertinents et, si nécessaire, au moyen de brefs questionnaires, ainsi qu'à travers une série d'entretiens avec des autorités des pays hôtes et des représentants concernés de divers pays et partenaires.

20. Les premiers résultats de ces évaluations seront présentés aux réunions des Points focaux respectifs de ces Centres avant de les soumettre à la réunion des Points focaux nationaux du PAM.

– **Évaluation du CAR/ASP**

21. Le mandat concernant le processus d'évaluation du CAR/ASP a déjà été finalisé. Ce mandat a également été transmis aux experts chargés de mener l'évaluation.

22. Trois experts ont été sélectionnés en collaboration avec l'Unité de Coordination; il s'agit de :

- M. Smart, bilingue, ancien chargé de programme à la Convention RAMSAR et qui a mené des activités avec l'UICN;
- M. Rellini, bilingue, ayant une bonne connaissance des activités du CAR/ASP et des procédures du PAM; il mènera l'évaluation auprès des pays et institutions de la rive Nord;
- M. Bitar, expert libanais en biologie marine qui mènera l'évaluation auprès des pays de la rive Sud; il maîtrise les langues arabe, anglaise et française.

23. Les principaux axes de l'évaluation seront:

- Analyse des résultats obtenus par les activités du CAR/ASP par rapport aux dispositions du Protocole et aux recommandations des Parties, et propositions de nouvelles orientations possibles;
- Évaluation des plans d'action pour la protection des espèces, et proposition de nouvelles modalités pour mettre en œuvre les plus anciens d'entre eux;
- Proposition de méthodes novatrices pour l'identification et la réalisation des activités du CAR/ASP dans le futur en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience passée et des données issues du Deuxième Sommet de la Terre dans le domaine de la diversité biologique marine et côtière.

– **Évaluation du REMPEC**

24. Ainsi qu'en étaient convenues les Parties contractantes, le processus d'évaluation du REMPEC a démarré. La sélection des évaluateurs est en cours en coopération avec l'OMI, et le travail d'évaluation effectif devrait commencer en octobre/novembre. L'évaluation portera sur l'efficacité et l'utilité des projets et activités réalisés et sur leurs impacts aux

niveaux national, régional et sous-régional, sur le rapport coût-efficacité des projets et activités, et elle fera ressortir les enseignements tirés de leur mise en œuvre.

**c) Coopération**

– ***Deuxième Conférence euro-méditerranéenne sur l'environnement – Perspectives de coopération pour le PAM***

25. Suite à la décision de la Douzième réunion des Parties contractantes, demandant au Secrétariat d'élaborer des propositions visant à renforcer la coopération entre le PAM et le Partenariat euro-méditerranéen, l'Unité MED a eu des séances de travail avec des personnes concernées du Partenariat/SMAP et elle a été associée et a contribué au processus préparatoire de la Deuxième Conférence des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement qui s'est tenue du 8 au 10 juillet à Athènes et à laquelle ont pris part le Président des Parties contractantes et le Coordonnateur du PAM.

26. Conformément à la décision des Parties contractantes, deux projets de rapport ont été établis et diffusés: l'un intitulé «Expérience du PAM en ce qui concerne la promotion de l'intégration des préoccupations environnementales pour le développement durable» et l'autre «PAM et partenariat euro-med: définir les objectifs et les capacités pour améliorer la coopération et les synergies».

27. Tout au long du processus préparatoire, le Secrétariat a proposé divers moyens de renforcer la coopération et la synergie sur la base d'une évaluation cohérente, soutenu en cela par la plupart des représentants des Parties contractantes soucieux du Partenariat euro-med. Enfin, l'importance d'une coopération avec le PAM a été clairement et explicitement reconnue et affirmée dans la «Déclaration d'Athènes des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement»; plus concrètement, cette déclaration note que :

*“Les participants à la Conférence attachent une importance particulière au renforcement des liens entre le Partenariat et le Plan d'action pour la Méditerranéen, y compris la Commission méditerranéenne du développement durable: À cet effet, ils*

- se félicitent de l'intention de la Commission et de l'Unité de coordination du PAM de mener un dialogue régulier sur l'évolution des politiques, sur les progrès et les résultats des programmes et des projets et sur les domaines de coopération possibles afin de promouvoir une coordination, une cohérence et une complémentarité dans leur aide à la région;
- prennent note du «Rapport du PAM sur l'expérience en ce qui concerne la promotion de l'intégration des préoccupations environnementales pour le développement durable» ainsi que de son «Document d'orientation définissant les objectifs et capacités disponibles pour améliorer la coopération et les synergies». Suite à ces rapports, la Commission et l'Unité de coordination du PAM sont invitées à poursuivre leurs travaux sur les synergies;
- demandent au Comité euro-méditerranéen d'inviter l'Unité de coordination du PAM à lui faire des présentations occasionnelles, notamment après les conférences des Parties, sur les implications des travaux du PAM et des décisions et recommandations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour les progrès du Partenariat;
- Invitent la Commission à informer régulièrement les Parties contractantes à la Convention de Barcelone des progrès du Partenariat euro-méditerranéen;



- demandent instamment que les Centres d'activités régionales du PAM soient plus étroitement associés six efforts de renforcement des capacités dans le cadre du Partenariat;
- Invitent le PAM à contribuer sans réserve à la stratégie euro-méditerranéenne pour l'intégration de l'environnement;
- invitent la Commission et l'Unité de coordination du PAM à étudier les moyens permettant d'utiliser le Partenariat euro-méditerranéen pour encourager ceux des douze Partenaires qui le souhaitent à mettre en œuvre les instruments et les recommandations de la Convention de Barcelone.

*et*

- Les participants à la Conférence estiment que le cadre approprié pour traiter de la stratégie régionale de développement durable dans la Méditerranée est celui de la Convention de Barcelone/du PAM, car la Méditerranée y est considérée comme une écorégion et il a mandat de promouvoir le développement durable suite à la révision de la Convention et à la création de la Commission méditerranéenne de développement durable en 1995. Les travaux y relatifs menés dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen doivent être considérés comme une contribution à l'objectif du développement durable de la région;
- Les participants à la Conférence accueillent favorablement les travaux entamés récemment au sein de la Commission méditerranéenne du développement durable, qui rassemble les gouvernements, des autorités régionales et locales et des représentants de la société civile. Ces travaux ont pour objectif de mettre au point une stratégie méditerranéenne pour le développement durable d'ici 2004, pour adoption lors de la Quatorzième Conférence des Parties à la Convention de Barcelone. Les Participants à la Conférence se félicitent de l'intention du Plan Bleu/PAM d'établir, avec l'aide technique de l'Agence européenne pour l'environnement, un rapport sur l'environnement et le développement en Méditerranée, en guise de contribution à cette stratégie;
- Les participants à la Conférence estiment que l'intégration de l'environnement dans le Partenariat euro-méditerranéen et le soutien mutuel entre la politique commerciale et celle dans le domaine de l'environnement constitueront d'importantes contributions à la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable».

28. Suite aux décisions ci-dessus, l'Unité de coordination du PAM/PNUÉ reprendra ses consultations avec les services concernés de la CE en vue d'élaborer un plan de travail conjoint pour leur mise en œuvre.

## RECOMMANDATION

**Les membres du Bureau souhaitent peut-être envisager d'adresser une lettre au Partenariat euro-méditerranéen de la CE pour souligner l'importance de la coopération et de la synergie entre le PAM et le Partenariat/SMAP en particulier, ainsi qu'entre le PAM et la CE/UE en général, en demandant que soient allouées des ressources financières supplémentaires et substantielles qui seront avant tout destinées à l'aide aux pays pour l'application des décisions des Parties contractantes ainsi qu'à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable.**

– ***Le Plan d'action pour la Méditerranée et le Sommet de la Terre***

29. Conformément aux recommandations des Parties contractantes et du Bureau, le Secrétariat s'est évertué à apporter une importante contribution à la préparation du Sommet de la terre, grâce aux activités suivantes:

- en contribuant aux réunions préparatoires régionales du Sommet;
- en réalisant des brochures pour présenter les diverses activités menées par le PAM depuis le Sommet de Rio. Toutes ces brochures ont été publiées en anglais et en français, et certaines en arabe et en espagnol. Elles feront l'objet d'une plus ample diffusion au cours de l'automne 2000.
- Une initiative de type II concernant la «Stratégie méditerranéenne de développement durable» a été affichée sur le site web du Sommet, et validée au cours de celui-ci.
- L'Agenda MED 21 a été mentionné au titre des initiatives régionales en matière de développement durable dans le Plan d'action adopté par le Sommet.
- Il convient de noter que la manifestation sur «les mers régionales» que le PNUE avait prévu d'organiser avec une participation méditerranéenne et pour laquelle une réunion préparatoire s'était tenue lors de la Prepcom 3 à New York, n'a en fait pas eu lieu.
- Enfin, à l'initiative du Secrétariat, avec l'approbation du Bureau et un financement du PAM, le MIO-ESCDE a organisé une manifestation méditerranéenne sous les auspices des Gouvernements de Grèce et de Monaco.

30. De l'avis général, cette dernière manifestation qui a eu lieu au Dôme de l'eau, en présence de SAS le Prince Albert de Monaco et de huit Ministres méditerranéens, a été un grand succès. La Méditerranée était la seule mer régionale à avoir organisé une manifestation de cette nature. En l'absence de toute manifestation sur les «mers régionales», il est heureux que la Méditerranée en ait organisé une qui lui fût propre.

31. Le Bureau souhaitera peut-être envisager de remercier le MIO-ECSDE pour la qualité de son organisation à cette occasion.

32. En fait, le processus du Sommet et les documents qu'il a produits devraient faire l'objet, de la part des organes du PAM, d'une étude approfondie, notamment en ce qui concerne les questions suivantes:

- Le Plan d'action de Johannesburg, qui a été adopté à l'unanimité, revêt une valeur politique indéniable. Il représente ce que, en 2002, la communauté des nations accepte par consensus comme sa conception du développement durable; le PAM se devra, à l'évidence, de considérer comment cela peut être pris en compte et communiqué au niveau méditerranéen.
- Il est patent que les écorégions n'occupent pas la place que leurs activités méritent de leur gagner dans ce cadre. Le Plan d'action fait grand cas des

initiatives régionales dans le cadre des régions telles qu'elles sont appréhendées par les Nations Unies.

- Le Sommet de Rio était une Conférence sur l'environnement et le développement; les initiatives prises dans son sillage en faveur d'un développement durable ont été fortement inspirées par une vision environnementale du développement. Cette approche, la Méditerranée se l'est à son tour appropriée dans le cadre de la Commission méditerranéenne du développement durable.

33. Inspiré par l'esprit du millénaire, le Plan d'action de Johannesburg est davantage et plus fortement tourné vers les préoccupations en matière de développement, avec les questions sociales et de santé au premier plan: lutte contre la pauvreté, accès à l'eau potable, accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'énergie, etc...

34. Si cette approche est adoptée par le PAM et la CMDD, elle devrait sans doute soulever des questions de savoir-faire et même de légitimité. Jusqu'à présent, la CMDD n'est pas parvenue à attirer les milieux économiques; et c'est ce qui pourrait se produire avec des experts travaillant sur les questions du développement, de la santé, de l'éducation, et les questions sociales.

35. Le Plan d'action de Johannesburg nourrit également la réflexion quant à la teneur de la stratégie méditerranéenne de développement durable:

36. Comment des pays présentant de si grands écarts peuvent-ils être rassemblés autour d'objectifs communs? Est-ce une bonne idée que de chercher à se fixer des objectifs quantifiés? Le champ couvert par la stratégie doit-il être étendu pour englober les questions sociales, de santé et d'éducation? Dans ce cas, la CMDD sous sa forme actuelle est-elle en mesure de s'attaquer à ces questions? Si la réponse est non, comment doit-elle fonctionner?

37. Il convient de noter qu'à la veille du Sommet de la terre, le Président Jacques Chirac avait officiellement annoncé que la France organiserait en 2003 - 2004 un symposium d'experts méditerranéens avec le soutien du PAM, afin de débattre des questions à soulever au titre de la stratégie méditerranéenne de développement durable.

38. Enfin, il importe de s'interroger sur la manière dont le PAM encouragera les pays et ses partenaires à mettre en oeuvre le processus de Johannesburg; en particulier devra-t-il envisager de procéder à une évaluation stratégique de la mise en oeuvre du Plan d'Action au cours de la présente décennie?

39. En résumé, certains volets du Plan viennent étayer l'oeuvre du PAM dans ses aspects fondamentaux, en particulier le chapitre sur les océans et les mers; d'autres soulèvent des questions pour ce qui est de ses méthodes de travail et posent un défi qu'il faudra relever lors de la Treizième réunion des Parties contractantes.

40. Ces questions pourraient être incluses dans le cadre de l'évaluation globale du PAM; cette évaluation devrait prendre en compte les enseignements tirés du Sommet de la Terre (cf. plus bas).

41. En conclusion, les enseignements de Johannesburg et les initiatives qui vont suivre, devraient constituer un point politique important de l'ordre du jour de la prochaine réunion des Parties contractantes.

**d) Partenaires**

– *Examen de la liste de partenaires*

42. Suite aux recommandations de la dernière réunion des Parties contractantes, le Secrétariat a établi un rapport concernant la révision de la liste de partenaires. Ce rapport figure à l'**annexe IV**.

**RECOMMANDATION**

**En vue de réviser la liste des Partenaires, le Bureau est invité à examiner ce rapport et à se prononcer en conséquence en fonction des critères adoptés par la réunion des Parties contractantes.**

**e) Questions financières et de personnel**

– *État de l'exécution financière du programme et budget du PAM*

**1. Versement des contributions**

Le 31 août 2002, la position des contributions était la suivante (voir annexe) :

A) Total des engagements de contributions pour 2002 : 5 981 246 dollars E.U.

B) Total des contributions reçues en 2002 pour 2002 : 4 595 048, soit 76,82% des engagements

C) Total des arriérés de contribution pour les années antérieures: 1 377 921 dollars E.U.

D) Total des contributions reçues en 2002 pour les années antérieures: 690 425 dollars E.U, soit 50,10% de ces arriérés.

E) Total des contributions reçues en 2002 (B+D) : 5 285 473 dollars E.U. , soit 71,8% du total dû.

F) Total des contributions restant dues (A+C)-(B+D): 2 023 694 dollars E.U., soit 28.2% du total dû.

Les contributions de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Commission européenne (contribution volontaire), de la Grèce, de l'Italie, de la Libye, du Maroc et de la Syrie restent à recouvrer.

**2. Intérêts créditeurs pour 2001**

Le chiffre non audité communiqué par le BFMS - Nairobi est de 314 397 dollars E.U. Au cours de la dernière réunion des Points focaux du PAM – tenue à Athènes en septembre 2001 – les revenus provenant des intérêts bancaires s'établissaient à 450 000 dollars E.U. pour l'exercice biennal en cours. Le montant perçu pour 2001 représente 70% du montant estimé et approuvé.

**3. Accroissement du coût des réunions du Bureau**

L'Unité MED souhaite attirer l'attention des membres du Bureau sur l'élévation du coût financier de ces réunions en raison de l'introduction de la langue arabe pour les rapports, l'interprétation et la traduction.

Cependant, le solde positif (19 943,46) de la réunion de plénipotentiaires tenue à Malte en janvier dernier devrait permettre de combler ce déficit.

## RECOMMANDATION

**Le Bureau est invité à envisager l'allocation du solde positif de la réunion de plénipotentiaires pour l'adoption du nouveau Protocole «situations critiques» tenue à Malte en janvier 2002 afin de couvrir les frais supplémentaires des réunions du Bureau.**

### **4. Amélioration du mécanisme de versement des contributions**

Selon la pratique courante, une fois que le budget d'un exercice biennal donné est approuvé par les Parties contractantes, le document est transmis au Budget & Finance Management Service (BFMS – UNON) pour traitement.

Le traitement comporte l'envoi aux pays des factures mentionnant le montant dû avec les coordonnées complètes de la banque à laquelle doivent être virés les fonds en question. Cet envoi est généralement effectué en janvier-février de l'année suivante (exemplaire joint).

Quand les fonds sont reçus au compte bancaire du Fonds d'affectation spéciale à New York, un accusé de réception est adressé par le BFMS - UNON au contributeur (exemplaire joint).

Le traitement comporte aussi une relance (lettres de rappel – exemplaire joint) de chaque Point focal national si un ou plusieurs pays s'abstiennent de réagir dans les trois mois.

## RECOMMANDATION

**Le Bureau est invité à envisager les améliorations suivantes au processus:**

### **- Envoi plus rapide des factures:**

Après réception du rapport de la réunion des Parties contractantes (qui contient le budget approuvé), le BFMS devrait aviser les pays en décembre au plus tard (autrement dit dans le mois suivant la réunion des PC), et en octobre-novembre de la première année de l'exercice biennal pour les contributions relatives à deuxième année de l'exercice.

### **- Mécanisme plus rapide de versement des contributions au sein des pays:**

Les Parties devraient prendre toutes les dispositions nécessaires pour que leurs contributions soient versées au cours du premier trimestre de l'année et, au plus tard, à la fin du premier semestre de l'année en question.

### **- Relance plus stricte:**

Au besoin, l'Unité MED devrait effectuer une relance systématique de chaque Point focal national, et ce tous les deux mois.

### **– Utilisation de l'euro dans les activités et le budget du PAM**

43. À leur dernière réunion à Monaco (14-17 novembre 2001), les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat «d'adopter le principe d'une utilisation de l'euro comme monnaie de compte; de soumettre, de concert avec l'UNON, un rapport au Bureau pour examen sur les voies, moyens et implications, et de soumettre ensuite au Contrôleur des Nations Unies, pour approbation, la demande des Parties contractantes d'utiliser l'euro comme monnaie de compte pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée».

44. Suite à cette décision des Parties contractantes sur l'utilisation de l'euro au lieu du dollar pour le Fonds d'affectation et les activités du PAM, plusieurs lettres ont été adressées à l'UNON/PNUE à Nairobi et au Secrétariat des Nations Unies à New York (Contrôleur et Trésorier) en leur demandant des instructions et un avis sur cette importante question; lors d'une mission au Nations Unies à New York en avril 2002, le Secrétariat a rencontré des fonctionnaires concernés, sur recommandation de l'UNON, il leur a exposé l'importance de cette question et a exploré quelques options, toute la considération voulue étant accordée, autant que possible, à la demande des Parties contractantes et aux règles et réglementations pertinentes des Nations Unies.

45. Comme la monnaie de référence et de compte des Nations Unies est le dollar, en venir à adopter l'euro comme monnaie de référence et de compte du PAM/PNUE soulève des difficultés pour le système des Nations Unies. Cependant, à la suite de plusieurs lettres de rappel et d'échange de courrier entre le Secrétariat des Nations Unies, l'UNON/PNUE et le PAM/PNUE, il a été admis que cette question méritait une solution positive du fait que plus de 90% des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée sont virées en euros et que les dépenses sont et deviendront de plus en plus exécutées dans cette monnaie. Étant donné que la plupart des entrées et sorties de trésorerie sont effectuées en euros, la conversion d'euros en dollars E.U. a été jugée inopportune et coûteuse en raison des pertes dues aux fluctuations du taux de change.

46. Récemment, par une lettre en date du 22 août 2002, le Sous-Secrétaire général et Contrôleur des Nations Unies a estimé qu' «il est possible d'envisager de répondre en partie aux préoccupations exprimées par les Parties contractantes, sans transiger sur les règlements financiers aux termes desquels le dollar E.U. doit être la monnaie dans laquelle sont tenus les livres des Nations Unies». Sur les résultats d'une analyse de l'euro et du dollar E.U., dite «encaissements et décaissements», le Contrôleur des Nations Unies, de concert avec l'UNON, examinerait alors «les coûts et avantages d'un compte bancaire en euros pour ces opérations».

47. L'Unité MED continuera à suivre étroitement cette question avec le Secrétariat des Nations Unies et l'UNON de manière à obtenir une proposition claire qui répondrait aux préoccupations des Parties contractantes.

48. Dans l'attente de la proposition finale du Contrôleur des Nations Unies, les membres du Bureau pourraient noter avec intérêt que si l'euro est accepté et adopté comme monnaie de compte du PAM/PNUE, le projet de budget, tel qu'adopté à Monaco en novembre dernier sous sa version en euros, serait la référence pour l'établissement des budgets des exercices biennaux du PAM/PNUE à l'avenir, et qu'un compte bancaire en euros serait établi au sein du Fonds d'affectation spéciale.

– *Questions de personnel*

**UNITÉ DE COORDINATION DU PAM**

1. Le mandat du Coordonnateur viendra à expiration le 31 mars 2003. En accord avec le Président du Bureau, une demande a été adressée au PNUE pour que ce mandat soit prorogé jusqu'à la fin de 2003, ce qui permettrait au Coordonnateur de préparer la prochaine réunion des Parties contractantes et d'y participer.

2. Administrateur de programme - P.4 (poste n°: ME-6030-00-04-1103). Le titulaire actuel quittera son poste à la fin 2002. L'avis de vacance de poste a été publié avec la date limite du 22 juillet 2002 pour le dépôt des candidatures. Trois candidats ont été retenus et ont passé des entretiens au siège du PAM/PNUE à Athènes le 16 septembre 2002.
3. Le poste de secrétaire auprès de l'administrateur de programme (Unité MED) (poste n° : ME-6030-00-04-1306) a été pourvu en avril 2002.
4. Un avis de recrutement pour le poste d'assistant(e) à l'information a fait l'objet d'une publication interne et externe, avec la date limite du 30 août pour le dépôt des candidatures. Trois candidatures internes et 94 candidatures externes ont été déposées. Une sélection sera faite en temps voulu.

## REMPEC

49. Les cadres suivants ont pris leurs fonctions au REMPEC au cours de la période considérée:

- Administrateur de programme – Substances nocives et potentiellement dangereuses : Cdt Elias SAMPATAKAKIS (mars 2002)
- Administrateur de programme - Prévention: M. Jonathan PACE (septembre 2002)
- Ingénieur auxiliaire (détaché par l'Association de l'industrie pétrolière italienne): M. Francesco STRANGIS (mars 2002).

50. Une ressortissante française diplômée en droit (Mme Catherine GAILLOCHET), a travaillé au Centre entre février et juillet 2002. Aux termes d'un accord passé avec l'université de Paris II - Panthéon-Assas, elle a préparé une étude comparative des réglementations OMI, CE et régionales existant dans le domaine de la protection du milieu marin. Aux termes d'un autre contrat, elle a élaboré un ensemble de projets d'accords types sous-régionaux en matière de préparation, prévention et intervention contre la pollution marine.

### f) Stratégie en matière d'information

51. Au cours de la période allant de la mi-mars à la mi-octobre 2002, l'on s'est attaché à poursuivre la mise en œuvre des différentes activités instaurées dans le cadre de la Stratégie du PAM en matière d'information, ses principaux objectifs consistant à renforcer la visibilité du PAM et sa contribution à la sauvegarde de l'environnement et à la promotion du développement durable en Méditerranée. Des efforts particuliers ont été consacrés à une bonne visibilité du PAM au Sommet de Johannesburg.

Les activités concrètes suivantes ont notamment été réalisées:

#### – *Outils d'information:*

##### Le site web du PAM:

52. Le site web du PAM a fait l'objet d'une nouvelle conception et d'une restructuration afin d'assurer un accès dynamique en optimisant l'accessibilité et la lisibilité par l'affichage de données concises et précises et des liens directs vers d'autres sites web de thèmes et sources d'informations spécifiques.

53. Le site se compose de cinq grandes sections: l'une d'information générale sur le PAM et sa structure, une autre exposant le cadre juridique et les principales réunions, une troisième sur les partenaires du PAM (OIG, ONG, FEM), avec des renseignements sur la coopération entre le PAM et le Partenariat euro-méditerranéen. Une quatrième section est consacrée aux outils d'information sur le PAM, avec accès aux versions électroniques de publications du PAM et des données sur les activités et manifestations actuelles du PAM, ainsi qu'un répertoire thématique et des liens vers les grandes organisations dont les activités sont en rapport celles du PAM. Enfin une section «documents électroniques» fournit un accès aux documents des réunions du PAM, aux rapports techniques et au fonds de la bibliothèque de l'Unité au moyen d'un moteur de recherche fonctionnel..

### Publications

#### **La Série du PAM pour le Sommet de Johannesburg:**

54. Le PAM a réalisé au total 14 publications thématiques (7 brochures et 7 dépliant) à l'occasion du Sommet de Johannesburg. Ces publications sont destinées à faire le point, à l'intention du grand public, sur les engagements souscrits par le PAM, dans chacun de ses principaux domaines d'activité, à l'égard du développement durable. Les dépliant résument les informations développées dans les brochures correspondantes.

55. Les brochures ci-après ont été réalisées, dont la plupart en temps utile pour être diffusées lors du Sommet:

- Vers le développement durable dans la région méditerranéenne
- La révision du cadre juridique du PAM – la Convention de Barcelone et ses Protocoles
- Promouvoir une production plus propre dans le secteur industriel
- Réduction de la pollution d'origine terrestre et protection de la Méditerranée contre les accidents maritimes et les rejets illicites des navires
- Pour une bonne pratique de gestion du littoral en Méditerranée
- Sauvegarde de la biodiversité méditerranéenne.

#### **Publications nationales:**

56. Lancées comme initiative de la CMDD, ce sont au total 11 publications nationales qui ont été réalisées avec le concours financier du PAM: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Grèce, Liban, Libye, Malte, Maroc, Slovénie et Syrie. Il est prévu que trois autres le seront par l'Algérie, la Tunisie et la Turquie, respectivement.

57. Ces publications nationales ont pour objet d'être un miroir reflétant la mosaïque de relations entre l'environnement et le développement durable dans chaque pays concerné et dans chacune de ses composantes. Elles s'adressent à tous les acteurs dans tous les domaines et à tous les niveaux. Elles s'inscrivent en outre dans la mise en œuvre des diverses activités visant à mieux sensibiliser le grand public aux questions d'environnement et de développement aux niveaux national et local.

#### **MedOndes**

58. Une nouvelle livraison (numéro 46) a été publiée et porte sur toute une série de sujets: le PAM et Johannesburg, le PAM et le Partenariat euro-méditerranéen, le Protocole «prévention et situations critiques», la biodiversité, la surveillance du milieu marin, la culture



et le cinéma environnemental, entre autres. MedOndes est publié en arabe, en anglais et en français.

### **Série des rapports techniques du PAM**

59. Un nouveau numéro intitulé «Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen» est en préparation. Il sera publié en trois volumes.

### **Diffusion**

60. Les publications du PAM ont été adressées à plus de 3 500 destinataires. Récemment, le PAM a augmenté le nombre des exemplaires imprimés de ses nouvelles publications afin de répondre à une demande croissante, en particulier pour le magazine *MedOndes*.

### La bibliothèque du PAM

61. La bibliothèque a répondu à un nombre élevé de demandes qui lui étaient faites par voie électronique et sur place par des visiteurs. Elle s'est notamment acquittée des deux grandes tâches suivantes:

- le processus d'automatisation: il a été mené à bonne fin et représente l'un des deux principaux piliers du site web et de l'Intranet du PAM.
- L'Intranet du PAM: il a été mis en place pour fournir au personnel de l'Unité MED un accès à la base de données des documents et rapports du PAM grâce à un moteur de recherche fonctionnel.

### Le réseau de médias:

62. Le réseaux de médias a été mis à jour et renforcé. Il comprend actuellement plus de 350 professionnels des médias et de la communication traitant des questions liées à l'environnement et au développement durable. Il comprend aussi plus de 100 directeurs de publications et rédacteurs en chef de magazines et bulletins spécialisés d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales de portée internationale ou régionale..

- ***Stratégie méditerranéenne d'information, sensibilisation et participation du public***

63. La deuxième grande activité visant à élaborer cette stratégie régionale méditerranéenne a été menée pour en établir une nouvelle composante sous-régionale concernant les pays suivants: Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Albanie, Turquie, Chypre, Malte et Israël.

64. Les contributions d'experts nationaux et d'ONG de chacun des pays susmentionnés ont été recueillies, et un rapport de base a été établi. Un atelier s'est tenu à Split (Croatie), les 17 et 18 mai 2002, et il a rassemblé les représentants de ces pays. Il a examiné le rapport, fourni les apports pertinents et formulé les recommandations y afférentes. Cette activité a abouti à la rédaction finale de la stratégie proposée concernant cette composante sous-régionale. Le projet de rapport a été finalisé. La Commission européenne et le Projet FEM pour la Méditerranée ont appuyé cette activité.

65. Cette composante sous-régionale a été fusionnée avec la première, déjà achevée, qui concernait les pays méditerranéens arabophones (sur la base des conclusions de l'atelier du Caire consacré aux «Situation, enjeux et stratégies d'information et de

sensibilisation concernant l'environnement et le développement durable dans les pays arabes", organisé conjointement avec la Ligue des États arabes, le CEDARE, le RAED et des ONG nationales et régionales).

66. La réunion d'une équipe restreinte d'experts est prévue à la fin de 2002 pour travailler à la rédaction du rapport régional final sur cette Stratégie.

67. La phase suivante consistera à diffuser la proposition aux Points focaux «Information» des Parties contractantes et, en conséquence, à organiser une réunion chargée d'examiner et d'approuver la proposition avant de la soumettre à la réunion des Points focaux nationaux puis à celle des Parties contractantes.

– ***Festival d'écocinéma***

68. Le PAM a appuyé le Deuxième festival du cinéma sur l'environnement qui s'est déroulé à Zakynthos (Zanthe, Grèce), du 4 au 8 septembre 2002, en finançant et remettant un prix couronnant l'un des trois films récompensés. Par cet appui, le PAM tenait à encourager la sensibilisation aux préoccupations concernant les impacts sur l'environnement du développement social et économique et à promouvoir une large diffusion de ces préoccupations en recourant à un média à grand retentissement comme le cinéma.

**g) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

69. Après avoir été reportée en raison du contexte international, la 7<sup>ème</sup> CMDD s'est tenue du 13 au 16 mars 2002 à Antalya (Turquie). Les principaux points de son ordre du jour concernaient l'évaluation et les perspectives de la CMDD, les «Orientations» pour une stratégie méditerranéenne du développement durable, les programmes sur le tourisme et les sites historiques, la participation et la contribution des grands groupes aux activités de la CMDD. Suite aux débats et aux décisions prises par les membres de la CMDD, le Secrétariat a entrepris une série d'actions, à savoir notamment:

70. «Orientations» pour une stratégie méditerranéenne de développement durable: des experts de haut niveau provenant de l'Espagne, du Maroc et de la Tunisie ont été sélectionnés pour l'élaboration des «Orientations», en étroite coopération avec le Secrétariat et sous sa coordination. Une séance de travail a été organisée le 3 juillet 2002 pour une discussion approfondie en vue de convenir des grandes questions et enjeux fondamentaux, de la structure, et de lancer le processus préparatoire des «Orientations». Trois documents préliminaires ont été établis et les avant-projets sont prévus pour la fin septembre 2002; avec leur synthèse, ces «Orientations» seront d'abord examinées par le Comité directeur de la CMDD qui devrait se réunir les 11 et 12 novembre 2002 à Calvia (Espagne). Les trois documents de base portent sur les thèmes suivants: «Développement économique et équité sociale», «Questions de l'environnement et des ressources naturelles» et «Gouvernance, questions politiques et institutionnelles». Ces documents seront alors revus par le Secrétariat et les experts en vue de la réunion des experts de haut niveau (13-15 janvier 2003 à Barcelone) qui en étudiera soigneusement le contenu et proposera les «Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable», pour examen par la 8<sup>ème</sup> réunion de la CMDD (7-9 avril 2003 à Alger);

71. Évaluation et perspectives de la CMDD: une «task force» a été mise en place pour examiner les moyens de renforcer la Commission et de recentrer son action dans l'après-

Johannesburg. Appelée à explorer et élaborer des propositions détaillées sur la base d'une série d'options comportant diverses modalités, la «task force» se réunira les 14 et 15 octobre 2002 à Barcelone. Un mandat concernant ses activités a été établi et convenu par la MCSD. Les propositions de la «task force» seront examinées par la 8<sup>ème</sup> réunion de la CMDD avant d'être soumises, pour examen, au Bureau des Parties contractantes (printemps 2003) et à la réunion des Parties contractantes à Catane.

72. Mise en œuvre et suivi des recommandations de la CMDD: au moins un forum thématique régional, portant sur un des thèmes déjà étudiés par la CMDD, sera organisé avant la prochaine réunion de la CMDD. Le forum devrait avoir lieu entre décembre 2002 et février 2003, pour une durée de 2 à 3 jours, mais son lieu n'a pas encore été fixé, le Secrétariat recherchant un concours financier supplémentaire.

73. Tourisme et développement durable: les autorités et institutions concernées de la Turquie élaborent le programme régional pertinent qui devrait être examiné et mis au point lors d'une réunion d'experts que les partenaires turcs devraient organiser à Antalya avant la fin de l'année 2002;

74. Grands groupes: en raison de leur implication respective dans le processus préparatoire du Sommet de Johannesburg, le forum des grands groupes chargé de débattre de leur participation et de leur contribution à la CMDD n'a pu se tenir au mois de mai à Naples. Ce forum important devrait être organisé avant la prochaine réunion de la CMDD et tirer les enseignements du Sommet de Johannesburg.

## **h) Réunions**

### **– Examen du calendrier des réunions du PAM**

75. Le calendrier, au 10 septembre 2002, des réunions organisées dans le cadre du PAM, figure à l'**annexe V** du présent rapport.

## **B. COMPOSANTES**

### **i) Prévention et maîtrise de la pollution**

#### **– Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine terrestre**

#### Activités de surveillance continue

76. S'agissant des sept programmes de surveillance continue en cours (Albanie, Croatie, Chypre, Grèce, Slovaquie, Tunisie et Turquie), quatre d'entre eux (Albanie, Croatie, Chypre et Slovaquie) ont été révisés en fonction des besoins nationaux et des prescriptions de MED POL – Phase III. Un nouvel accord de surveillance a été finalisé avec Israël, ce qui porte à huit le nombre total des pays participants. Il est encore prévu que l'Algérie, la Syrie, le Liban, Malte, Monaco et l'Italie finaliseront leurs projets de programme en collaboration avec le MED POL. Des contacts se sont poursuivis avec l'Égypte, l'Espagne, la France, la Libye et le Maroc pour que ces pays amorcent la procédure de formulation de leurs programmes.

77. En matière de soumission de données et de rapports, les nouveaux formulaires de notification normalisés ont été largement utilisés par les instituts, et un système type de transmission des données a été mis en place en 2002. Cependant, certains pays ont des difficultés à recueillir sur une base annuelle l'ensemble des données de leur surveillance, ce qui a entraîné des retards dans la transmission des données. Le MED POL s'emploie avec les pays à résoudre ce problème qui crée des lacunes chronologiques et des écarts par rapport aux critères préétablis.

78. Pour ce qui est de la nouvelle base de données MED POL, le modèle conceptuel proposé pour celle-ci a été soigneusement examiné et finalisé lors d'une réunion consultative d'experts (14-15 mars 2002, Athènes). En conséquence, la préparation technique de la base de données a été amorcée et les données disponibles ont été chargées dans la base. Ainsi, la première version des pages HTML a été établie pour affichage sur l'Internet avec le contenu de la base de données, les coordonnées des stations de surveillance, les cartes et les détails sur les instituts.

79. L'avant-projet de proposition de programme de surveillance de l'eutrophisation dans le cadre du MED POL a été remanié et il sera finalisé lors d'une réunion d'experts qui doit se tenir à Athènes le 20 septembre. Après la réunion, les critères de surveillance de l'eutrophisation à court terme seront finalisés par le Secrétariat puis présentés aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour permettre d'aborder la phase de mise en œuvre en 2003. Parallèlement, le Secrétariat assurera le suivi de la finalisation des stratégies à moyen et long terme de surveillance des indicateurs biologiques de l'eutrophisation.

#### Mise en œuvre du PAS et du Protocole «tellurique»

#### **Activités du PAS**

80. Suite à l'adoption par les Parties contractantes du document opérationnel pour la mise en œuvre du PAS, le Secrétariat a élaboré des lignes directrices détaillées pour l'établissement du bilan de base national des émissions/rejets de polluants. Ces lignes directrices ont fait l'objet d'une large diffusion. Le calcul du bilan de base pour l'année 2003 est en fait la première étape à réaliser dans le processus qui conduit à établir les bilans diagnostiques nationaux et les plans d'action nationaux. Les lignes directrices aideront les pays à calculer le montant total de leurs émissions/rejets pour l'année 2003 qui a été choisie comme point de départ pour les réductions de la pollution à obtenir dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

81. En relation avec ce qui précède, le MED POL, avec le concours de RAMOGE, a élaboré un logiciel à utiliser pour le calcul du bilan de base. Ce logiciel facilitera grandement l'exercice de calcul et permettra au Secrétariat de mettre en place une base de données PAS comprenant toutes les données qui seront reçues des pays.

82. Le logiciel est en cours de distribution à tous les pays, avec un livre d'instructions en anglais et français, et il sera testé à l'occasion de cinq réunions sous-régionales qui sont prévues en septembre-octobre 2002. Ces réunions sous-régionales, organisées avec le concours financier du FEM, ont pour but de faire se rencontrer et d'aider les experts nationaux chargés de l'élaboration des bilans diagnostiques nationaux (BDN) et du bilan de base des émissions/rejets de polluants.

83. Eu égard à la complexité de l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) pour combattre la pollution d'origine terrestre, qui devraient être prêts à la fin de 2003, le Secrétariat a réalisé l'avant-projet de lignes directrices en tenant compte du manuel PNUE pour l'élaboration des PAN antipollution publié en juillet 2002.

## **RECOMMANDATION**

**Le Bureau est invité à demander instamment aux pays d'amorcer, en coopération avec le Secrétariat, le processus d'établissement de leur bilan de base national d'émissions/rejets de polluants pour 2003, lequel doit servir de point de départ à l'obtention progressive des réductions de la pollution prévues par le PAS.**

### **Gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement de l'eau de mer**

84. Une réunion d'experts désignés par les gouvernements s'est tenue à Forlì (Italie), du 16 au 18 mai 2002, pour examiner et actualiser le rapport d'évaluation sur les activités de dessalement dans la région et débattre d'un ensemble de recommandations à prendre en compte aux niveaux national et régional lors de la planification d'une usine de dessalement de l'eau de mer. À l'issue de débats approfondis conduits avec l'aide d'experts internationaux, la réunion a remanié et approuvé les recommandations qui serviront de base à l'élaboration de lignes directrices pour une gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement de l'eau de mer dans la région. Compte tenu des risques que sont susceptibles d'entraîner les usines de dessalement, la réunion est convenue que le dessalement devrait être considéré comme une activité industrielle et assujéti à ce titre à des permis, à une surveillance continue et à toutes les autres dispositions du Protocole «tellurique».

### **Protocole «déchets dangereux»**

85. Le Secrétariat a établi une évaluation très complète de la gestion des déchets dangereux dans la région, y compris les inventaires de déchets dangereux, et ce document sera envoyé aux coordonnateurs pour le MED POL en octobre, pour observations..

### **Activités de mariculture**

86. Le MED POL a également réalisé une évaluation des activités de mariculture dans la région qui expose les effets néfastes éventuels de ce secteur sur le milieu marin. Le rapport sera envoyé prochainement, pour observations, aux coordonnateurs pour le MED POL.

### **Projet pilote d'IETMP- Alexandrie (Égypte)**

87. Dans le cadre du projet pilote d'inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) à Alexandrie (Égypte), en cours de réalisation en coopération avec le Centre international de sciences et de hautes technologies (ICS) - ONUDI, une réunion s'est tenue à la branche d'Alexandrie de l'EEAA en avril 2002, avec l'Unité égyptienne d'IETMP et les six partenaires industriels afin d'examiner l'état d'avancement du projet. À ce jour, l'Unité d'IETMP a reçu des rapports de tous les partenaires industriels conformément aux lignes directrices établies par le MED POL à cet effet et les données en ont été stockées dans une base de données IETMP mise en place exclusivement pour le projet.

88. Entre-temps, deux ingénieurs égyptiens de l'Unité d'IETMP ont suivi une formation d'une durée de trois mois à l'ICS-ONUDI de Trieste (Italie) afin d'établir la base de données et d'utiliser le logiciel pour aider les entreprises industrielles à quantifier leurs émissions/rejets de polluants. Cette activité en cours d'exécution en Égypte servira à élaborer les manuels MED POL pour la réalisation d'IETMP dans d'autres pays de la région.

### **Systemes d'inspection**

89. Une mission a eu lieu en Jamahiriya arabe libyenne, du 1er au 8 mars 2002, dans le but de renforcer le système national d'inspection. À la suite de plusieurs contacts et d'une collaboration avec le personnel de l'Autorité générale pour l'environnement, un projet de programme a été élaboré pour renforcer le système national d'inspection.

90. De même, une deuxième mission a eu lieu en Syrie du 1er au 4 avril 2002. Une réunion d'une journée s'y est tenue à cette occasion avec la participation des personnes concernées des Ministères de l'environnement, de l'irrigation, de l'industrie, de l'intérieur, et avec les autorités locales. À la suite de cette mission et de la collaboration conjointe avec le Ministère de l'environnement, un projet de programme a été élaboré afin de poursuivre la mise en place du système d'inspection. Les deux programmes, qui font l'objet d'un suivi technique de la part de l'OMS/EURO, sont en cours d'examen avec les autorités nationales.

### **Mise en place du Protocole «immersions»**

91. Un contrat a été conclu avec un expert pour qu'il aide le Secrétariat à établir une évaluation des activités d'immersion dans la région au cours de la période 1995-2001, en coopération avec les autorités nationales compétentes. À cette fin, des questionnaires ont été préparés et envoyés le 15 août 2002 aux autorités nationales concernées par courrier postal et courriel.

92. Le rapport en question devrait fournir un bilan significatif de la mise en œuvre du Protocole «immersions» de 1975 dans la perspective de la prochaine entrée en vigueur du Protocole «immersions» révisé de 1995.

### Participation du MED POL au Projet FEM pour la Méditerranée

93. La préparation d'un nouveau Bilan diagnostique transfrontière (BDT), qui devrait actualiser les informations et élargir le champ couvert par le précédent document établi en 1997, est en cours. Dix des quatorze chapitres ont été rédigés et revus par le Secrétariat, puis envoyés en juillet 2002 à l'animateur de l'équipe BDT qui établira la première version complète et assurera la mise en forme. Pour l'heure, les efforts portent avant tout sur la finalisation des chapitres restants.

94. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet FEM, le MED POL a établi les deux ensembles de lignes directrices et les trois plans régionaux ci-après:

- Lignes directrices pour la surveillance des cours d'eau
- Lignes directrices pour les indicateurs de stress des écosystèmes
- Plan régional pour la gestion des PCB et de neuf pesticides
- Plan régional pour la gestion des déchets dangereux
- Plan régional pour la réduction de 50% de la DBO (demande biologique en oxygène) d'origine industrielle

95. Ces documents, après avoir été traduits, seront adressés en octobre, pour observations, aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

96. Un stage national de formation en matière d'exploitation et de gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales a été organisée par l'OMS/EURO et s'est déroulé

du 12 au 16 mai à Tripoli (Libye). Le stage a réuni 21 participants provenant de diverses stations d'épuration du pays. Il a eu lieu en arabe et en recourant au matériel didactique approprié, également traduit en arabe.

### Mise en œuvre du Projet FEM

#### **Coordination du Projet**

97. Au cours de la période considérée, et outre la coordination et supervision d'ensemble de toutes les activités spécifiées dans le document du Projet FEM, la direction de ce dernier s'est employée à établir les mandats et contrats des consultants recrutés pour élaborer tous les documents dans le cadre du Projet global et pour rédiger des rapports de fond, administratifs et financiers.

98. La deuxième réunion du *Comité directeur interorganisations* s'est tenu à Tirana (Albanie) le 21 mars 2002. La réunion a examiné les activités réalisées en 2001 et celles prévues pour 2002. En raison de la complexité du Projet, la réunion a décidé d'organiser la troisième réunion en janvier 2003 au lieu de juin 2003, date initialement prévue, afin d'évaluer les activités 2002 et de proposer les actions correctrices nécessaires pour la mise en œuvre en 2003.

Le *Comité de coordination* s'est réuni pour la deuxième fois à Tirana le 22 mars 2002.

99. Le *Comité technique ad hoc* s'est réuni pour la deuxième fois les 21 et 22 mars 2002 à Tirana et il a adopté une liste de «points chauds» prioritaires et un mandat général pour l'élaboration des études de préinvestissement. Au cours de la période considérée, les membres du Comité ont été régulièrement informés des développements concernant le processus d'élaboration des études de préinvestissement.

#### **Actualisation du BDT**

100. Le MED POL a entrepris au début de 2001 l'actualisation du rapport BDT, établi en 1997, quand il a été décidé de mettre à jour la table des matières en insérant de nouvelles questions d'environnement telles que la mariculture, le ruissellement urbain, ainsi qu'un chapitre sur les impacts prévisibles de l'évolution socio-économique de la région dans l'avenir. À une phase ultérieure, une matrice «questions/impacts» a été introduite comme technique novatrice de notation et graduation des questions environnementales traitées dans le rapport BDT actualisé, conformément à la méthodologie GIWA.

101. Au cours de la période considérée, dix chapitres sur quatorze ont été rédigés et sont en cours de révision.

#### **«Points chauds» et «zones sensibles» de pollution: études de préinvestissement**

102. La liste prioritaire finale des «points chauds» pour la préparation des études de préinvestissement a été adoptée par le *Comité technique ad hoc* lors de sa deuxième réunion.

103. Des missions d'enquête dans les pays, en vue de revalider les «points chauds» sélectionnés, de définir la portée des études de préinvestissement et d'ajuster les mandats et le coût des études aux caractéristiques et à la complexité des «points chauds», ont déjà été entrepris en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte et en Turquie. Il est prévu d'effectuer une mission en Syrie du 7 au 9 septembre 2002. Des lettres d'accord ont été signées entre l'Unité MED et l'Égypte et la Bosnie-Herzégovine, ces accords étant encore en négociation avec l'Albanie et la Turquie.

104. En ce qui concerne les activités du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), des missions exploratoires aux pays sélectionnés ont été entreprises, mais les travaux sur l'élaboration des études de préinvestissement ne devraient démarrer qu'une fois signés les mémorandums d'accord correspondants entre le PAM et le FFEM.

105. L'ICS-ONUDI apporte son concours à l'élaboration de l'étude de préinvestissement pour la Croatie.

#### Actions de coopération régionale

106. Au titre des actions de coopération régionale, l'ensemble des lignes directrices régionales et des plans régionaux est en préparation. La plupart des documents sont rédigés sous forme de projets et sont en cours de révision. Les documents restants devraient être établis avant la fin de l'année.

#### Renforcement des capacités

107. L'atelier régional consacré à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) a été organisé en juin 2002, et les ateliers de «formation de formateurs» au niveau national pour les EIE ont eu lieu en février et mars 2002.

108. Un cours de formation national sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales s'est déroulé à Tripoli (Libye) du 13 au 16 mai 2002.

#### Durabilité du PAS MED

109. Un atelier sur les projets pilotes pour la durabilité du PAS s'est tenu à Split (Croatie) les 15 et 16 mars 2002. Il avait pour principal objectif de finaliser la méthodologie de chaque projet pilote, l'accent étant mis sur la durabilité financière des projets. Après la réunion, le rapport de celle-ci a été établi. Les plans de mise en œuvre de sept projets pilotes ont été finalisés en mai 2002. À ce jour, cinq pays ont signé des mémorandums, l'Égypte et le Maroc ne l'ayant pas encore fait.

110. De nouveaux questionnaires pour la base de données web ont été mis au point et diffusés en juin 2002. Jusqu'à présent, seuls deux pays les ont retournés remplis.

111. Le site web en est à la phase d'essai et deviendra opérationnel en septembre si un nombre suffisant de questionnaires ont été retournés.

112. Une évaluation des instruments économiques appliqués dans les pays du Projet FEM a été finalisée en août 2002 et sera diffusée courant septembre.

113. Une brochure sur les avantages d'un recours aux instruments économiques a été finalisée en avril 2002, publiée et diffusée en juin. Les pays traduisent la brochure dans leurs langues nationales.

114. Le projet pilote de base «Hvar» a permis d'établir un avant-projet de bilan diagnostique en avril. Le bilan a été présenté aux autorités locales de Hvar le 24 mai. Le projet a été annoncé dans la presse et à la station de radio locales. Il a été décidé que, durant l'été, un sondage serait effectué pour évaluer dans quelle mesure les touristes étaient disposés à acquitter une écotaxe, et la décision d'introduire la taxe en question interviendra en septembre, après la saison touristique. Pendant l'été, un stand écologique a été aménagé au centre ville et la brochure «Avantages d'un recours aux instruments économiques» y a été distribuée, ainsi qu'un dépliant intitulé «tourisme et environnement», un questionnaire sur le consentement au paiement de l'écotaxe et d'autres documents d'information sur les problèmes d'environnement et de protection en Croatie, dans le but de sensibiliser le public.

#### **Participation du public**

115. Une publication sur le PAS destinée au grand public a été réalisée en juillet, en anglais, espagnol et français, alors que la version arabe en est à la phase finale



d'impression. Le projet de rapport-enquête sur la situation des trois composantes de la stratégie en matière d'information, sensibilisation et participation du public dans les pays de l'Adriatique Est (Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Albanie) et en Turquie, à Malte, à Chypre et en Israël a été établi par un consultant pour examen et rédaction finale par l'Atelier Unité MED/PAM qui a été organisé en mai 2002 à Split, avec la participation d'experts provenant des pays concernés. L'aboutissement de l'atelier, à savoir un rapport et un ensemble de recommandations, représente une des composantes sous-régionales de l'ensemble de la stratégie méditerranéenne. .

116. Les résultats de cette réunion seront intégrés dans l'autre composante sous-régionale (pays arabes), pour constituer la proposition finale de stratégie méditerranéenne en matière d'information, sensibilisation et participation du public grâce à deux activités principales: une réunion visant à harmoniser les deux composantes sous-régionales, et une autre chargée de revoir leur fusion dans une seule stratégie régionale.

#### Plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAN)

117. Pour aider les pays à élaborer les plans d'action nationaux, des «Lignes directrices pour l'établissement du Bilan diagnostique national (BDN) et du bilan de base (BB) des émissions/rejets de polluants préalablement définis» ont été élaborées par le MED POL et distribuées aux pays, tout comme les mandats destinés aux experts chargés d'établir les PAN et les BB. Le processus de recrutement des experts nationaux chargés de ces tâches est en cours.

118. Un document d'appui complémentaire et des lignes directrices sont en préparation pour étayer l'ensemble des activités d'élaboration des PAN et des plans sectoriels. Ils se composent des éléments suivants:

119. Évaluation des institutions nationales mises en place par certains pays méditerranéens pour aider les responsables industriels et municipaux dans leurs activités en faveur de l'environnement. L'évaluation sera axée sur les expériences de la Tunisie, du Maroc, de la France, de l'Espagne et de la Turquie

- Lignes directrices pour l'établissement du BB de polluants préalablement définis à l'intention des entreprises industrielles
- Lignes directrices pour le respect des dispositions prévues dans le cadre de la stratégie opérationnelle du PAS.

#### Élaboration d'un Plan d'action stratégique pour la biodiversité (PAS BIO)

120. Comme prévu, cette activité est en cours d'exécution sous la coordination du CAR/ASP. Elle est exposée en détail dans le présent rapport à la section sur la biodiversité.

#### **– Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine maritime**

#### INTRODUCTION

121. Conformément à son plan de travail et à son calendrier, le REMPEC a exécuté les principales activités suivantes au cours de la période comprise entre le 1er mars 2002 et le 15 septembre 2002. En plus des activités essentielles financées par le Fonds d'affectation spéciale, un certain nombre d'activités exécutées au cours de la période considérée ont été financées par les mécanismes LIFE-Pays tiers et MEDA de la Communauté européenne et par des fonds fournis par la Division de la coopération technique (DCT) de l'Organisation maritime internationale (OMI). La source externe correspondante de financement est indiquée ci-après pour toutes les activités qui n'ont pas été financées par le Fonds d'affectation spéciale.

## DIFFUSION DE L'INFORMATION

122. La partie A révisée du Système régional d'information «Documents de base» (RIS/A) a été distribuée aux correspondants nationaux en mars 2002 (version anglaise) et en mai 2002 (version française), respectivement.

123. La version française de la section 1 révisée, partie D, du Système régional d'information pour combattre la pollution marine accidentelle en Méditerranée (RIS/D/1) a été finalisée et diffusée en mai 2002.

124. Des questionnaires destinés à actualiser et réviser les sections 1 (Répertoire des autorités nationales compétentes), 2 (Inventaire des Centres d'expertise et de conseil) et 4 (Répertoire des sociétés prestataires de services), respectivement, de la partie B du Système régional d'information (RIS/B1, RIS/B/2 et RIS/B/4) ont été adressés aux correspondants nationaux en juillet 2002. La base de données pertinente est en cours de mise à jour en vue de finaliser et de publier de nouvelles versions de ces documents.

125. Le nouveau site web du REMPEC (<http://www.rempec.org>) a été finalisé et il est opérationnel depuis août 2002. À l'heure actuelle, divers documents établis par le REMPEC (RIS et autres) sont affichés sur le nouveau site, ce qui devrait accroître considérablement leur disponibilité auprès des parties intéressées des États côtiers méditerranéens.

126. La section «hydrocarbures» de la nouvelle base de données sur les alertes et accidents en Méditerranée a été finalisée en avril/mai 2002. La section «produits chimiques» de la même base de données est actuellement en cours de finalisation.

127. La revalorisation de la base de données TROCS sur le transport maritime de substances chimiques a été effectuée tout au long de la période considérée. La version revalorisée offre de nouveaux outils destinés à faciliter la prise de décision en cas de déversement de produits chimiques transportés par mer.

128. La brochure sur le REMPEC pour le Sommet de Johannesburg, intitulée «La protection de la Méditerranée contre les accidents maritimes et les rejets illicites des navires – Vers le développement durable dans la région méditerranéenne», en anglais et en français, a été publié en juin 2002 et distribué en juillet/août 2002.

## FORMATION

129. Au cours de la période considérée, le REMPEC a préparé, organisé et dispensé les cours de formation suivants:

- Cours sous-régional méditerranéen de formation à la préparation et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (à l'intention des responsables des opérations sur place des États côtiers méditerranéens arabophones), Alexandrie (Égypte), 11-15 mai 2002 (financé par des fonds de la DCT/OMI).
- Cours sous régional de formation à la préparation et à la lutte contre la pollution marine accidentelle, à l'intention de stagiaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, Bizerte (Tunisie), 29 mai – 1er juin 2002 (financé par des fonds de la DCT/OMI).

- Séminaire national sur la responsabilité et la réparation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, Tunis (Tunisie), 9 -10 juillet 2002.

130. Des préparatifs sont en cours pour le stage de formation régional à la préparation et à la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et les produits chimiques à l'intention de hauts fonctionnaires administratifs et gouvernementaux, MEDIPOL 2002, qui est prévu à Malte du 29 octobre au 2 novembre 2002.

#### DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES ET SOUS-RÉGIONALES DE PRÉPARATION ET DE LUTTE

131. L'exécution du projet LIFE TCY99/INT/017/SYR concernant la mise en place du système national syrien de préparation et de lutte (financé par le mécanisme LIFE-Pays tiers de la CE) s'est poursuivie tout au long de la période considérée. Les activités concrètes ci-après ont été entreprises et/ou menées à bonne fin:

- Mission d'enquête et finalisation de la proposition concernant l'établissement de cartes de sensibilité du littoral syrien et de la mer attenante (mars – juin 2002).
- Élaboration de projets de plans d'urgence – trois (3) au niveau local et deux (2) au niveau d'une zone – pour les principaux ports syriens (mars – juillet 2002).
- Élaboration de la proposition de mise en place du Centre opérationnel national de lutte contre les déversements d'hydrocarbures (mars – avril 2002).
- Troisième réunion du Comité directeur du projet, Malte, 29-30 avril 2002.
- Réunion de l'équipe de surveillance du projet avec les autorités syriennes et le REMPEC, Damas (Syrie), 14 août 2002.
- Identification, sélection des consultants chargés d'établir, respectivement, les cartes de sensibilité et un programme de formation national très complet, et élaboration de leurs mandats (juin – septembre 2002).

132. Mise en œuvre du projet LIFE TCY98/TR/011 d'évaluation des risques pour les ports de Mersin et d'Iskenderun (Turquie), et renforcement des capacités correspondantes pour l'état de préparation et la lutte contre la pollution marine (financé par mécanisme LIFE –Pays tiers de la CE).

- Achèvement de l'évaluation des risques - première phase du projet (mars – septembre 2002).
- Deuxième réunion du Comité directeur, Mersin (Turquie), 21 - 22 juin 2002.
- Préparation de la deuxième phase du projet (juin - septembre 2002).

133. Mise en place du système sous-régional de préparation et de lutte en Méditerranée du Sud-Ouest: Algérie, Maroc et Tunisie (financé par des fonds de la DCT/OMI).

- Élaboration et diffusion d'un projet de plan d'urgence sous-régional et d'un projet d'accord sous-régional (mars – mai 2002)

- Deuxième réunion des autorités nationales compétentes de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, Bizerte (Tunisie, 27-28 mai 2002).
- Diffusion des recommandations et d'un questionnaire pour la préparation de la deuxième version du plan d'urgence sous-régional (juin 2002).

134. Évaluation des besoins (mai 2002) et élaboration des recommandations pour le matériel de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, à la centrale de Moni (Chypre) (rapport distribué en septembre 2002).

135. Activités préliminaires pour un projet (financé par des fonds de la DCT/OMI) concernant l'établissement d'un plan d'urgence pour le port de Nador (Maroc), avec l'identification et la sélection de consultants, la mise au point et la signature du contrat (mai – septembre 2002).

#### ASSISTANCE EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

136. Au cours de la période considérée, le REMPEC fourni des conseils aux autorités maltaises, sur leur demande, lors de la survenue d'un accident concernant le MV "Camadan", un navire transportant une cargaison potentiellement dangereuse. Le Centre n'a pas eu d'autres demandes d'assistance pour des situations critiques.

#### PRÉVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES

137. Au cours du printemps 2002, le REMPEC a amorcé l'exécution du projet MED/B7/4100/97/0415/8 concernant les installations de réception portuaires pour la collecte des détritiques, eaux de cale et déchets huileux générés par les navires (financé par le mécanisme MEDA de la CE):

- La première réunion du Comité directeur s'est tenue à Malte les 6 et 7 mai 2002.
- L'identification des consultants possibles pour les activités A et C du projet, la mise au point du mandat et l'appel d'offres ont eu lieu en juillet 2002.
- Les offres ont été reçues en août/septembre 2002 et la réunion du comité de sélection est prévue pour les 19 et 20 septembre 2002.

138. Un questionnaire destiné à évaluer les capacités actuelles des États et les dispositions en matière de prévention de la pollution par les navires a été établi au cours des printemps/été 2002.

139. Les activités préparatoires pour l'organisation en 2003 d'une «Conférence régionale sur la mise en œuvre de MARPOL 73/78 et du nouveau Protocole «prévention et situations critiques» dans la région méditerranéenne» ont démarré au cours de l'été 2002.

140. En vue d'explorer les possibilités de surveillance des nappes d'hydrocarbures au moyen de la télédétection par satellite, le REMPEC a établi/développé des contacts avec diverses organisations internationales (AEE, CE, etc.) et des organisations nationales participant aux activités d'Observation de la Terre.

– **Production plus propre**

Diffusion et publications

- Bulletin *CP newsletter* : le n° 11 a été publié au cours de la période considérée.
- *Med Clean case studies*: 4 études de cas (n<sup>os</sup> 33, 34, 35, 36) ont été publiées et 4 autres (n<sup>os</sup> 37, 38, 39, 40) sont en cours de publication.
- *Promoting Cleaner Production in the Industrial Sector. Towards Sustainable Development in the Mediterranean («Promotion de la production plus propre dans le secteur industriel – Vers le développement durable en Méditerranée»)*. Une brochure et un dépliant qui en résume la teneur ont été réalisés pour être présentés au Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg 2002). Ils sont centrés sur les réalisations et les préoccupations du PAM dans le domaine des activités industrielles et leurs impacts sur l'environnement et le développement durable dans la région, ainsi que sur la nécessité et les avantages de la production plus propre.
- *Site web* : le site web du CAR/PP a été mis à jour, avec un lieu de discussion sur la production plus propre s'adressant aux Points focaux nationaux du Centre et l'affichage de la base de données sur les experts méditerranéens dans la région.

Études et dépliants sur les technologies plus propres et sur la prévention de la pollution

- Plusieurs études entreprises au cours de la période précédente (novembre – février 2002) ont été finalisées et publiées. Elles portent sur les questions suivantes: *méthodologie des groupes de travail, industrie laitière, industrie textile, biotechnologies et secteur du traitement des surfaces* (édition revue).
- *Dépliants* sur la prévention de la pollution avec un CD contenant l'étude correspondante, pour les secteurs suivants: *industrie laitière, secteur du tannage et huiles usagées* (finalisation et publication).

Projets

- Plusieurs guides régionaux, un plan régional et un cours de formation dans le cadre du Projet FEM «Détermination des actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée ont été établis:
- Un Guide régional pour l'application des MPE aux fins de l'utilisation rationnelle des engrais et de la réduction des pertes d'éléments nutritifs à la suite des activités agricoles (finalisé)
- Un Guide régional pour l'application des MPE et MTD dans les installations industrielles qui sont sources de DBO et de matières solides en suspension (en préparation)
- Un Guide régional pour l'application des MPE, des MTD et des techniques plus propres dans l'industrie (en préparation)

- Un plan régional pour la réduction, d'ici à 2007, de 20% de la génération de déchets dangereux provenant d'installations industrielles (en préparation).
- Un cours de formation régional sur les techniques et pratiques de production plus propre est prévu à Barcelone de 30 septembre au 4 octobre (organisation).
- Projet LIFE: renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine. Coopération dans le cadre du projet, lequel consiste à créer un centre de production propre en Bosnie-Herzégovine. Le Projet comprend: transfert de connaissances au moyen des publications du CAR/PP, contribution au premier numéro d'un bulletin consacré à la production plus propre et activités de renforcement des capacités (à savoir, accueil d'une mission provenant de Bosnie-Herzégovine, organisation et participation à un cours de formation en Bosnie-Herzégovine).

#### Réunions, ateliers et renforcement des capacités

141. *Atelier sur le développement durable et l'utilisation durable des ressources naturelles, Bosnie-Herzégovine, 22-24 mai.* Participation, par l'entremise de Me Sanda Midzic (Point focal bosniaque du CAR/PP), à l'atelier organisé conjointement avec l'Institut d'hydro-ingénierie de la Faculté de génie civil et le CAR/TDE, avec présentation de cas de réussite dans l'application de la production plus propre en Méditerranée (activités du CAR/PP, mise en place d'un réseau, atelier sur le diagnostic environnemental des opportunités de minimisation (DEOM) en Croatie et Projet LIFE sur le renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine).

142. Deuxième séminaire sur les instruments juridiques et de gestion pour la protection du littoral méditerranéen, Majorque, 6-8 juin. M. Víctor Macià, Directeur du CAR/PP, a pris part au séminaire avec une communication intitulée «Production plus propre – Réduction de la pollution du littoral méditerranéen en agissant sur ses principales causes».

#### **j) Aires spécialement protégées et biodiversité**

##### Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires des espèces et des sites:

143. Désignation du consultant chargé d'élaborer la première version du manuel sur les habitats marins. Ce manuel a pour objet de faciliter l'exploitation et l'utilisation du formulaire type des données déjà adopté en vue d'aider les pays en matière d'inventaire d'espèces et de sites.

144. Instauration d'une concertation avec les pays qui ont demandé l'appui du CAR/ASP afin d'appliquer le formulaire type de données (sélection de sites, de consultants, etc).

##### Développement des ASPIM:

145. Lors de la dernière réunion des Parties, douze sites proposés et répondant aux critères d'éligibilité des ASPIM ont été approuvés pour inscription sur la liste. Le CAR/ASP entreprend actuellement un travail au niveau de chacun des sites afin de s'informer de l'évolution de la gestion de ceux-ci en fonction des critères qui ont permis l'inscription de ces sites.

146. Le Gouvernement de Catalogne a offert au PAM la possibilité d'utiliser un Centre pour les ASP récemment créé pour coopérer avec le CAR/ASP au suivi et à la mise en œuvre des ASPIM.

147. Des rapports annuels concernant chaque site seront transmis aux Points focaux pour les ASP et à l'Unité de coordination du PAM.

Initiative en matière de taxinomie:

148. Pour préparer les éléments de cette initiative, le CAR/ASP a entrepris l'établissement d'un catalogue des spécialistes et laboratoires spécialisés en taxinomie en Méditerranée.

Assistance aux pays pour l'instauration et le renforcement de leur législation nationale en matière de conservation des sites et des espèces.

149. Durant l'année en cours, cette activité a été axée sur Malte et la Turquie qui en avaient exprimé le besoin. Des experts sont en cours de sélection, avec le concours de ces deux pays, en vue de répondre à leur demande.

Mise en œuvre des plans d'action:

**Phoque moine:**

150. Les experts proposés par les pays ont été sélectionnés pour prendre part à la réunion prévue en septembre 2002 afin de définir les mesures à prendre de toute urgence pour mettre un terme au déclin de cette espèce en Méditerranée et de déterminer, examiner et améliorer les actions indispensables préconisées pour sa sauvegarde.

**Tortues marines:**

151. Le mandat a été mis au point et il a été procédé à la sélection des consultants qui seront chargés d'établir les lignes directrices pour l'élaboration et la promotion des critères pour les soins dispensés aux tortues marines, la normalisation des méthodes de marquage, le questionnaire sur l'évaluation des effectifs de tortues marines en Méditerranée.

152. D'autre part, un consultant a été désigné en Turquie pour l'évaluation des sites de nidification de tortues marines.

**Cétacés:**

153. Les consultants ont été désignés pour:

- l'inventaire des initiatives et programmes concernant les échouages de cétacés dans les pays méditerranéens.
- l'élaboration de lignes directrices pour la mise en place de réseaux nationaux dans le cadre des échanges sur les cétacés.
- Élaboration d'une étude de faisabilité pour la mise en place et le fonctionnement d'un réseau méditerranéen de surveillance des échouages de cétacés.

**Végétation marine:**

154. Une réunion des partenaires associés s'est tenue le 25 avril 2002 pour examiner la mise en œuvre des plans d'action sur la végétation marine.

155. Les préparatifs sont en cours pour l'organisation de l'atelier méditerranéen sur la cartographie de la végétation marine qui aura lieu à Kerkennah (Tunisie) du 16 au 26 octobre 2002.

156. La base de données sur la végétation marine est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une diffusion sur le site web du CAR/ASP.

### Élaboration de nouveaux plans d'action

157. Les travaux préparatoires pour l'élaboration des plans d'action suivants ont marqué des avancées majeures:

- Plan d'action pour la conservation des oiseaux mentionnés dans les annexes au Protocole
- Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux en Méditerranée (désignation de consultants pour l'élaboration des éléments de travail de la réunion d'experts, concertation avec les principaux partenaires et ONG associés à l'élaboration du plan d'action lors de la réunion de Palma de Majorque du 26 août au titre des activités du PAS BIO.
- Plan d'action sur l'introduction d'espèces. Des consultations sont en cours avec les parties concernées (OMI, ONG, etc.), et l'Espagne a offert d'accueillir la réunion d'experts prévue pour octobre 2002.

### Assistance aux pays pour les ASP:

158. Cette activité a été renforcée par le biais du projet Media qui a démarré en février 2002 et a organisé la première réunion des gestionnaires d'aires protégées qui s'est tenue à Tunis, en avril 2002, avec la participation de partenaires du CAR/ASP au projet.

159. Dans le cadre de cette activité, le CAR/ASP a organisé, avec la collaboration de l'Espagne (Gouvernement de Catalogne) un symposium méditerranéen sur la gestion des aires protégées marines auquel ont pris part plus de 70 experts et gestionnaires de sites protégés de la région. Le symposium s'est tenu à Rome, du 6 au 9 mars 2002.

### Assistance aux pays pour la formation dans le domaine de la conservation des espèces et de sites:

- Sélection de deux candidats (Libanais et turc) pour prendre part à l'atelier de Lara sur les tortues.
- Proposition d'une session de formation à la cartographie de la végétation marine qui se tiendra en septembre 2002.

### État d'avancement du Projet PAS BIO:

- Le processus national est sur le point d'être finalisé avec le rassemblement des rapports et plans d'action pour chaque pays. Ces rapports et plans d'action sont vérifiés par des consultants que le CAR/ASP a recrutés à cette fin et qui ont aidé les pays concernés à piloter le processus PAS BIO au niveau national.
- Désignation de consultants chargés de l'élaboration du document de projet PAS BIO.
- Progrès dans l'élaboration de documents régionaux du projet de PAS BIO.

### Publication:

160. Le CAR/ASP a publié:

- la version arabe des plans d'action pour les espèces
- les versions anglaise et française de la brochure destinée au Sommet de Johannesburg, ainsi que du dépliant correspondant qui en constitue le résumé
- la version arabe du document destiné aux pêcheurs pour les soins à dispenser d'urgence aux tortues marines blessées par des engins de pêche.



**k) Environnement et développement**

**PLAN BLEU**

– ***Observation et prospective de l'environnement et développement:***

161. Développement des statistiques environnementales (projet Medstat): participation des pays hors UE éligibles à la formation Medstat et au forum final. Une session de formation a eu lieu du lundi 4 au vendredi 8 mars à Gzira (Malte) sur l'organisation et la gestion des unités de statistiques environnementales, et sur le savoir-faire requis pour la profession de statisticien de l'environnement. Ce sont au total 16 participants qui ont bénéficié de la formation, dont 3, provenant de pays hors UE éligibles (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Croatie), étaient invités par le Plan Bleu avec un financement du PAM.

162. La deuxième réunion du groupe d'experts du projet sera élargie en une «Conférence finale sur les statistiques environnementales» et aura lieu à Istanbul en décembre 2002. Le Plan Bleu invitera les pays hors UE éligibles avec un financement du PAM.

– ***Libre-échange et environnement:***

163. Études de cas nationales et atelier sur le thème «libre-échange, agriculture, environnement et développement rural»: trois études ont été entreprises concernant les impacts environnementaux du libre-échange sur: i) la production agricole dans un plan d'irrigation en Tunisie (étude en cours); ii) la production agricole dans une zone à bonne pluviométrie au Maroc; iii) la consommation d'eau d'irrigation à Chypre.

164. En outre, une réunion préparatoire pour l'organisation d'un atelier sur cette question s'est tenue en mars 2002 à Sophia Antipolis, et l'atelier lui-même a eu lieu en mai 2002 à Montpellier; il était organisé en collaboration avec le CIHEAM et a réuni 37 experts méditerranéens de haut niveau.

165. Le rapport technique de l'atelier «Libre-échange et environnement» organisé à Montpellier-Mèze en octobre 2000 a été finalisé. Il comprend des résumés des communications faites lors de l'atelier et les études de cas réalisées dans le cadre de l'activité.

– ***Rapport sur l'environnement et le développement (RED):***

166. Comité directeur: une première esquisse du projet a été élaborée et présentée au comité directeur en avril 2002, ainsi que les trois chapitres 1, 2 et 3 (Villes).

167. La première documentation sur l'énergie et les transports a été reçue des experts mais demande à être complétée. Des consultants sont en cours de sélection pour certains compléments.

168. La Commission européenne a été contactée en vue d'un cofinancement du rapport. Le Plan Bleu a établi un document de projet et espère en une réponse positive.

169. La composition du groupe d'experts chargés d'examiner les chapitres est à l'étude de manière à réunir les personnes les plus compétentes de la région méditerranéenne. Certains contacts ont déjà été pris pour l'énergie, les villes, le développement rural, les transports, l'eau et les zones côtières. Les experts devraient tenir une réunion à l'automne pour apporter des contributions aux divers chapitres.

170. Projet de rapport sur l'environnement et le développement: les chapitres 1 et 2 font l'objet d'une nouvelle rédaction à la suite des observations reçues du comité directeur.

171. Les diverses subdivisions du chapitre 3 (Villes, monde rural, littoral, transports, énergie et eau) sont en cours d'élaboration pour être présentés aux groupes restreints d'experts concernés.

– **Indicateurs pour le développement durable (IDD):**

172. Actualisation des fiches IDD: le calcul des IDD a été achevé en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et Croatie avec le concours de trois consultants: le consultant de l'Albanie n'a pas communiqué les résultats du calcul.

173. Environ 20 fiches IDD basées sur des sources nationales sont en bonne voie; les données ont été mises à jour, mais ces fiches appellent des observations.

174. *Le test national entrepris au Maroc est en bonne voie:* l'atelier sur la pertinence des IDD s'est tenu en mars 2002 avec la participation de l'expert du Plan Bleu. Les résultats finaux sont prévus pour septembre 2002.

175. *IDD concernant le littoral:* test et calcul dans trois pays. Une note méthodologique a été rédigée par le Plan Bleu et révisée lors de la réunion de lancement qui s'est tenue en mars 2002 avec les experts de Croatie, de Libye et de Syrie. Les travaux ont démarré dans les trois pays et deux missions d'experts du Plan Bleu ont été organisées en Syrie et en Libye.

176. La mobilisation de l'équipe locale a paru difficile dans les trois pays.

177. Rapport final du calcul et de l'analyse: l'évaluation du calcul et l'analyse des indicateurs ont fait l'objet d'une mise à jour régulière de la part du Plan Bleu. Cette évaluation a été présentée dans un document succinct au cours de l'atelier national (Rabat, mars 2002) tenu dans le cadre du test national réalisé au Maroc.

– **Travaux spécifiques sur certaines questions liées au développement durable:**

178. *Rapport final du Livre blanc sur le thème «tourisme et développement durable»:* suite à la réunion du groupe d'experts tenue en février, un rapport de la réunion a été rédigé en mars (en français) et en avril (en anglais) et adressé aux participants. Un site web spécial du Plan bleu consacré au groupe d'experts a été conçu pour faciliter la communication au sein dudit groupe.

179. Le projet de rapport est en cours d'amélioration et il est enrichi de réflexions et recommandations recueillies au cours de la réunion du groupe d'experts ou émanant des divers rapports de consultants.

180. *Études sur les instruments économiques de l'activité au sein de la CMDD:* Une étude a été lancée en Égypte afin d'évaluer les impacts socio-économiques des politiques environnementales et leur efficacité (en cours).

181. Un programme d'activités a été lancé sur les marchés financiers et la coopération pour le développement durable. Une réunion préparatoire s'est tenue à Sophia Antipolis en juin 2002 pour exposer au consultant les objectifs et les activités du programme.

182. Le cahier des charges a été établi et accepté par le consultant, et il est procédé actuellement au recrutement à court terme d'un expert associé qui aidera le consultant à collecter et traiter les données et informations. Le principal obstacle rencontré est le manque d'informations sur les politiques environnementales et les incitations économiques dans les pays des rives Sud et Est de la Méditerranée.

183. *Eau*: Le 2<sup>ème</sup> comité directeur pour le forum régional «Gestion de la demande en eau» a été convoqué le 29 avril et a réuni onze participants de sept pays. L'ordre du jour du forum ainsi que les critères d'invitation ont été établis. Les progrès des études de cas (9), des études horizontales (3) et des documents succincts ont été examinés.

184. Le budget du forum a été révisé après la réduction (- 38%) de la participation du Partenariat mondial sur l'eau (GWP) et le projet est mis en œuvre progressivement, le forum devant avoir lieu à l'hôtel Silva, Fiuggi-Rome, du 3 au 5 octobre 2002.

185. Un ensemble de documents sont en préparation et seront envoyés aux participants avant le début septembre. Un questionnaire a été adressé aux représentants nationaux en vue d'évaluer la situation de la demande en eau dans leur pays.

186. *Fascicule sur l'eau en Méditerranée*. Les deux premières parties du fascicule ont déjà été établies (18 chapitres rédigés). Quelques 30 graphiques et tableaux ont été préparés par l'auteur, Jean Margat, et d'autres parties ont été revues ou complétés par des experts du Maroc et du Machrek. Des données complémentaires ont été sollicitées auprès de plusieurs pays (Égypte, etc.). Le fascicule devrait être prêt pour la fin de l'année 2002.

#### Développement rural durable

187. *Note du Plan Bleu sur le sol*: le document est en bonne voie et il est actuellement corrigé par Jean de Montgolfier. D'autres experts l'examineront.

188. *Fascicule sur la forêt et les espaces boisés en Méditerranée*. Le document final est en cours de correction avant sa parution prévue pour le dernier semestre 2002.

189. *Études sur les questions de développement rural*: deux études sur le développement rural durable ont été entreprises dans deux régions de l'Italie (Toscane et Émilie-Romagne). Ces études ont pâti du manque d'une méthodologie solide et communément admise pour analyser le développement rural durable. Certaines démarches ont été proposées mais elles demandent plus ample examen. Les contacts ont été renforcés avec la FAO (Silva Mediterranea) et le CIHEAM en vue de développer la coopération.

190. *Villes et urbanisation*: finalisation des travaux de la CMDD sur le thème «villes et développement durable»:

- Établissement d'une proposition concernant «L'échange d'expériences et l'élaboration de lignes directrices sur la régénération urbaine dans la région méditerranéenne», en partenariat avec le PAP. Le projet a été soumis en avril 2002 à la DG XI de la CE pour financement.
- Lancement d'une étude sur «Le financement du développement urbain» dans le cadre d'une étude globale sur la mobilisation de capitaux en faveur du développement durable (activité «Financement du développement durable») dans la région méditerranéenne, pour la CMDD.

191. Le projet sur le milieu urbain que le CAR/PB a soumis en novembre 2001 au mécanisme de financement LIFE-Pays tiers n'a pas été retenu.

192. La rédaction actuellement en cours d'un chapitre spécifique «Villes et développement durable» qui sera inséré dans le rapport PB sur l'environnement et le développement sera très utile en prélude à la publication d'une série plus complète du Plan Bleu en 2003.

193. *Déchets urbains*: l'activité de collecte de données sur la question des déchets a été suspendue du fait que la Commission européenne n'a pu en assurer le cofinancement (programme LIFE-Pays tiers).

194. Le CAR/PB a proposé de réaffecter le budget alloué à l'activité «déchets urbains» à l'activité «Financement du développement durable» en appui aux travaux de la CMDD.

## ERS / RAC

### – *Ateliers organisés dans des pays méditerranéens*

195. Un atelier a été organisé en Bosnie-Herzégovine, de concert avec l'institut d'hydro-ingénierie de la Faculté de génie civil de Sarajevo, et il s'est tenu du 22 au 24 mai 2002, à Neum, une municipalité du littoral de la Bosnie-Herzégovine.

196. L'atelier avait pour principaux objectifs: mettre en place un réseau d'acteurs de la Bosnie-Herzégovine s'occupant de gestion de l'environnement et de développement et croissance durables, de présenter à la communauté scientifique de ce pays les meilleurs exemples des expériences de projets de l'UE, et notamment les technologies et outils les plus récents, de présenter aussi les technologies de pointe (comme le SIG et la télédétection) et les méthodes adoptées dans les projets et programmes de l'UE en vue d'étayer les processus de planification et de prise de décision en faveur du développement durable.

197. Plus de 40 participants représentant divers milieux ou organismes privés, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, la communauté des scientifiques et chercheurs spécialisés dans les questions d'environnement de l'ensemble du pays ont pris part à l'atelier.

198. Compte tenu de ce que le budget de l'atelier avait été fourni dans le cadre d'un projet cofinancé par l'UE, un autre atelier/forum doit être organisé en Tunisie, probablement avant la fin de l'année. Il a pour titre provisoire «Appui à la télédétection pour obtenir des informations pertinentes pour le calcul des indicateurs de développement durable» en coopération avec le CNT et l'OTED de Tunisie et avec le CAR/PB.

### – *Inventaire des projets basés sur la télédétection et des indicateurs liés à l'environnement dans les pays méditerranéens*

199. Des contacts et échanges se sont poursuivis régulièrement avec les experts du CAR/PB associés aux activités relatives aux «130 indicateurs pour le développement durable dans la région méditerranéenne». Plus concrètement, les documents «*Inventaire des projets basés sur la télédétection spatiale et exemples de calculs d'indicateurs pour le développement durable*» en Tunisie et au Maroc ont été communiqués au PB.

## Réalisation du dépliant sur le CAR/TDE

200. Il a été établi, mis au point et publié en anglais et en français un dépliant de présentation du CAR/TDE, avec un exposé succinct de ses activités. La brochure correspondante a été étoffée par des illustrations et des figures; elle avait pour but principal d'être diffusée à l'occasion du Sommet de la Terre sur le développement durable de Johannesburg (26 août - 4 septembre 2002).

## Participation au symposium EURISY

201. Le document «Expérience du PAM/PNUE dans l'utilisation des données tirées de l'Observation de la Terre pour l'évaluation intégrée de la désertification» a été présenté au symposium d'Eurisy, qui s'est tenu à Rabat les 12 et 13 septembre 2002. En particulier, la démarche qu'adopte le CAR/TDE pour la mise en oeuvre au Liban et en Syrie d'un projet cofinancé par l'Union européenne a été présentée, l'accent étant mis sur la participation active de l'utilisateur final du projet et sur celle des acteurs locaux au cours des diverses phases du projet.

### **Élargissement du mandat du CAR/TDE**

202. Au cours de la période considérée, parallèlement aux activités prévues pour l'exercice biennal 2002-2003, d'importants travaux ont été entrepris pour répondre à l'élargissement du mandat du CAR/TDE selon les principes approuvés par les Parties contractantes.

### **CAR/PAP**

203. Il a été établi un projet de lignes directrices pour de bonnes pratiques d'évaluation de la capacité de charge (ECC) touristique sur le littoral. Le document est en cours de publication et celle-ci devrait intervenir vers la fin de l'année 2002.

204. Un cours de formation sur l'évaluation de la capacité de charge touristique est en préparation. Il sera basé sur les lignes directrices existantes concernant l'ECC ainsi que sur les nouvelles lignes directrices pour de bonnes pratiques. Il a été offert au Ministère de l'environnement du Liban d'accueillir le cours, et la réponse devrait être communiquée prochainement.

205. La Photothèque, contenant des photos illustrant divers types de phénomènes d'érosion/désertification en Méditerranée et leur degré d'intensité a été finalisé. Elle servira d'annexe aux lignes directrices sur la méthodologie générale de cartographie des processus d'érosion/désertification. Le CAR/PAP établira et publiera le document, qui sera distribué aux experts en érosion des sols et aux institutions s'occupant de ce phénomène en Méditerranée.

206. La réunion de lancement du projet LIFE-Pays tiers «Améliorer la surveillance de la dégradation des sols au Liban et en Syrie» a eu lieu à Damas du 17 au 20 juin 2002. Le bénéficiaire en est le CAR/TDE tandis que le CAR/PAP est une organisation partenaire chargée de l'exécution de plusieurs activités dans le cadre du projet, telles que le programme de participation, l'analyse détaillée, la stratégie et les recommandations, ainsi que le SIG et la gestion des données. L'ensemble du projet et les diverses activités spécifiques ont été présentées à la réunion, et elles ont été débattues avec les homologues nationaux.. Le cahier des charges et les contrats de l'assistance PAP ont été mis au point et signés.

207. L'esquisse annotée des Lignes directrices pour la gestion des déchets urbains a été finalisée. Sur la base de ce document, un groupe d'experts sera sélectionné pour élaborer la version finale du document. Il est prévu que celle-ci sera prête à la fin de l'année 2002.

208. Une proposition de projet sur les pratiques et lignes directrices pour la rénovation urbaine en Méditerranée a été établie. Elle a été soumise à l'Union européenne pour un cofinancement. La réponse est attendue en septembre.

## **I) Gestion durable des zones côtières**

### **COORDINATION GÉNÉRALE DU PROJET**

209. Le CAR/PAP a publié la brochure du PAM sur la gestion intégrée des zones côtières intitulée «*Pour une bonne pratique de gestion des zones côtières en Méditerranée*», destinée à être distribuée au Sommet de Johannesburg. La brochure est disponible en anglais et en français; la version arabe le sera prochainement.

210. Le site web du CAR/PAP, <http://www.pap-thecoastcentre.org>, est régulièrement actualisé; il fournit des informations sur toutes les activités du Centre en cours, des nouvelles, etc. En septembre, la version française du site web sera lancée. D'après les statistiques, le site web du CAR/PAP reçoit, en moyenne, plus de 1 000 visiteurs par jour, un grand nombre de documents étant téléchargés. De plus, la bibliothèque du PAP est régulièrement tenue à jour et enrichie des publications, ouvrages et autres documents pertinents. La liste des nouvelles acquisitions est également disponible sur le site web, et elle est mise à jour tous les trois mois.

### **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT CÔTIER**

#### **CAR/PAP**

##### PAC «Malte»

211. Le projet exécuté à Malte aborde sa phase finale. En septembre, l'équipe principale chargée d'établir le rapport intégré final se réunira au siège du CAR/PAP à Split et il est prévu que la conférence de présentation finale aura lieu le 31 octobre et 1er novembre 2002. Les rapports finaux des diverses activités sont également en cours de finalisation.

##### PAC «Liban»

212. L'atelier de lancement s'est tenu les 28 et 29 mai 2002 à Beyrouth. Il était organisé par le Ministère de l'environnement, le coordonnateur national du PAC, et le CAR/PAP. La première journée a comporté une visite à la zone du PAC qui s'étend au sud de Beyrouth, de Damour à Naqoura. Dans l'après-midi de la même journée, la cérémonie d'inauguration officielle du projet s'est déroulée en présence du Ministre de l'environnement, du Coordonnateur adjoint du PAM, du Directeur et Directeur adjoint du CAR/PAP, et de représentants de divers Ministères libanais (Direction de l'aménagement urbain, Service central de la statistique, Plan vert, Ministères de l'agriculture, des transports et des travaux publics, de la santé publique, de l'Intérieur et des Affaires municipales, Conseil du développement et de la reconstruction, etc.). Étaient également présents plusieurs ambassadeurs et des représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales. La journée suivante a été entièrement consacrée aux aspects techniques du PAC. Environ 50 personnes ont pris part aux différentes sessions thématiques. Le rapport de l'atelier a été établi et diffusé.

213. Le projet du rapport de lancement du PAC a été présenté et débattu au cours de l'atelier précité, puis finalisé et distribué aux CAR participant au projet. Les spécifications techniques propres aux diverses activités du projet ont été finalisées, les cahiers des charges et contrats mis au point et signés pour la quasi totalité des activités du projet dont le CAR/PAP est chargé.

#### CAMP «Algérie»

214. Du 8 au 10 juillet 2002, le CAR/PAP a accueilli le coordonnateur national du projet de PAC pour l'Algérie. Lors de la réunion, qui s'est tenue à Split, ont été abordées diverses questions touchant la formulation détaillée et la mise en œuvre des activités transversales et thématiques dont le CAR/PAP a été chargé. À cette occasion, le plan de travail de ces activités a été examiné et remanié, de même que la première version du rapport de lancement établie par le coordonnateur national du projet. Au cours de la deuxième journée, la réunion a profité de la présence de représentants du CAR/PB pour examiner le programme d'activités transversales relatives à l'Analyse systémique de durabilité et aux Systèmes d'information. Enfin, une session a été consacrée aux aspects financiers et organisationnels du PAC, ainsi qu'aux détails concernant l'organisation de l'atelier de lancement.

215. L'atelier de lancement aura lieu les 15 et 16 septembre 2002 à Alger. Il aura pour principal objet de présenter le rapport de lancement du PAC «Algérie» à toutes les parties intéressées et d'examiner les spécifications techniques et les plans de travail que les Centres du PAM et leurs homologues nationaux ont définis pour chaque activité du PAC. Prendront part à cet atelier le Ministre de l'environnement, l'Unité MED, les CAR, les experts internationaux du CAR/PAP qui superviseront les activités, les experts locaux et nationaux qui seront associés à l'exécution des activités et d'autres acteurs nationaux concernés.

#### PAC «Slovénie»

216. Le projet d'étude de faisabilité pour le PAC «Slovénie» a été examiné en avril à Split. Le consultant a eu plusieurs réunions avec les autorités régionales, locales et nationales en vue d'harmoniser les priorités à différents niveaux et de coordonner les activités proposées. Le rapport final devrait être soumis en septembre. L'accord concernant ce projet sera alors établi par l'Unité MED et le CAR/PAP, puis examiné avec les autorités nationales.

#### PAC «Chypre»

217. L'étude de faisabilité pour le PAC «Chypre» a été achevée en juin 2002. Il est prévu que l'accord concernant ce projet sera établi par l'Unité MED et le CAR/PAP, puis examiné avec les autorités nationales à la fin 2002.

#### PAC «Maroc»

218. Dans le cadre des activités préparatoires concernant le PAC «Maroc», le cahier des charges pour l'élaboration de l'étude de faisabilité de ce projet a été mis au point de concert avec le Ministère marocain de l'environnement. En juillet, les autorités marocaines ont désigné l'expert chargé d'élaborer l'étude de faisabilité. Ainsi, le CAR/PAP établira le contrat le mois prochain.

#### PAC «Murcia» (Espagne)

219. La région de Murcia et le Gouvernement espagnol ont proposé d'inclure dans le programme de travail du PAM un projet de PAC pour la lagune de la Mar Menor et sa zone d'influence. Des représentants de l'Unité MED et du CAR/PAP ont été invités à prendre part à la réunion technique sur la proposition de projet PAC qui s'est tenue à Murcia les 14 et 15 juillet. La réunion avait pour objet d'examiner la situation environnementale et socio-économique de cette zone côtière et sa pertinence pour un projet PAC, les procédures de demande, la structure du projet, sa formulation et sa mise en œuvre, le rôle éventuel des

composantes du PAM et d'autres questions d'ordre pratique. La proposition de projet est un très bon exemple d'exercice de gestion intégrée de zones côtières (GIZC) et de gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux (GILBF) en raison de sa situation physique, environnementale et socio-économique. Elle devrait permettre de combiner l'approche de la directive sur l'eau de l'UE et celle de la GILBF élaborée au sein du PAP/PAM-PNUE.

220. Lors de la réunion, le Directeur adjoint du CAR/PAP a souligné la nécessité de réduire le nombre des activités en raison du caractère très ambitieux du projet, de travailler soigneusement sur son volet financier car il est à prévoir que la contribution du pays hôte sera bien plus élevée que dans le cas de projets PAC de pays non membres de l'UE, et de limiter le rôle des CAR à l'expertise la plus indispensable, étant donné que, dans le présent comme dans un proche avenir, le nombre des projets PAC en cours représente déjà une charge importante pour le programme et le budget des CAR.

221. Lors de la même réunion, l'administrateur de programme au PAM a estimé que ce PAC pourrait être une excellente occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives aux activités des PAC du fait que les autorités espagnoles ont proposé un plan clair pour sa mise en œuvre à long terme.

222. Le Gouvernement espagnol a demandé au PAM que, à la prochaine réunion du Bureau (Monaco, 17-18 octobre 2002), une décision soit prise sur le démarrage de l'étude de faisabilité de ce PAC au début de 2003, ainsi que sur l'allocation des fonds nécessaires à l'étude en question.

## **CAR/TDE**

### PAC «Liban»

223. L'experte libanaise du Centre national de télédétection, Mme Theodora Haddad, va être officiellement chargée par le CAR/TDE de la poursuite des activités liées à la participation du CAR/TDE au PAC. Elle a déjà dressé un inventaire des ensembles de données et des méthodologies de télédétection, sur la base des techniques spatiales, pour l'évaluation de l'expansion urbaine et de la dégradation des sols.

224. La description fournie des métadonnées pour chacun des ensembles de données inventoriés servira à étoffer le Centre de données et d'information dans le cadre du PAC.

225. Par ailleurs, le Coordonnateur national du PAC s'est déclaré intéressé par l'application de techniques satellitaires à très haute résolution pour l'analyse de l'expansion urbaine des municipalités concernées.

226. Le CAR/TDE envisage de dispenser aux experts locaux un cours de formation à l'utilisation de ces satellites de nouvelle génération. Par la suite, il sera procédé à une évaluation des fonds disponibles pour une application à grande échelle dans la zone du PAC.

### PAC «Algérie»

Définition et mise à disposition au PAC «Algérie» d'informations tirées de l'Observation de la Terre

227. Un cahier des charges général a été établi pour permettre la sélection d'un expert algérien qui sera chargé de traiter les données de l'Observation de la Terre. De plus, des images du satellite Landsat ont été choisies pour servir à réaliser des activités du CAR/TDE.

228. Le CAR/TDE a été invité à participer à la réunion de lancement du PAC «Algérie», qui s'est tenue à Alger les 15 et 16 septembre 2002, et qui était organisée conjointement par le PAM et le Ministère algérien de l'environnement et de l'aménagement du territoire.



229. Dans ce contexte, le CAR/TDE a organisé une réunion le 14 septembre 2002, avec le Ministère algérien en question et l'ANAT (sélection d'un expert algérien, disponibilité de matériel informatique, de logiciels et de données subsidiaires) en vue de planifier les activités du CAR/TDE (échancier, phases, résultats escomptés, etc.).

230. En outre, une réunion préliminaire avec le PB (chargé de l'activité «systèmes d'information») a été prévue pour le 9 septembre 2002 en France.

Cours de formation, formation sur le tas et renforcement des capacités en matière de techniques spatiales appliquées au développement durable de zones côtières

231. Cette activité en est encore au stade préparatoire et sa réalisation est prévue avant tout pour le courant 2003. Il est envisagé de dispenser une formation dans le cadre des deux PAC actuellement en cours d'exécution en Algérie et au Liban.

### **CAR/ASP**

232. Participation aux PAC «Algérie» et «Liban»

### **PLAN BLEU**

PAC «Malte»

233. Élaboration du rapport sur l'analyse systémique et prospective de durabilité. Envoi du rapport en avril.

PAC «Liban»

234. Invitation de Mme Sawsan Medhi à prendre part à la réunion finale sur l'analyse systémique et prospective de durabilité à Malte pour une formation et meilleure compréhension du processus. Élaboration et envoi du cahier des charges pour le responsable de l'équipe nationale. Élaboration et envoi des spécifications techniques pour l'analyse systémique et prospective de durabilité. Ordre du jour du premier atelier sur l'analyse systémique et prospective.

235. Le premier atelier a été reporté, le responsable de l'équipe libanaise n'ayant pas été désigné. Le Centre rencontre quelques difficultés pour communiquer avec le coordonnateur national du projet (déficience ou absence de transmission par courriel).

PAC «Algérie»

236. Identification du consultant Plan Bleu. Établissement du cahier des charges pour l'analyse de durabilité.

### **GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES**

237. Le rapport, comportant tous les procès-verbaux de l'atelier conjoint PAP/METAP sur l'amélioration de la mise en œuvre des projets PAC, qui s'est tenu à Malte au début de l'année, a été établi en anglais et en français. Il a été distribué à tous les participants et institutions concernées. Il est également disponible sur le site web du CAR/PAP.

238. À leur Douzième réunion ordinaire à Monaco en 2001, les Parties contractantes ont adopté une décision prévoyant d'amorcer un processus concret en vue d'un protocole sur la GIZC, en élaborant notamment une étude de faisabilité. L'étude devrait justifier de manière explicite le protocole et, par conséquent, présenter une base très solide pour son

élaboration. À cette fin, le CAR/PAP organise une réunion d'experts chargés d'examiner cette question et qui aura lieu à Athènes les 9 et 10 septembre. Cette réunion vise à examiner les objectifs du protocole, ses grandes orientations, les avantages et possibilités qu'il offrirait, sa teneur et les questions relatives à l'élaboration de l'étude de faisabilité, notamment les besoins et les obstacles de sa préparation et de sa mise en œuvre, et de proposer des aspects organisationnels, un programme de travail et un échéancier pour l'élaboration de l'étude, ainsi que les étapes devant mener à l'adoption du protocole. Des experts juridiques et techniques éprouvés dans le domaine de la GIZC en Méditerranée y étaient invités.

239. Le cahier des charges et le contrat pour la préparation du rapport national sur la GIZC pour Malte ont été signés, et le PAP se concerte avec le Ministère libanais de l'environnement pour que soit préparé un rapport similaire pour ce pays. Une réponse positive devrait être reçue prochainement du Ministère. Si ce n'est pas le cas, le PAP recherchera un autre pays méditerranéen pour la préparation d'un tel rapport.

240. Le projet sur le Centre d'échanges méditerranéen en matière de GIZC qui constituerait une instance partager des informations et des pratiques, ainsi que pour favoriser la coopération entre les praticiens de la GIZC et les décideurs a fait l'objet d'une approbation pour financement de la part de l'UE. La première réunion s'est tenue en marge de la conférence de l'Union européenne pour la conservation du littoral (UECL) «Coastlearn», le 27 février 2002, à Saint-Pétersbourg. Des représentants du CAR/PAP, de l'UECL et de l'institut royal pour la gestion du littoral des Pays-Bas (RIKZ) ont examiné la structure de base du Centre d'échanges méditerranéen en matière de GIZC, ainsi que l'agencement du questionnaire pour l'évaluation des besoins des utilisateurs potentiels. Un plan de travail élémentaire a été établi, et les perspectives de partenariat pour ce projet ont été exposées.

241. En avril et en mai, une enquête-évaluation des besoins virtuels a été réalisée en coopération avec la société «OneCoast» (Australie). Les 20 et 21 mai 2002, une réunion sur le Centre d'échanges méditerranéen en matière de GIZC s'est tenue au siège du CAR/PAP à Split. Les résultats de l'enquête y ont été présentés et ils ont servi à améliorer et à finaliser la structure du centre d'échanges. L'UECL et l'institut RIKZ ont présenté leurs expériences de projets similaires, notamment «CoastBase». Les perspectives de bases de données et activités conjointes ont été explorées. Enfin, la structure du Centre d'échanges méditerranéen, avec tous les outils et caractéristiques Internet nécessaires, a été finalisée; le plan de travail, les attributions respectives et les résultats escomptés ont été définis.

242. En juin et en juillet, la structure de l'inventaire de projets a été définie, les formulaires de transfert automatisé de données ont été mis au point. Des experts chargés de préparer les présentations de projets ont été sélectionnés, et les contrats envoyés en juillet. Les fiches de données de base pour un grand nombre de projets ont été finalisées à la fin août, et une description détaillée d'environ 40 projets de GIZC sera prête à la fin septembre.

243. Une première réunion a été organisée, les 26 et 27 juillet 2002 au siège du CAR/PAP à Split, afin de mettre en place le cours de formation virtuelle à la GIZC - "MedOpen" en Méditerranée. La réunion visait avant tout à décider de la structure du cours de formation, à identifier les partenaires pour la préparation de la documentation, et à définir le plan de travail, les résultats escomptés et les attributions. Ont pris part à la réunion l'UECL, l'Université d'Ulster (cours de formation supérieure virtuelle à la GIZC) et le Centre thématique de l'AEE sur les aires côtières et marines.

244. Le CAR/PAP a participé au premier forum de haut niveau sur la GIZC qui s'est tenu à La Villa Joiosa (Espagne), du 18 au 20 avril 2002. Le Directeur du PAP y a fait une communication liminaire sur les tendances et perspectives des zones côtières de Méditerranée et y a présenté la GIZC comme un outil majeur de développement durable de ces zones.

245. Le CAR/PAP a participé à l'atelier «Développement durable et utilisation durable des ressources naturelles en Bosnie-Herzégovine», à Neum (B-H), en mai 2002. L'atelier était organisé dans le cadre du projet géré par le CAR/TDE. L'expérience acquise par le PAM et le PAP en matière de GIZC, ainsi que par des organisations internationales comme le METAP dans le même domaine, ainsi que par d'autres projets menés dans la région de l'Adriatique, y a été présentée.

246. Le CAR/PAP a participé au séminaire sur les instruments juridiques et gestionnels pour la conservation des côtes méditerranéennes, qui s'est tenu à Palma de Majorque (Espagne), en juin 2002. Le document «Planification et gestion intégrée du littoral - Note sur un cadre législatif pour la Méditerranée» y a été présenté. Ce document souligne la nécessité et expose la justification de l'élaboration d'un protocole régional sur la GIZC, retrace le cadre juridique du PAM concernant la GIZC, les expériences du PAP, l'historique de l'idée du protocole, les obstacles possibles et certaines des principes susceptibles de présider à sa conception.

247. Le CAR/PAP a été invité à participer à un certain nombre de réunions et séminaires importants, à savoir notamment: le séminaire «Gestion du littoral: un défi pour l'Europe et son environnement immédiat », organisé par l'Institut européen de l'administration publique (EIPA) de Maastricht (Pays-Bas); la première réunion en mai, à Bruxelles, du Comité directeur du Projet EUROSION, financé par l'UE; la Conférence du Conseil de l'Europe sur le développement spatial, tenue à Dresde en mai; et la Conférence internationale sur la religion, la science et l'environnement, qui s'est tenue en juin dans l'Adriatique. À chacune de ces occasions, il a été procédé à une présentation des activités du PAM et du CAR/PAP en matière de GIZC.

248. Le CAR/PAP a été invité à s'associer à deux partenariats de type II (SMDD de Johannesburg) dans le domaine de la gestion littoral: l'un consiste en l'échange d'informations via Internet sur la gestion du littoral, l'autre vise à mettre en place un réseau de praticiens de la GIZC.

249. Le CAR/PAP a établi un rapport «Analyse du Programme d'aménagement côtier», qui figure à l'**annexe VI**, pour examen par le Bureau.

### **C. PRÉPARATION DE LA PROCHAINE RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES**

250. La réunion doit se tenir à Catane (Sicile) à l'initiative des autorités italiennes. La date reste à fixer avec celles-ci. Compte tenu de ce que la réunion des Points focaux du PAM, qui aura en particulier pour tâche d'examiner les activités de l'exercice biennal 2002-2003 ainsi

que le projet de programme et de budget, devrait, de préférence, se tenir en septembre 2003 pour ménager un laps de temps suffisant, la réunion des Parties contractantes devrait avoir lieu à la fin de novembre 2003.

251. Les documents à établir en vue d'un examen minutieux devraient être classés en plusieurs catégories:

1. Documents scientifiques ou d'évaluation

Ils comprendraient:

- Le rapport du Plan Bleu sur l'environnement-développement;
- La section Évaluation du document PAS-Biodiversité établi par le CAR/ASP;
- Le bilan diagnostique sur la pollution marine transfrontière en cours de révision par le MED POL.

2. Rapports d'activité

- Rapports de l'Unité de coordination, des CAR et de la CMDD, ainsi que les documents d'analyse financière.

3. Évaluation du CAR/ASP et du REMPEC, avec les recommandations correspondantes.

4. Documents de stratégie soumis pour approbation ;

- PAS-Biodiversité,
- Orientations pour la stratégie méditerranéenne de développement durable;
- Stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole «prévention et situations critiques».

5. Projet de recommandations de la CMDD

**ANNEX I**  
**STATUS OF SIGNATURES AND RATIFICATIONS**

Parties Contractantes	Convention de Barcelone 1/			Protocole "Immersion" 2/			Protocole en cas de situation critique 3/		Nouveau Protocole en cas de situation critique 4/	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.05.90/AD		-	30.05.90/AD		-	30.05.90/AD		
Algeria	-	16.02.81/AD		-	16.03.81/AD		-	16.03.81/AD	25.01.02	
Bosnia & Herzegovina	-	01.03.92/SUC		-	01.03.92/SUC		-	01.03.92/SUC		
Croatia	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	
Cyprus	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79		16.02.76	19.11.79	25.01.02	
European Community	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	
Egypt	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AD		
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	
Greece	16.02.76	03.01.79		11.02.77	03.01.79		16.02.76	03.01.79	25.01.02	
Israel	16.02.76	03.03.78		16.02.76	01.03.84		16.02.76	03.03.78		
Italy	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	
Lebanon	16.02.76	08.11.77/AD		16.02.76	08.11.77/AD		16.02.76	08.11.77/AD		
Libya	31.01.77	31.01.79		31.01.77	31.01.79		31.01.77	31.01.79	25.01.02	
Malta	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	
Morocco	16.02.76	15.01.80		16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	
Slovenia	-	15.03.94/AD		-	15.03.94/AD		-	15.03.94/AD	25.01.02	
Spain	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	
Syria	-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD	25.01.02	
Tunisia	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	
Turkey	16.02.76	06.04.81		16.02.76	06.04.81		16.02.76	06.04.81		

Adhésion = AD

Approbation = AP

Succession = SUC

Parties Contractantes	Protocole "tellurique" 5/			Protocole relatif aux aires spécialement protégées 6/		Protocole relatif aux ASP & diversité biologique 7/		Protocole "offshore" 8/		Protocole "déchêts dangereux" 9/	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.05.90/AD		-	30.05.90/AD	10.06.95	-	-	-	-	-
Algeria	-	02.05.83/AD		-	16.05.85/AD	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC		-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.06.92/SUC		-	12.06.92/SUC	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.05.80	28.06.88		-	28.06.88/AD	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
European Community	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Egypt	-	18.05.83/AD		16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Greece	17.05.80	26.01.87		03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israel	17.05.80	21.02.91		03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Lebanon	17.05.80	27.12.94		-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libya	17.05.80	06.06.89/AP		-	06.06.89/AD	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malta	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Morocco	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Slovenia	-	16.09.93/AD		-	16.09.93/AD	-	-	10.10.95	-	-	-
Spain	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
Syria	-	01.12.93/AD		-	11.09.92/AD	-	-	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turkey	-	21.02.83/AD		-	06.11.86/AD	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution  
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976  
Entrée en vigueur\*: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs  
Adopté (Barcelone): 16 février 1976  
Entré en vigueur\*: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles  
Adopté (Barcelone): 16 février 1976  
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée.  
Adopté (Malte): 25 janvier 2002  
Entré en vigueur: --
- 5/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique  
Adopté (Athènes): 17 mai 1980  
Entré en vigueur\*: 17 juin 1983
- 6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée  
Adopté (Genève): 3 avril 1982  
Entré en vigueur:
- 7/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée  
Adopté (Barcelone): 10 juin 1995  
Entré en vigueur: 12 décembre 1999
- 8/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol  
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994  
Entré en vigueur: -
- 9/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination  
Adopté (Izmir): 1 octobre 1996  
Entré en vigueur: -

\* Les amendements ne sont pas encore entrés en vigueur

## ANNEXE II

# REMARQUES SUR UN INSTRUMENT MÉDITERRANÉEN CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS À L'ENVIRONNEMENT

par Tullio Scovazzi

### 1. Une question épineuse

Tout débat sur des règles internationales en matière de responsabilité et de réparation de dommages résultant de la pollution de l'environnement s'est toujours avéré un exercice complexe et une véritable gageure en raison des problèmes de fond, de procédure et même de terminologie qu'il soulève.

La teneur des règles secondaires du droit international coutumier relatif aux conséquences découlant de la violation des règles primaires pertinentes, telles que celles portant interdiction de dommages transfrontières ou l'obligation de coopérer pour la protection de l'environnement, est loin d'être précise. Les efforts déployés en vue d'instaurer des régimes conventionnels sur la responsabilité et la réparation des dommages n'ont pas toujours été couronnés de succès. L'expérience actuelle montre qu'il est plus prometteur de se concentrer sur des régimes s'appliquant à des activités spécifiques, comme la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Bruxelles, 1969, modifiée par des protocoles ultérieurs) et la Convention internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Bruxelles, 1971, modifiée par des protocoles ultérieurs) que de s'efforcer d'élaborer des traités ayant une portée ou un champ d'application plus étendus. Par exemple, la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement (Lugano, 1993), conclue dans le cadre du Conseil de l'Europe, n'a pas, à ce jour, donné lieu à des ratifications. La proposition récente de "directive de la Communauté européenne sur la responsabilité environnementale en vue de la prévention et de la réparation des dommages environnementaux", soumise le 21 février 2002 par la Commission de la CE<sup>1</sup>, a restreint le champ d'application (dommages causés par les activités dont la liste figure dans une annexe et "dommages causés à la biodiversité", tels qu'ils sont strictement définis dans la proposition).

### 2. Responsabilité et réparation des dommages au sein du système de Barcelone

Sur la responsabilité et la réparation des dommages, la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Barcelone, 1976; modifiée en 1995) dispose ce qui suit:

«Les Parties contractantes s'engagent à coopérer pour élaborer et adopter des règles et procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée» (art. 16).

---

<sup>1</sup> Journal officiel des Communautés européennes, n° C 151 du 25 juin 2002.



Si des dispositions pactum de contrahendo similaires existent dans d'autres traités visant à protéger le milieu marin de mers régionales, il n'en pas qui aient été concrétisées par l'adoption d'un protocole spécifique.

Une autre disposition sur la responsabilité et la réparation se trouve dans le Protocole de la Convention de Barcelone relatif à la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Madrid, 1994):

«1. Les Parties s'engagent à coopérer dès que possible pour élaborer et adopter des procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultants des activités visées au présent Protocole, conformément à l'article 12 de la Convention.

2. En attendant l'instauration de ces procédures, chaque Partie:

- a) prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les opérateurs sont tenus responsables des dommages causés par les activités et sont tenus de verser promptement une réparation adéquate;
- b) prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les opérateurs sont et demeurent couverts par une assurance ou une autre garantie financière dont la nature et les conditions seront précisées par la Partie contractante en vue d'assurer la réparation des dommages causés par les activités couvertes par le présent Protocole» (art. 27).

La partie la plus notable de cette disposition est le paragraphe 2, qui énonce l'obligation d'adopter des mesures provisoires dans l'attente de l'instauration d'un régime communément admis. Cependant, au moment de l'adoption du texte du Protocole, la Communauté européenne et la France ont exprimé une réserve d'examen à propos du paragraphe en question.

### 3. La réunion de Brijuni

En 1996, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, lors de leur Neuvième réunion ordinaire, ont pris en considération la question de la responsabilité et de la réparation des dommages. Elles ont invité le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE à convoquer une première réunion d'experts juridiques et techniques désignés par les gouvernements afin d'examiner le projet, établi par le Secrétariat, de procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin de la Méditerranée. La réunion s'est tenue à Brijuni (Croatie), du 23 au 25 septembre 1997; y ont participé les experts de 16 Parties contractantes<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Communauté européenne, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Monaco, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie. Le rapport de la réunion (ci-après appelé le "Rapport") a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.117/4 du 7 octobre 1997. Sur la réunion, consulter BOU FRANCH, "*Towards a Liability Protocol for Environmental Harm in the Mediterranean Sea Area*", in KOKASOY (ed.), *The Kriton Curi International Symposium on Environmental Management in the Mediterranean Region - Proceedings*, I, Istanbul, 1998, p. 207; SCHIANO DI PEPE, *Introducing an International Civil Liability Regime for Damage to the Marine Environment in the Mediterranean Sea Area*, in *Environmental Liability*, 1999, p. 8.

La réunion de Brijuni était saisie, pour base de ses délibérations, d'un projet établi par le Secrétariat du PAM/PNUE (ci-après appelé le "Projet")<sup>3</sup> qui avait un objectif ambitieux. Plus concrètement, il prévoyait notamment un régime de responsabilité à trois niveaux, à savoir:

- la responsabilité objective de l'exploitant, qui est la personne qui exerce un contrôle effectif sur une activité dangereuse ou potentiellement dangereuse<sup>4</sup>, avec un nombre étroitement circonscrit de dérogations<sup>5</sup>;
- la création d'un fonds interétatique de garantie pour la mer Méditerranée (FIGM), qui joue un rôle complémentaire si l'exploitant n'est pas en mesure de rembourser l'intégralité du coût de la réparation requise<sup>6</sup> ou s'il s'impose de prendre des mesures préventives en cas de situation d'urgence;
- la responsabilité résiduelle de l'État qui exerce une juridiction et un contrôle sur l'activité, si le régime de responsabilité civile et le FIGM sont insuffisants<sup>7</sup>.

D'autres aspects du "Projet", qui confirment ses objectifs ambitieux, sont les suivants:

- Il est proposé de ne fixer aucun plafond financier aux trois niveaux de responsabilité<sup>8</sup>.

---

<sup>3</sup> Doc. UNEP(OCA)/MED WG.117/3 du 1er juillet 1997.

<sup>4</sup> «À la différence de la responsabilité pour faute, il n'est pas nécessaire, dans un régime de responsabilité objective, de rapporter la preuve (qui peut être très difficile, voire impossible à obtenir) que l'exploitant a, par son comportement, intentionnellement ou par négligence, enfreint le droit. Dans un régime de responsabilité objective, il suffit d'établir que le dommage a été causé du fait du comportement de l'exploitant et n'est pas de ceux qui sont tolérés en vertu de la Convention de Barcelone ou du régime de responsabilité. Simultanément, le régime de responsabilité objective est plus souple que celui de responsabilité pour faute dans la mesure où il prévoit une gamme étroitement circonscrite d'exonérations» ("Projet", p. 8).

<sup>5</sup> À savoir les actes de guerre, les phénomènes naturels de caractère inévitable, les actes commis par un tiers dans l'intention de causer un dommage, une pollution d'un niveau acceptable eu égard aux circonstances locales, l'application de mesures impératives émanant d'une autorité publique, des activités dangereuses menées licitement dans l'intérêt de la victime (p. 12 du "Projet").

<sup>6</sup> «Dans la mesure où la réparation d'un dommage en vertu du régime de responsabilité civile est insuffisante ou ne peut pas être obtenue (dans le cas de pollueurs inconnus» ("Projet", p. 15).

<sup>7</sup> Aux termes du "Projet" (p. 14), «il serait manifestement insuffisant de prévoir une responsabilité résiduelle conçue étroitement de l'État, c'est-à-dire que l'État ne serait responsable d'un dommage que dans la mesure où il existe un lien de causalité entre les dommages et l'observation par l'État de ses obligations en vertu du système de la Convention de Barcelone. Une telle responsabilité fondée sur la faute, plutôt qu'une responsabilité objective, ne permettrait pas de parvenir au résultat recherché dans la pratique étant donné la vulnérabilité de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée et la nature du système de protection qu'il exige».

<sup>8</sup> «En fait, imposer une limite financière à la réparation due saperait le régime de responsabilité proposé. En revanche, une responsabilité illimitée aurait un salutaire effet d'exemple pour tous les intéressés.. Les exploitants sauraient que, leur responsabilité étant illimitée, ils doivent planifier et réaliser leurs activités avec prudence. Les autorités publiques des Parties contractantes, pour leur part, seraient puissamment encouragées à surveiller de près les activités des exploitants en appliquant efficacement dans la pratique toutes les règles et procédures en vigueur en matière de prévention et de contrôle pour veiller à ce que le système

- Les Parties contractantes devraient stipuler dans leur droit interne que les exploitants ont un système de sécurité financière ou une garantie financière pour couvrir leur responsabilité en cas de dommages.
- Les activités dangereuses englobent «toutes les activités effectuées à titre professionnel qui font intervenir des substances et des matières dangereuses, des espèces non indigènes ou génétiquement modifiées et, les activités qui sont nocives pour la diversité biologique et les aires spécialement protégées en Méditerranée»<sup>9</sup>.
- Le concept d' «événement» fait l'objet d'une définition large couvrant non seulement un fait instantané (incendie, fuites, etc.) ou une succession de faits ayant la même origine (par exemple, série d'explosions affectant successivement différentes installations, appelé «effet dominos»), mais aussi des faits progressifs ou continus (déversement de substances dans la mer provenant de sources et activités situées à terre).
- Les organisations non gouvernementales se voient reconnaître le droit de demander aux tribunaux, dans des situations d'urgence, l'interdiction d'activités dangereuses ou potentiellement dangereuses, une injonction à l'exploitant de prendre des mesures de prévention, une injonction à l'exploitant de remettre en l'état l'environnement..
- Le concept de dommage est défini dans le "Projet" d'une manière assez prudente comme signifiant:
  - un dommage causé à des personnes (y compris l'État et ses subdivisions constitutives) et à des biens;
  - le coût des mesures de sauvegarde ainsi que de toute perte ou dommage causé par lesdites mesures;
  - un dommage résultant de l'altération du milieu marin et côtier de la Méditerranée.

En particulier, le dommage résultant de l'altération du milieu marin et côtier doit être réparé uniquement sous la forme de mesures de remise en état visant à réhabiliter ou à restaurer l'environnement, ou si la remise en état n'est pas possible, sous la forme de la réintroduction de l'équivalent des composantes endommagées dans l'environnement, ce qui implique que toute évaluation de la réparation effectuée sur la base d'une quantification abstraite du dommage calculée selon des modèles théoriques est exclue (comme elle l'est également selon la pratique du Fonds d'indemnisation pour la pollution par les hydrocarbures).

Il est ressorti nettement des échanges de vues auxquels a donné lieu la réunion à Brijuni en 1997 des experts gouvernementaux, que les propositions soumises dans le "Projet", tout en formant une bonne base de discussion, étaient trop ambitieuses pour être pleinement acceptables par la majorité des pays méditerranéens. Le fait que le "Projet", en plusieurs de ses aspects, se fondait sur la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement (Lugano, 1993), qui a peu de chances d'entrer en

---

*de la Convention de Barcelone soit respecté. Enfin, cela n'aurait aucun impact sur les activités des compagnies d'assurance étant donné que leur propre limite de responsabilité est fixée indépendamment de la question de savoir si un plafond est ou non prévu dans le cadre du régime de responsabilité» ("Projet", p. 18).*

<sup>9</sup> Projet, p. 5.

vigueur dans un proche avenir, peut aussi expliquer le peu d'enthousiasme affiché par certains États.

Sur quelques questions, les débats de Brijuni ont montré qu'il y avait une concordance de vues parmi la majorité, sinon la totalité, des experts gouvernementaux.

- A) La réunion est convenue de prendre pour base de discussion l'article 16 de la Convention de Barcelone, telle que modifiée en 1995, plutôt que l'article 12 de la Convention précédente de 1976. Les règles et procédures devaient être élaborées "pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée" (nouvel article 16) et non "pour les dommages résultant de la pollution du milieu marin marine en violation des dispositions de la présente Convention et des protocoles applicables" (ancien article 12). Par conséquent, l'accent est mis sur des dispositions de droit privé uniformes qui peuvent fournir une réparation aux victimes d'une pollution, qu'il s'agisse d'entités publiques ou de particuliers, ce qui paraît exclure de la négociation le domaine de la responsabilité interétatique découlant de violations de la Convention, autrement dit d'actes condamnables qui ne peuvent être en principe commis que par des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (États ou organisations internationales) et portent atteinte à d'autres Parties contractantes en vertu du droit international public.
- B) «S'agissant de la forme que pourrait revêtir un futur régime de responsabilité pour la Méditerranée, les experts se sont accordés à penser qu'un instrument juridiquement contraignant était préférable à un instrument du type "soft law". En outre, l'avis général a été qu'il serait préférable d'élaborer un protocole plutôt qu'une annexe à la Convention. À ce propos, l'on a fait observer qu'un régime de détermination des responsabilités et de réparation des dommages pourrait, dans certains cas, exiger une modification du droit interne, ce qui ne serait possible qu'à la suite d'un processus de ratification par les parlements nationaux»<sup>10</sup>.
- C) La nécessité d'éviter de faire double emploi avec les dispositions d'autres conventions a été soulignée avec force. L'avis général de la réunion était que le régime de responsabilité pour la Méditerranée ne devrait pas entraîner de chevauchements ou de conflits avec des régimes spécifiques de responsabilité établis par des traités qui étaient déjà en vigueur ou qui le seraient sans doute dans un proche avenir (par exemple dans le domaine du transport maritime), si, après examen plus approfondi, ces régimes s'avéraient suffisamment adaptés aux objectifs de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en matière de responsabilité et de réparation des dommages<sup>11</sup>. On ne peut que souscrire au but d'éviter les complications découlant de régimes faisant double emploi. Cependant, il conviendrait d'aborder également la question complexe des États méditerranéens qui ne sont pas parties à des traités sur la responsabilité en vigueur pour d'autres États méditerranéens.
- D) «De l'avis général, le régime de responsabilité pour la Méditerranée devait englober aussi la haute mer, et l'élaboration de ce régime devrait résoudre tous les problèmes juridiques techniques soulevés par son application à la haute mer»<sup>12</sup>. Traiter de la haute mer, à savoir une zone où n'est établie aucune souveraineté ou juridiction d'État et où tout État du pavillon semble habilité à user (et peut-être à abuser) du droit de liberté de la haute mer, est toujours une tâche difficile du point

---

<sup>10</sup> "Rapport", p. 4.

<sup>11</sup> "Rapport", p. 3.

<sup>12</sup> "Rapport", p. 4.

de vue juridique. Il suffit de mentionner le problème de la détermination de la victime pouvant prétendre à réparation dans le cas d'une zone de haute mer. En Méditerranée, il n'y a pas encore d'États côtiers qui aient proclamé ou appliqué de zones économiques exclusives. Mais cette situation peut changer à tout moment. Si les États méditerranéens décidaient de créer de telles zones, comme chacun d'eux est fondé à le faire, il ne resterait aucune zone de haute mer en Méditerranée.

- E) «L'avis de la majorité a été que le régime de responsabilité pour la Méditerranée ne devait s'appliquer qu'aux activités dangereuses, lesquelles devraient être spécifiquement énumérées.»<sup>13</sup>
- F) En ce qui concerne le concept de dommage, la réunion a noté qu'on relevait une tendance à réparer non seulement les dommages occasionnés aux biens et aux personnes mais aussi ceux consistant en altérations du milieu marin et côtier de la Méditerranée, ce qui couvrait des mesures de remise en état effectivement entreprises ou à entreprendre, ainsi que de remise en état par des équivalents, si le rétablissement de l'état initial n'était pas possible. Une remarque importante a été formulée à propos de l'État, considéré comme «l'administrateur fiduciaire de l'intérêt général de protection du milieu marin de la Méditerranée»<sup>14</sup>.
- G) Les experts ont, dans leur ensemble, été d'avis que le régime de responsabilité de l'exploitant devait reposer sur la responsabilité objective<sup>15</sup>.

Sur d'autres questions, les positions adoptées par les experts gouvernementaux ont notablement divergé.

- A) Le problème de la responsabilité résultant de la pollution progressive du milieu marin, qui est susceptible de se produire dans le cas d'une pollution d'origine tellurique, a suscité des réactions différentes. «Abordant la notion d'événement, plusieurs experts ont jugé plus logique de ne pas y inclure un fait continu (provenant de sources et d'activités situées à terre), d'autres marquant au contraire que cette interprétation s'inscrivait dans le droit fil de la Convention de Barcelone»<sup>16</sup>. De fait, l'évaluation et la répartition de la responsabilité entre un grand nombre de pollueurs à l'origine d'une pollution progressive est un problème très difficile à surmonter au plan juridique. D'une part, comme la contribution de chaque source isolée de pollution est impossible à évaluer, il serait inéquitable d'exiger que la partie subissant le préjudice démontre le lien causal entre toute activité spécifique entreprise et le dommage qui en résulte. D'autre part, l'on est fondé à penser que certains pollueurs (tels que des pays ou États industrialisés où sont situés les bassins de grands fleuves, dans le cas de pollution marine) portent une plus grosse part de responsabilité que d'autres.
- B) L'idée d'une responsabilité illimitée a conduit plusieurs experts à faire part de leurs préoccupations et à estimer que la responsabilité objective devrait s'accompagner d'un plafond fixé d'avance sur le montant de l'indemnisation à verser par l'exploitant. Dans l'esprit de nombreux intervenants, le concept de limite de la sécurité financière devait être lié à celui de limite de la responsabilité de l'exploitant. La

---

<sup>13</sup> "Rapport", p. 5

<sup>14</sup> "Rapport", p. 4. «Il a été ajouté que, dans certains cas, l'État pouvait en fait être à la fois auteur et victime du dommage à l'environnement. Même en pareil cas, l'État avait le devoir, en sa qualité d'administrateur fiduciaire, de remettre en état l'environnement» (ibid.).

<sup>15</sup> "Rapport", p. 5.

<sup>16</sup> "Rapport", p. 5.

situation actuelle du marché des assurances, où ne pouvaient être assurées toutes les activités dangereuses entreprises par des exploitants, a aussi été rappelée. Le Président de la réunion a suggéré que les représentants des assureurs, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales soient invités à participer comme observateurs à la prochaine réunion sur ce sujet afin d'y faire valoir l'avis d'acteurs essentiels.

- C) Diverses opinions ont été exprimées sur le Fonds FIGM proposé, d'aucuns se disant favorables à sa mise en place et d'autres exprimant de sérieuses réserves. S'il ce fonds était institué, il conviendrait de savoir comment il serait financé, en particulier s'il serait alimenté par des contributions des États ou d'exploitants privés, et selon quels critères les contributions seraient calculées. La question appelle un examen plus approfondi.
- D) Une autre question exigeant plus ample réflexion est celle de la responsabilité résiduelle des États. «L'on a fait observer qu'il s'agissait là d'une dérogation au régime de responsabilité de droit commun selon lequel la responsabilité de l'État ne pouvait pas se substituer à celle des exploitants privés. En outre, l'obligation primaire de l'État consistait à prévenir et maîtriser la pollution, et sa responsabilité ne pouvait être engagée que si les mesures destinées à prévenir et combattre la pollution étaient restées dépourvues d'effet. À ce propos, il a été souligné que l'État était en définitive responsable des événements résultant d'activités relevant de sa juridiction et que la responsabilité résiduelle de l'État renforcerait l'efficacité et la crédibilité du système de la Convention de Barcelone. Une délégation a cependant fait remarquer qu'une telle responsabilité résiduelle des États pourrait avoir un effet pervers sur le comportement des exploitants. En effet, ceux-ci seraient peut-être incités à adopter un comportement plus laxiste en sachant que les États pourraient aussi être poursuivis en complément de la responsabilité des exploitants»<sup>17</sup>.
- E) Des réserves ont également été exprimées par quelques experts sur l'idée d'accorder aux organisations non gouvernementales le droit d'intenter des actions en justice dans certains cas spécifiés.

#### 4. Développements possibles dans l'avenir

Les participants à la réunion de Brijuni, «ayant analysé les principales questions soulevées par l'établissement d'un régime de détermination des responsabilités et de réparation des dommages dans la région de la Méditerranée, ont invité le Secrétariat à faire rapport aux Parties contractantes sur les résultats de cette première réunion afin qu'elles puissent se prononcer sur le principe de l'élaboration d'un projet de protocole qui prendrait en compte les conclusions de la présente réunion et qui serait soumis à une deuxième réunion d'experts»<sup>18</sup>. À ce jour, une telle réunion n'a pas eu lieu.

Personne ne peut nier que les problèmes soulevés par la négociation sont difficiles à traiter. De fait, la législation nationale ou la pratique judiciaire des États méditerranéens dans le domaine de la réparation des dommages causés à l'environnement varient grandement d'un pays à l'autre. Dans les systèmes juridiques nationaux, ce ne sont pas seulement les critères servant à évaluer la réparation mais aussi le concept même de dommage causé à l'environnement qui sont loin d'être définis d'une manière uniforme.

Pour ne donner que quelques exemples, la législation italienne (art. 18 de la loi n° 349 du 8 juillet 1986) dispose que quiconque, agissant de manière illicite ou par faute, viole les dispositions des lois ou réglementations et cause un préjudice à l'environnement, est tenu de

---

<sup>17</sup> "Rapport", p. 6.

<sup>18</sup> "Rapport", p. 7.

verser une indemnité à l'État. Si une quantification précise du dommage est impossible, le montant de l'indemnité à verser est calculé sur la base de critères équitables. À cette fin, le juge peut prendre en compte le degré de gravité de la faute, le coût de la remise en état et le profit qu'en a retiré le contrevenant. Ce sont l'État ou les entités territoriales publiques qui intentent une action devant les tribunaux, alors que des organisations non gouvernementales agréées peuvent intervenir au cours des procès.

En Slovénie, pays ayant récemment accédé à l'indépendance, qui a promulgué une législation avancée sur la protection de l'environnement, «une partie responsable d'un dommage causé à l'environnement est tenue d'assumer les coûts de l'élimination de ses effets» (art. 79 de la loi de protection de l'environnement de 1993)<sup>19</sup>, y compris les coûts des interventions d'urgence, de la réhabilitation et de la prévention d'autres dommages, et de l'indemnisation des personnes directement lésées. Le gouvernement est appelé à fixer les critères à utiliser pour le calcul du montant de l'indemnité et les modalités de son versement.

Dans d'autres pays, où il n'existe pas de régime législatif spécifique, la question du dommage causé à l'environnement est du ressort des tribunaux, au cas par cas. Il est parfois admis que les personnes en mesure de prouver qu'elles ont un intérêt général dans la protection de l'environnement, y compris des organisations non gouvernementales agréées, sont fondées à intenter une action en réparation de dommages causés à l'environnement. La Communauté européenne s'efforce d'élaborer un régime spécifique sur la responsabilité des dommages environnementaux<sup>20</sup>. Les résultats de cette initiative sont encore incertains<sup>21</sup>.

En dépit de difficultés et de différences indéniables, la tentative visant à s'orienter vers un régime de responsabilité et de réparation des dommages pour la Méditerranée pourrait être reprise et soumise à plus ample examen. Les éléments dont sont convenus les participants à la réunion de Brijuni pourraient constituer une base de départ. Cependant, il conviendrait de ménager une certaine marge de flexibilité quant au résultat final et l'élaboration d'un ensemble

---

<sup>19</sup> Le dommage causé à l'environnement est défini comme «le résultat d'une activité qui excède la capacité de régénération de l'environnement et le cadre de l'activité autorisée au sein de celui-ci, et qui comporte une dégradation à grande échelle ou une destruction de l'environnement ou de partie de celui-ci» (art. 5, par. 8, de la loi).

<sup>20</sup> Cf. plus haut, par. 1.

<sup>21</sup> Cf. l'avis rendu, le 18 juillet 2002, par le Comité économique et social sur la proposition de directive mentionnée plus haut à la note 1.

de lignes directrices recommandées pourrait être envisagée comme une solution de rechange à un instrument rigoureusement contraignant. Les éléments de désaccord devraient être examinés, y compris la détermination de certains critères pour évaluer le dommage environnemental. L'ensemble du débat devrait prendre en compte les documents récents qui représentent d'importantes contributions à une clarification des questions théoriques épineuses que pose un tel régime, comme la résolution sur la responsabilité en droit international pour les dommages causés à l'environnement, adoptée par l'Institut du droit international le 4 septembre 1997<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Texte dans l'*Annuaire de l'Institut de droit international*, vol. 67, II, Paris, 1998, p. 486.



## ANNEXE III

### SYSTÈME DE SURVEILLANCE PROPOSÉ POUR L'APPLICATION EFFECTIVE DES INSTRUMENTS JURIDIQUES DU PAM

L'application effective est une question de crédibilité pour les conventions environnementales.

Cela étant, plusieurs mécanismes ont été créés par les conventions, tout d'abord pour contrôler l'application des dispositions convenues, mais aussi pour aider les pays à mieux définir les mesures permettant d'éviter les violations et à s'acquitter de leurs obligations.

L'une des premières mesures, et des plus généralisées, prises à cet effet, consiste à mettre en place un système de surveillance en vue de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre de la convention ou de l'accord concerné par chacune de ses Parties contractantes.

Dans le cas de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, le système de rapports a été récemment rénové et, après la phase d'essai sur une base volontaire qui est actuellement en cours, il constituera sans nul doute l'un des systèmes les plus avancés et utiles parmi ceux prévus dans le cadre des conventions internationales se rapportant à l'environnement.

Cependant, le système de rapports ne saurait suffire, en tant que tel, à amener les pays à remplir leurs obligations, et plusieurs conventions et accords internationaux (Protocole de Montréal, Convention de Berne, etc.) ont jugé nécessaire de prévoir une deuxième disposition: l'établissement d'un organe spécialisé chargé d'analyser les rapports nationaux et de formuler des observations et/ou des recommandations aux Parties contractantes concernées.

Une autre démarche utile a été adoptée par certaines conventions (Ramsar, Patrimoine mondial, etc.): elle consiste à instaurer une liste (Liste du patrimoine mondial en péril, Registre de Montreux) où les Parties contractantes inscrivent de leur propre initiative des sites problématiques pour lesquels une assistance est requise. Des experts et des fonds sont affectés pour contribuer à régler les problèmes et des rapports doivent être soumis périodiquement jusqu'à ce que le site soit retiré de la liste.

S'agissant de la Convention de Berne, la recherche d'un mécanisme plus efficace a conduit à mettre en place un système plus sophistiqué reposant sur l'examen de dossiers et sur l'organisation d'enquêtes sur place.

La procédure des dossiers s'est avérée être un excellent moyen de vérifier la mise en œuvre de la Convention et d'aider à trouver des solutions aux problèmes qui se posent aux niveaux national et local.

Dans ce cadre de la Convention de Berne, à la suite des discussions que les Parties contractantes ont tenues, l'ouverture de dossiers a précisément pour but de trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes rencontrés dans l'application de la Convention et de déterminer aussi efficacement que possible les moyens qui s'y prêtent. Pour ouvrir un dossier, le Secrétariat examine toutes les plaintes adressées au Comité permanent, au Secrétariat ou au Président de la Convention, et il décide quelles sont celles qui nécessitent d'y donner suite. Dans le cas où il déciderait d'y donner suite, le Secrétariat transmet la plainte à la Partie contractante ou aux Parties contractantes concernées en sollicitant leur

avis, et il informe le Bureau pour que ce dernier décide s'il y a lieu d'inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité permanent. Après examen des dossiers, et selon les cas, le Secrétariat peut proposer:

1. qu'un complément d'information s'impose;
2. qu'une recommandation spécifique soit adoptée; ou
3. qu'une enquête soit menée sur place.

Après examen du rapport établi par des experts à la suite de l'enquête sur place ou du rapport soumis par la Partie contractante concernée pour donner suite à une recommandation spécifique, le Comité permanent peut décider de clore le dossier si le problème a été résolu, ou il peut adopter une nouvelle recommandation si le problème persiste.

Il importe de souligner que l'ouverture du dossier est souvent suffisante pour susciter, au niveau national, une réponse institutionnelle qui ouvre la voie à une solution du problème.

Compte tenu des considérations qui précèdent et de la nécessité manifeste de faciliter la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, il est proposé d'adopter le système ci-après à titre d'essai au cours du prochain exercice biennal, avant que la réunion des Parties contractantes de 2005 ne se prononce définitivement à ce sujet:

Système proposé:

1. Créer un Comité technique sous l'orientation du Bureau des Parties contractantes et qui sera chargé:
  - a. d'examiner les rapports nationaux et de proposer des recommandations pour une mise en œuvre effective de la Convention et des Protocoles;
  - b. étudier les plaintes reçues de partenaires, d'ONG ou d'institutions internationales et nationales, en vue de proposer celles d'entre elles qui appelleraient un examen plus approfondi et une suite à donner;
2. Les membres du Comité technique devraient être des experts indépendants nommés par le Bureau sur proposition du Secrétariat.
3. Le Comité technique (5 membres) devrait se réunir tous les six mois.
4. Dans les cas où seraient constatés des manquements graves aux dispositions pertinentes de la Convention et des Protocoles, le Comité technique fera un rapport détaillé et proposera des recommandations spécifiques qui seront soumises au Bureau et à la réunion des Parties contractantes, pour approbation.
5. Le Comité technique assurera le suivi de la mise en œuvre des recommandations adoptées et fera régulièrement rapport au Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

## **ANNEXE IV**

### **RÉVISION DE LA LISTE DES PARTENAIRES**

#### **Introduction**

Compte tenu des recommandations de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Malte, octobre 1999), des différents documents établis par le PAM sur la question des partenaires du PAM, de la décision du Bureau des Parties contractantes (Chypre, mai 2001) et de la réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, septembre 2001), un nouvel ensemble de critères pour l'inscription et le maintien sur la liste des partenaires du PAM a été adoptée à la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Monaco, novembre 2001). Les nouveaux critères figurent à l'appendice 2 de l'annexe IV du rapport de la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Monaco, novembre 2001).

Lors de la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Monaco, novembre 2001), il a été en outre décidé que la liste des partenaires du PAM serait révisée tous les deux ans en tenant compte des critères approuvés.

Suite à cette décision, la réunion du Bureau des Parties contractantes (Syrie, mars 2002) a décidé que la liste des partenaires révisée serait établie par le Secrétariat pour la prochaine réunion du Bureau.

Ainsi, le présent rapport est-il assorti de la liste des partenaires du PAM qui a été révisée, comme requis, conformément aux critères adoptés.

Le rapport, établi par Mme Sofia Spirou (consultante), sous la supervision de M. Humberto da Cruz, (administrateur de programme au PAM), est divisé deux parties: la première porte sur les forces et faiblesses des partenaires qui ont participé activement aux travaux et réunions du PAM au cours de la période 1999-2002, et la seconde passe en revue, pour la même période, les partenaires qui n'ont pas témoigné d'une telle participation, avec l'examen des critères auxquels ils n'ont pu satisfaire.

## Méthode de classement

### *Critères communs*

#### **Critère 1**

##### **Existence de statuts**

Cet élément a été vérifié en se fondant des fiches d'information complètes sur chaque organisation, et notamment sur son règlement et ses statuts, et qui sont conservées à la bibliothèque du PAM .

#### **Critère 2**

##### **Existence d'un Bureau régulièrement élu**

Comme pour le critère 1, cet élément a été vérifié en se fondant sur les informations contenues dans le règlement organisationnel spécifiant l'existence d'un Bureau régulièrement élu, ces données étant consignées à la bibliothèque du PAM.

#### **Critère 3**

##### **Établissement du siège dans un pays méditerranéen**

De même, l'établissement du siège dans un pays méditerranéen a été vérifié sur la base des informations claires contenues dans le règlement organisationnel, et qui sont consignées à la bibliothèque du PAM.

Les trois critères communs ci-dessus sont des conditions indispensables pour qu'une organisation figure sur la liste des partenaires du PAM. Par conséquent, aucun d'eux n'a été pris en compte pour assigner un rang aux organisations.

Des notes de 1 à 5 ont été attribuées à la "capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM". Un système composite de huit aspects distincts a été adopté pour traiter les nombreux facteurs influant sur la capacité organisationnelle à contribuer aux travaux du PAM.

Chaque organisation a été notée de 1 à 5 pour chaque aspect, et le score moyen a été relevé comme la note finale relative au critère 4. Le **tableau 2** indique les notes pour chacun des huit aspects suivants ainsi que la note finale arrondie à deux décimales. Cette note a été aussi arrondie dans le but d'accroître la lisibilité du **tableau 1** qui indique le score total des critères complémentaires et du critère commun 4.

Les huit aspects dont dépendait la capacité organisationnelle à contribuer aux travaux du PAM étaient :

Niveau d'activité global  
Activité de recherche

Participation à des projets du PAM  
Participation aux réunions du PAM  
Diffusion des travaux du PAM  
Participation à des réseaux méditerranéens actifs  
Présence dans le sud de la Méditerranée  
Communication d'informations régulières au PAM.

Dans certains cas, ces aspects coïncident avec les critères complémentaires. La même note est alors attribuée aussi bien au titre des critères communs que des critères complémentaires.

Un avantage de ce système est qu'il prend en compte les différences entre les sociétés civiles du nord et du sud de la Méditerranée

Dans une tentative visant à prendre en compte le fait que les organisations du Sud sont confrontées, dans leur fonctionnement, à davantage de problèmes que leurs homologues du Nord, ce modèle de classement récompense les organisations qui ont leur siège dans le Sud. Un exposé plus détaillé de cet élément du classement est fourni à la section "Présence dans le Sud"

*i) Niveau d'activité global*

Les notes 4 et 5 ont été attribuées aux organisations ayant une capacité organisationnelle élevée, un fort renouvellement de projets et une portée internationale. La note 3 a été attribuée aux organisations de taille moyenne ayant un bon niveau de renouvellement des projets ainsi qu' une portée nationale ou locale de leurs activités. Cependant, des organisations de taille moyenne, locales ou nationales, ont reçu la note 4 pour un niveau d'activité exceptionnel ou marquant.. La note 2 a été attribuée à un renouvellement sensible des projets. La note 1 a été assignée en cas de faible renouvellement des projets et la note 0 à un renouvellement des projets très médiocre ou nul.

*i) Activité de recherche*

La note 5 a été attribuée aux grandes organisations internationales dont l'action est axée sur la recherche, avec des résultats scientifiques. La note 4 a été attribuée aux résultats de recherche très élevés obtenus par des organisations de taille moyenne. La note 3 a été attribuée aux organisations ayant d'excellents résultats de recherche. La note 2 a été attribuée à des résultats de recherche substantiels. La note 1 a été attribuée aux résultats de recherche faibles. La note 0 était réservée aux résultats de recherche faibles ou absents..

On entend ici par recherche non seulement la publication d'articles scientifiques et techniques mais aussi toute contribution originale aux connaissances sur l'environnement méditerranéen. Cette contribution peut consister à combler des lacunes de données dans des domaines liés à l'environnement. Cependant, ce type de contribution, qui est moins officialisé que la recherche théorique, devrait valoir une note maximale de 3 au lieu des notes plus élevées réservées à la recherche officialisée.

*iii) Participation aux projets du PAM*

La note 5 est attribuée aux organisations qui ont reçu un financement du PAM pour réaliser au moins un projet entre 1999 et 2002. La note 4 est attribuée aux organisations qui n'ont pas exécuté directement de projets depuis du PAM depuis 1999 mais participent très activement aux projets du PAM. La note 3 est attribuée aux organisations fortement impliquées dans des projets du PAM. La note 0 échoit aux organisations qui ne participent aucunement à des projets du PAM. Les notes de 0 à 3 sont attribuées en fonction du niveau de participation.

*iv) Participation aux réunions du PAM*

La note 5 a été attribuée aux organisations qui ont pris part aux réunions ordinaires des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenues en 1999 à Malte et en 2001 à Monaco. La note 4 a été attribuée pour la participation à l'une ou l'autre de ces deux réunions ordinaires. Les notes 2 ou 3 ont été attribuées pour un plus faible niveau de participation à des réunions, comme à la réunion des points focaux du PAM ou aux réunions de la CMDD. Les notes 0 ou 1 sont attribuées en cas d'absence totale de participation à des réunions du PAM depuis 1999.

*v) Diffusion des travaux du PAM*

La note 5 a été attribuée aux organisations qui utilisent les travaux du PAM comme contribution essentielle à leurs propres activités, et qui favorisent la sensibilisation aux travaux du PAM ou de la Convention de Barcelone. La note 3 a été attribuée aux organisations qui, entre 1999 et 2002, se sont référées fréquemment aux travaux du PAM ou à la Convention de Barcelone dans leurs publications. La note 1 a été attribuée aux organisations ayant manifesté un faible niveau de diffusion des travaux du PAM, par exemple en invitant le PAM à participer à des conférences locales ou autres manifestations, ou en le citant dans des communiqués de presse. La note 0 a été donnée en cas d'absence de tout effort de diffusion des travaux du PAM ou de la Convention de Barcelone.

L'évaluation de cet aspect de la coopération de la société civile avec le PAM a été fortement limitée en raison du manque d'informations, ce qui pourrait provenir du fait que les partenaires sont peu enclins à renseigner sur le rôle du PAM ou qu'ils s'abstiennent de le faire régulièrement.

*vi) Participation à des réseaux méditerranéens actifs*

La note 5 a été assignée aux organisations qui agissent elles-mêmes en tant que réseaux méditerranéens d'organisations environnementales et qui sont en outre dotées d'une forte capacité organisationnelle. La note 4 est allée aux organisations qui ne sont pas elles-mêmes des réseaux mais qui participent très activement à des réseaux méditerranéens. Les notes 3 et inférieures ont été données aux organisations qui participent à des réseaux thématiques, et ce en fonction de leur niveau de participation. La note 0 a été retenue pour une participation faible ou nulle à des réseaux méditerranéens actifs.

*vii) Niveau d'activité dans le sud de la Méditerranée*

La note 5 a été attribuée à toute organisation ayant son siège en Méditerranée du Sud ou du Sud-Est. La note 4 est allée aux organisations qui réalisent une très grande part (la moitié au moins) de l'ensemble de leurs activités dans le sud de la Méditerranée. La note 3 a été attribuée aux organisations du Nord qui exécutent une part importantes de leurs activités sur la rive Sud. La note 0 est échue aux organisations du Nord qui n'exécutent aucune de leurs activités sur la rive Sud.

*viii) Communication d'informations régulières au PAM*

La note 5 a été attribuée aux organisations ayant scrupuleusement tenu le PAM au courant de leurs activités entre 1999 et 2002 et ayant répondu à la

demande d'informations de 2002 par un dossier très complet. La note 3 a été attribuée aux organisations ayant assuré un très bon niveau d'information *soit* tout au long de la période 1999-2002 *soit* à la suite de la demande d'information soumise par le PAM en 2002, mais ayant fait moins que dans l'autre cas. La note 2 a été donnée pour avoir assuré un faible niveau d'information à la fois en 1999-2002 et à la suite de la demande du PAM de 2002. La note 1 a été réservée à un faible niveau d'information *soit* en 1999-2002 *soit* à la suite de la demande du PAM.

Les organisations au sommet du classement, qui ont tenu le PAM très bien informé de leurs activités au cours des quatre dernières années représentent 20% de l'ensemble des partenaires. À l'autre extrémité du classement, il y a des partenaires qui ont négligé de répondre à la demande d'informations soumise par le PAM et qui représentent environ 30% de l'ensemble des partenaires.

### ***Critères complémentaires***

La méthode de classement adoptée pour les quatre critères complémentaires est exposée ci-dessus en détail, puisqu'ils faisaient tous partie du classement composite selon le critère 4 "Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM". Cette section constitue donc un bref résumé de ce qui précède.

Le **tableau 3** contient les diverses notes attribuées aux partenaires du PAM sur la base des quatre critères complémentaires, ainsi que le total des notes pour ces quatre critères.

#### **Critère 1 Communication d'informations régulières au PAM**

La note 5 a été attribuée pour une excellente communication d'informations, de 1999 à aujourd'hui. La note 3 a été donnée pour une communication régulière et un bon apport d'informations, la note 1 pour une communication faible et irrégulière.

#### **Critère 2 Contribution et participation aux activités et projets du PAM**

La note 5 a été attribuée pour la réalisation de projets du PAM entre 1999 et 2002. Les notes 4 et 3 ont été données pour un concours, sans réalisation complète, à des projets du PAM. Les notes 1 et 2 ont été données pour un faible concours à des projets du PAM. La note 0 a été donnée dans le cas d'absence totale de participation active à des projets du PAM.

#### **Critère 3 Participation aux réunions du PAM**

La note 5 a été attribuée pour la participation à toutes les réunions de haut niveau entre 1999 et 2002, à savoir les Onzième et Douzième réunions ordinaires des Parties contractantes à la Convention de



Barcelone, tenues à Malte et à Monaco, respectivement. La note 3 a été donnée pour un niveau plus faible de participation aux réunions du PAM comme celles de la CMDDD. La note 0 a été attribuée pour aucune participation aux réunions. Les notes comprises dans l'intervalle ont été fonction du niveau de la participation.

**Critère 4**  
**Participation à des réseaux méditerranéens actifs**

La note 5 a été attribuée aux organisations assumant un rôle de réseaux environnementaux très actifs en Méditerranée. La note 3 l'a été pour une participation élevée à des réseaux méditerranéens actifs. La note 1 a été donnée en cas de faible participation à ces réseaux. Les notes comprises dans l'intervalle ont été attribuées en fonction du niveau de participation à des réseaux.

***Classement des nouveaux partenaires du PAM***

La Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Monaco, 14-17 novembre 2001) a approuvé l'inscription de six nouvelles organisations sur la liste des partenaires du PAM. Les données sur des critères telles que la participation aux réunions et projets du PAM, ou la diffusion des travaux du PAM peuvent être limitées dans le cas de nouveaux partenaires, alors que d'autres critères - comme la communication d'informations régulières au PAM - peuvent ne pas s'appliquer. Par conséquent, un faible score de ces organisations ne devrait pas être considéré à tort comme une faible performance mais s'expliquer par leur inscription récente sur la liste des partenaires du PAM. Pour attirer l'attention sur cet aspect, les entrées des nouveaux partenaires des tableaux 1-3 figurent sur fond gris.

***Partenaires du PAM ne figurant pas dans le classement***

Dans des conditions spéciales, des organisations qui n'ont pas communiqué à temps les informations exigées aux fins du classement mais qui sont néanmoins des partenaires très actifs du PAM ont été inscrites parmi les organisations destinées à être maintenues sur la liste des partenaires du PAM.

Il y a cinq organisations qui ne figurent pas sur les tableaux 1-3 mais qui remplissent de manière satisfaisante les critères communs et complémentaires. Ce sont:

Association Monégasque pour la Protection de la

Nature –AMPN (Monaco)  
APNEK, Ministère de l'Environnement et de  
l'Aménagement du Territoire (Tunisie)  
Association Tunisie Méditerranée pour le  
Développement Durable (ATUMED)  
MEDCOAST, Université technique du Moyen-Orient  
(Turquie)  
Underwater Research Society and Mediterranean  
Seal Research Group SAD AFAG (Turquie)

***Partenaires du PAM qui ne  
satisfont pas aux nouveaux  
critères***

Treize des quatre-vingt-sept organisations jouissant  
du statut de partenaire du PAM en 2001<sup>23</sup> ne  
satisfont pas entièrement aux nouveaux critères de  
maintien et inscription sur la liste des partenaires du  
PAM, adoptés à la Douzième réunion ordinaire des  
Parties contractantes à la Convention de Barcelone  
(Monaco, 14-17 novembre 2001).

En outre, à sa demande, le partenaire du PAM "Amis  
de la Terre - Espagne" sera représenté par un autre  
partenaire avec lequel il entretient des liens étroits  
(Friends of the Earth Mediterranean Network  
Programme – MEDNET). Par ailleurs, le partenaire  
du PAM albanais "Committee of Environmental  
Protection and Preservation of the Natural  
Environment – PPNEA" a cessé d'exister, ce qui  
porte à deux le nombre d'organisations à rayer de la  
liste.

Le **tableau 4** indique selon quelles modalités les  
quinze organisations ne satisfont pas aux nouveaux  
critères, y compris le cas de demande de radiation de  
la liste des partenaires du PAM.

---

<sup>23</sup> UNEP (DEC) MED WG.184/2 19 mars 2001, Réunion de l'Unité MED avec les ONG à Barcelone, pp. 28-34, et  
Rapport de la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles, UNEP (DEC)/MED IG.13/8, 30 décembre 2001, annexe IV,  
p. 6.

**TABLEAU 1 – Classement combiné des partenaires selon les critères communs et les critères complémentaires**

<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>CR2 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR3 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR4 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR5 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Mediterranean Information Office	4.25	5	5	5	5	24
Forum of the Mediterranean for the Environment and Sustainable Development	3.875	5	4	5	5	23
Mancomunitat de Municipis del'Area Metropolitana de Barcelona	4.25	5	3	5	5	22
Arab Network for Environment and Development	3.625	5	4	4	5	22
Society for the Protection of Nature	3.75	3	5	5	4	21
Greenpeace International	4.125	5	4	4	3	20
Mediterranean Association to Save the Sea Turtles	3.125	5	5	2	5	20
WWF Mediterranean Programme	3.5	3	5	5	3	20
Amici Per la Vita Onlus	3.25	5	5	2	4	19

<b>TABLEAU 1 – Classement combiné des partenaires selon les critères communs et les critères complémentaires</b>						
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>CR2 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR3 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR4 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR5 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
International Petroleum Industrial Environmental Conservation Association	3.125	5	5	3	2	18
Institut Méditerranéen de l'Eau	2.625	2	3	5	4	17
Amigos del Mediterraneo	2.375	3	4	4	3	16
Sea Turtle Protection Society of Greece	2.125	5	4	2	3	16
Environnement et Développement au Maghreb	3	3	5	0	5	16
Centre International de Droit Compare de l'Environnement	2.75	5	4	4	0	16
Arab Office for Youth and Environment	2.625	5	0	4	4	16
EcoMediterrania	2.63	0	4	4	5	16
Clean Up Greece Ellada Kathari	2.375	5	4	1	3	15

<b>TABLEAU 1 – Classement combiné des partenaires selon les critères communs et les critères complémentaires</b>						
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>CR2 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR3 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR4 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR5 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Legambiente	2.25	5	1	1	5	14
Forum per la Laguna	1.875	5	1	2	4	14
Association Internationale Forêts Méditerranéennes	2.375	5	0	3	3	13
Hellenic Marine Environment Protection Association	1.875	5	2	2	2	13
Mediterranean Marine Bird Association	1.625	3	2	2	4	13
Turkish Marine Research Foundation	2.625	3	5	0	2	13
International Juridical Organisation for Environment and Development	2.5	2	0	4	4	13
Friends of the Earth MEDNET Programme	1.875	3	0	4	3	12
Station Biologique de la Tour du Valat	2.625	5	0	0	4	12

<b>TABLEAU 1 – Classement combiné des partenaires selon les critères communs et les critères complémentaires</b>						
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>CR2 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR3 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR4 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR5 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Friends of the Earth Middle East	2.125	5	0	0	4	11
Fondazione Onlus International Marine Center - IMC	2.75	2	2	4	3	11
Birdlife SEO	2.5	3	1	0	4	11
International Energy Foundation	2.25	3	5	0	0	10
International Council on Monuments and Sites	2.125	2	0	0	5	9
International Association of Oil and Gas Producers	1.875	3	0	2	2	9
Sustainable Business Associates	2.875	2	0	0	4	9
European Environment Bureau	1.75	2	0	0	5	9
Mouvement Ecologique Algérien	1.75	2	2	0	3	9
MAREVIVO	1.63	3	0	4	3	9

<b>TABLEAU 1 – Classement combiné des partenaires selon les critères communs et les critères complémentaires</b>						
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>CR2 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR3 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR4 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR5 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
European Fertilizer Manufacturers Association	1.5	5	0	0	2	9
Réserve Internationale Maritime en Méditerranée Occidentale	1.5	5	2	0	0	9
Association for Forest Development and Conservation	2.25	2	0	0	4	8
Organisation des Communicatrices Méditerranéennes	1.875	2	0	0	4	8
Turkish Foundation for Combatting Soil Erosion, Reforestation and Protection of Natural Habitats	1.875	2	0	0	4	8
Advisory Committee on the Protection of the Sea	1.75	2	0	0	4	8
Association des	1.5	2	0	0	4	8

<b>TABLEAU 1 – Classement combiné des partenaires selon les critères communs et les critères complémentaires</b>						
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>CR2 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR3 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR4 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR5 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Chambres de Commerce et d'Industrie Méditerranéens						
International Ocean Institute	2.125	5	0	0	0	7
AMWAJ for the Environment	1.625	2	0	0	3	7
Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes	1.625	2	0	0	3	7
European Chemical Industry Council-CEFIC EUROCHLOR	1.5	2	0	0	3	7
UNIMED	1.375	2	0	0	3	6
Chambers Group for the Development of the Greek Islands	0.875	1	1	1	2	6
Turkish Marine Environment Protection Association	1.625	2	0	0	2	6
Centre	1.25	3	0	0	1	5



<b>TABLEAU 1 – Classement combiné des partenaires selon les critères communs et les critères complémentaires</b>						
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>CR2 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR3 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR4 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR5 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Méditerranéen de l'Environnement						
Cyprus Marine Environment Protection Association	1.125	2	0	0	2	5
Cyprus Conservation Foundation	1	2	0	0	2	5
International Centre for Coastal and Ocean Policy Studies	1.5	3	0	0	0	5
START interim Mediterranean Secretariat	2.25	2	0	0	3	4
International Centre for Coastal Resources Research	1.5	2	0	0	0	4
Foundation for International Studies	1.13	2	0	0	1	3
Mediterranean Protected Areas Network	1.125	2	0	0	0	3
Institut du Droit	1	2	0	0	0	3

<b>TABLEAU 1 – Classement combiné des partenaires selon les critères communs et les critères complémentaires</b>						
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>CR2 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR3 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR4 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR5 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Economique de la Mer						
Sustainability Challenge Foundation	0.75	2	0	0	0	3
Centro Documentazione Internazionale Parchi	0.5	2	0	0	0	3
Environmental Perception	0.5	2	0	0	0	3
Méditerranée 2000	0.5	2	0	0	0	3
Environment Protection Committee for the Palm Island Reserve	0.875	1	0	0	0	2
Ricerca e Cooperazione	0.875	1	0	0	0	2

<b>TABLEAU 2 : Classement composite selon le critère commun 4: Capacité à contribuer aux objectifs du PAM</b>									
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>Activité globale</b>	<b>Activité recherche</b>	<b>Projets du PAM</b>	<b>Réunions du PAM</b>	<b>Diffusion travaux du PAM</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Présence dans le Sud</b>	<b>Infos au PAM</b>	<b>Moyenne: CR1</b>
Mancomunitat de Municipis del'Area Metropolitana de Barcelona	5	5	3	5	3	5	3	5	4.25
Mediterranean Information Office	4	3	5	5	4	5	3	5	4.25
Greenpeace International	5	5	4	4	5	3	2	5	4.13
Forum of the Mediterranean for the Environment and Sustainable Development	4	0	4	5	5	5	3	5	3.88
Society for the Protection of Nature	5	3	5	5	0	4	5	3	3.75
Arab Network for Environment and Development	3	0	4	4	3	5	5	5	3.63
WWF Mediteranean Programme	4	1	5	5	4	3	3	3	3.50
Amici Per la Vita Onlus	5	0	5	2	5	4	0	5	3.25
International	4	0	5	3	4	2	2	5	3.13

<b>TABLEAU 2 : Classement composite selon le critère commun 4: Capacité à contribuer aux objectifs du PAM</b>									
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>Activité globale</b>	<b>Activité recherche</b>	<b>Projets du PAM</b>	<b>Réunions du PAM</b>	<b>Diffusion travaux du PAM</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Présence dans le Sud</b>	<b>Infos au PAM</b>	<b>Moyenne: CR1</b>
Petroleum Industrial Environmental Conservation Association									
Mediterranean Association to Save the Sea Turtles	4	3	5	2	0	5	1	5	3.13
Environnement et Développement au Maghreb	4	2	5	0	0	5	5	3	3.00
Sustainable Business Associates	5	3	0	0	5	4	4	2	2.88
Fondazione Onlus International Marine Center	4	4	2	4	0	3	3	2	2.75
Centre International de Droit Compare de l'Environnement	3	3	4	4	0	0	3	5	2.75
Arab Office for Youth and Environment	3	0	0	4	0	4	5	5	2.63

<b>TABLEAU 2 : Classement composite selon le critère commun 4: Capacité à contribuer aux objectifs du PAM</b>									
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>Activité globale</b>	<b>Activité recherche</b>	<b>Projets du PAM</b>	<b>Réunions du PAM</b>	<b>Diffusion travaux du PAM</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Présence dans le Sud</b>	<b>Infos au PAM</b>	<b>Moyenne: CR1</b>
Institut Méditerranéen de l'Eau	3	2	3	5	0	4	2	2	2.63
EcoMediterrania	3	0	4	4	2	5	3	0	2.63
Station Biologique de la Tour du Valat	5	5	0	0	0	4	2	5	2.63
Turkish Marine Research Foundation	3	3	5	0	0	2	5	3	2.63
Birdlife SEO	5	4	1	0	1	4	2	3	2.50
International Juridical Organisation for Environment and Development	3	0	0	4	3	4	4	2	2.50
Amigos del Mediterraneo	3	0	4	4	0	3	2	3	2.38
Association Internationale Forêts Méditerranéennes	4	0	0	3	0	3	4	5	2.38
Clean Up Greece Ellada Kathari	3	1	4	1	2	3	0	5	2.38
START interim Mediterranean Secretariat	5	5	0	0	0	3	3	2	2.25

<b>TABLEAU 2 : Classement composite selon le critère commun 4: Capacité à contribuer aux objectifs du PAM</b>									
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>Activité globale</b>	<b>Activité recherche</b>	<b>Projets du PAM</b>	<b>Réunions du PAM</b>	<b>Diffusion travaux du PAM</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Présence dans le Sud</b>	<b>Infos au PAM</b>	<b>Moyenne: CR1</b>
Association for Forest Development and Conservation	5	2	0	0	0	4	5	2	2.25
International Energy Foundation	3	0	5	0	2	0	5	3	2.25
Legambiente	4	2	1	1	0	5	0	5	2.25
Friends of the Earth Middle East	3	1	0	0	0	4	4	5	2.13
International Council on Monuments and Sites	5	1	0	0	0	5	4	2	2.13
International Ocean Institute	5	5	0	0	0	0	2	5	2.13
Sea Turtle Protection Society of Greece	3	0	4	2	0	3	0	5	2.13
Forum per la Laguna	3	0	1	2	0	4	0	5	1.88
Friends of the Earth Mednet	2	1	0	4	0	3	2	3	1.88
Hellenic Marine Environment	4	0	2	2	0	2	0	5	1.88

<b>TABLEAU 2 : Classement composite selon le critère commun 4: Capacité à contribuer aux objectifs du PAM</b>									
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>Activité globale</b>	<b>Activité recherche</b>	<b>Projets du PAM</b>	<b>Réunions du PAM</b>	<b>Diffusion travaux du PAM</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Présence dans le Sud</b>	<b>Infos au PAM</b>	<b>Moyenne: CR1</b>
Protection Association									
International Association of Oil and Gas Producers	4	1	0	2	0	2	3	3	1.88
Organisation des Communicatrices Méditerranéennes	3	1	0	0	0	4	5	2	1.88
Turkish Foundation for Combatting Soil Erosion, Reforestation and Proteciton of Natural Habitats	3	1	0	0	0	4	5	2	1.88
Advisory Committee on the Protection of the Sea	5	3	0	0	0	4	0	2	1.75
European Environment Bureau	4	0	0	0	0	5	3	2	1.75
Mouvement Ecologique Algérien	2	0	2	0	0	3	5	2	1.75
MAREVIVO	3	0	0	4	0	3	0	3	1.63
AMWAJ for the	3	0	0	0	0	3	5	2	1.63

<b>TABLEAU 2 : Classement composite selon le critère commun 4: Capacité à contribuer aux objectifs du PAM</b>									
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>Activité globale</b>	<b>Activité recherche</b>	<b>Projets du PAM</b>	<b>Réunions du PAM</b>	<b>Diffusion travaux du PAM</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Présence dans le Sud</b>	<b>Infos au PAM</b>	<b>Moyenne: CR1</b>
Environnement									
Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes	3	3	0	0	0	3	2	2	1.63
Mediterranean Marine Bird Association	2	0	2	2	0	4	0	3	1.63
Turkish Marine Environment Protection Association	4	0	0	0	0	2	5	2	1.63
Association des Chambres de Commerce et d'Industrie Méditerranéennes	1	0	0	0	1	4	4	2	1.50
European Chemical Industry Council-CEFIC EUROCHLOR	4	3	0	0	0	3	0	2	1.50
European Fertilizer Manufacturers Association	4	1	0	0	0	2	0	5	1.50
International	4	2	0	0	3	0	0	3	1.50



<b>TABLEAU 2 : Classement composite selon le critère commun 4: Capacité à contribuer aux objectifs du PAM</b>									
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>Activité globale</b>	<b>Activité recherche</b>	<b>Projets du PAM</b>	<b>Réunions du PAM</b>	<b>Diffusion travaux du PAM</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Présence dans le Sud</b>	<b>Infos au PAM</b>	<b>Moyenne: CR1</b>
Centre for Coastal and Ocean Policy Studies									
International Centre for Coastal Resources Research	5	5	0	0	0	0	0	2	1.50
Réserve Internationale Maritime en Méditerranée Occidentale	2	3	2	0	0	0	0	5	1.50
UNIMED	3	0	0	0	0	3	3	2	1.38
Centre Méditerranéen de l'Environnement	3	0	0	0	0	1	3	3	1.25
Foundation for International Studies	3	3	0	0	0	1	0	2	1.13
Cyprus Marine Environment Protection Association	3	0	0	0	2	2	0	2	1.13
Mediterranean Protected Areas	4	3	0	0	0	0	0	2	1.13

<b>TABLEAU 2 : Classement composite selon le critère commun 4: Capacité à contribuer aux objectifs du PAM</b>									
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>Activité globale</b>	<b>Activité recherche</b>	<b>Projets du PAM</b>	<b>Réunions du PAM</b>	<b>Diffusion travaux du PAM</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Présence dans le Sud</b>	<b>Infos au PAM</b>	<b>Moyenne: CR1</b>
Network									
Cyprus Conservation Foundation	3	1	0	0	0	2	0	2	1.00
Institut du Droit Economique de la Mer	3	3	0	0	0	0	0	2	1.00
Chambers Group for the Development of the Greek Islands	2	0	1	1	0	2	0	1	0.88
Environment Protection Committee for the Palm Island Reserve	1	0	0	0	0	0	5	1	0.88
Ricerca e Cooperazione	3	0	0	0	0	0	3	1	0.88
Sustainability Challenge Foundation	3	0	0	0	0	0	1	2	0.75
Centro Documentazione Internazionale Parchi	2	0	0	0	0	0	0	2	0.50
Environmental Perception	1	0	0	0	1	0	0	2	0.50

**TABLEAU 2 : Classement composite selon le critère commun 4:  
Capacité à contribuer aux objectifs du PAM**

<b>Désignation du partenaire</b>	<b>Activité globale</b>	<b>Activité recherche</b>	<b>Projets du PAM</b>	<b>Réunions du PAM</b>	<b>Diffusion travaux du PAM</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Présence dans le Sud</b>	<b>Infos au PAM</b>	<b>Moyenne: CR1</b>
Méditerranée 2000	1	0	0	0	1	0	0	2	0.50

**TABLEAU 3 : Classement selon les critères complémentaires de maintien sur la liste des partenaires du PAM**

<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR2 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR3 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR4 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Mediterranean Information Office	5	5	5	5	20
Forum of the Mediterranean for the Environment and Sustainable Development	5	4	5	5	19
Arab Network for Environment and Development	5	4	4	5	18
Mancomunitat de Municipis del'Area Metropolitana de Barcelona	5	3	5	5	18
Mediterranean Association to Save the Sea Turtles	5	5	2	5	17
Society for the Protection of Nature	3	5	5	4	17
Amici Per la Vita Onlus	5	5	2	4	16
Greenpeace International	5	4	4	3	16
WWF Mediterranean Programme	3	5	5	3	16
International Petroleum Industrial	5	5	3	2	15

<b>TABLEAU 3 : Classement selon les critères complémentaires de maintien sur la liste des partenaires du PAM</b>					
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR2 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR3 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR4 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Environmental Conservation Association					
Amigos del Mediterraneo	3	4	4	3	14
Institut Méditerranéen de l'Eau	2	3	5	4	14
Sea Turtle Protection Society of Greece	5	4	2	3	14
Arab Office for Youth and Environment	5	0	4	4	13
Centre International de Droit Compare de l'Environnement	5	4	4	0	13
EcoMediterrania	0	4	4	5	13
Clean Up Greece Ellada Kathari	5	4	1	3	13
Environnement et Développement au Maghreb	3	5	0	5	13
Forum per la Laguna	5	1	2	4	12
Legambiente	5	1	1	5	12
Fondazione Onlus International Marine Center	2	2	4	3	11
MAREVIVO	3	0	4	3	11

**TABLEAU 3 : Classement selon les critères complémentaires de maintien sur la liste des partenaires du PAM**

<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR2 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR3 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR4 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Association Internationale Forêts Méditerranéennes	5	0	3	3	11
Hellenic Marine Environment Protection Association	5	2	2	2	11
Mediterranean Marine Bird Association	3	2	2	4	11
Friends of the Earth MEDNET programme	3	0	4	3	10
International Juridical Organisation for Environment and Development	2	0	4	4	10
Turkish Marine Research Foundation	3	5	0	2	10
Friends of the Earth Middle East	5	0	0	4	9
Station Biologique de la Tour du Valat	5	0	0	4	9
Birdlife SEO	3	1	0	4	8
International Energy Foundation	3	5	0	0	8
European Environment Bureau	2	0	0	5	7
European Fertilizer	5	0	0	2	7

<b>TABLEAU 3 : Classement selon les critères complémentaires de maintien sur la liste des partenaires du PAM</b>					
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR2 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR3 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR4 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Manufacturers Association					
International Association of Oil and Gas Producers	3	0	2	2	7
International Council on Monuments and Sites	2	0	0	5	7
Mouvement Ecologique Algérien	2	2	0	3	7
Réserve Internationale Maritime en Méditerranée Occidentale	5	2	0	0	7
Advisory Committee on the Protection of the Sea	2	0	0	4	6
Association des Chambres de Commerce et d'Industrie Méditerranéens	2	0	0	4	6
Association for Forest Development and Conservation	2	0	0	4	6
Organisation des Communicatrices	2	0	0	4	6

**TABLEAU 3 : Classement selon les critères complémentaires de maintien sur la liste des partenaires du PAM**

<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR2 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR3 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR4 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Méditerranéenes					
Sustainable Business Associates	2	0	0	4	6
Turkish Foundation for Combatting Soil Erosion, Reforestation and Proteciton of Natural Habitats	2	0	0	4	6
START interim Mediterranean Secretariat	2	0	0	3	5
AMWAJ for the Environment	2	0	0	3	5
Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéenes	2	0	0	3	5
Chambers Group for the Development of the Greek Islands	1	1	1	2	5
European Chemical Industry Council-CEFIC EUROCHLOR	2	0	0	3	5
International Ocean Institute	5	0	0	0	5
UNIMED	2	0	0	3	5



<b>TABLEAU 3 : Classement selon les critères complémentaires de maintien sur la liste des partenaires du PAM</b>					
<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR2 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR3 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR4 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Centre Méditerranéen de l'Environnement	3	0	0	1	4
Cyprus Conservation Foundation	2	0	0	2	4
Cyprus Marine Environment Protection Association	2	0	0	2	4
Turkish Marine Environment Protection Association	2	0	0	2	4
Foundation for International Studies	2	0	0	1	3
International Centre for Coastal and Ocean Policy Studies	3	0	0	0	3
Centro Documentazione Internazionale Parchi	2	0	0	0	2
Environmental Perception	2	0	0	0	2
Institut du Droit Economique de la Mer	2	0	0	0	2
International Centre for Coastal Resources Research	2	0	0	0	2
Mediterranean	2	0	0	0	2

**TABLEAU 3 : Classement selon les critères complémentaires de maintien sur la liste des partenaires du PAM**

<b>Désignation du partenaire</b>	<b>CR1 Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>CR2 Participation à des projets du PAM</b>	<b>CR3 Participation aux réunions du PAM</b>	<b>CR4 Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>	<b>TOTAL</b>
Protected Areas Network					
Méditerranée 2000	2	0	0	0	2
Sustainability Challenge Foundation	2	0	0	0	2
Environment Protection Committee for the Palm Island Reserve	1	0	0	0	1
Ricerca e Cooperazione	1	0	0	0	1

**TABLEAU 4 : Partenaires du PAM ne satisfaisant pas aux nouveaux critères**

<b>Désignation de l'organisation</b>	<b>Cr. commun Existence de statuts</b>	<b>Cr. commun Existence d'un Bureau régulièrement élu</b>	<b>Cr. commun Etablissement du siège dans un pays méditerranéen</b>	<b>Cr. commun Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>Cr. complém. Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>Cr. complém. Contribution à des projets du PAM</b>	<b>Cr. complém. Participation aux réunions du PAM</b>	<b>Cr. complém. Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>
1.Academia Mediterranea Halicarnassensis Foundation (Turkey)	OK	OK	OK	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO
2.Association de Jeunes pour la Protection de l'Environnement (Algeria)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO
3.Association de Réflexion d'échanges et d'Action pour l'Environnement et le Développement – AREA ED (Algeria)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO
4.Association Marocaine pour la Protection de l'Environnement – ASMAPE (Morocco)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO
5.Centre d'Etudes Internationales du Maghreb – CETIMA (Tunisia)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO

**TABLEAU 4 : Partenaires du PAM ne satisfaisant pas aux nouveaux critères**

<b>Désignation de l'organisation</b>	<b>Cr. commun Existence de statuts</b>	<b>Cr. commun Existence d'un Bureau régulièrement élu</b>	<b>Cr. commun Etablissement du siège dans un pays méditerranéen</b>	<b>Cr. commun Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM</b>	<b>Cr. complém. Communication d'informations régulières au PAM</b>	<b>Cr. complém. Contribution à des projets du PAM</b>	<b>Cr. complém. Participation aux réunions du PAM</b>	<b>Cr. complém. Participation à des réseaux méditerranéens actifs</b>
6. Centre des Régions Euroméditerranéennes pour l'Environnement – CREE (Greece)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO
7. Committee of Environmental Protection and Preservation of Natural Environment PPNEA (Albania)	HAS BEEN DISSOLVED	HAS BEEN DISSOLVED	HAS BEEN DISSOLVED	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY
8. Committee for the Protection of the Palm Island Protected Zone (Lebanon)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO
9. Environmental Foundation of Turkey (Turkey)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO
10. Environmental Policy and Law Institute –EEPALI (Greece)	OK	OK	OK	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO

**TABLEAU 4 : Partenaires du PAM ne satisfaisant pas aux nouveaux critères**

Désignation de l'organisation	<i>Cr. commun</i> Existence de statuts	<i>Cr. commun</i> Existence d'un Bureau régulièrement élu	<i>Cr. commun</i> Etablissement du siège dans un pays méditerranéen	<i>Cr. commun</i> Capacité à contribuer aux buts et objectifs du PAM	<i>Cr. complém.</i> Communication d'informations régulières au PAM	<i>Cr. complément.</i> Contribution à des projets du PAM	<i>Cr. complément.</i> Participation aux réunions du PAM	<i>Cr. complément.</i> Participation à des réseaux méditerranéens actifs
11.Europe Conservation (Italy)	OK	OK	OK	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO
12. Friends of the Earth Spain (Spain)	WITHDREW TO BE REPRESENTED BY MEDNET WITHIN MAP	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY	DOES NOT APPLY
13.Instituto Universitario de Ciencias Ambientales (Spain)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO
14. Jaycees Ankara (Turkey)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	LOW	NO INFO
15.Lebanese Environment Forum (Lebanon)	NO INFO	NO INFO	NO INFO	NO INFO	DID NOT RESPOND TO THE MAP 2002 INFORMATION REQUEST	NO INFO	NONE	NO INFO

**Appendice 1  
de l'ANNEXE IV**

**Liste d'adresses mise à jour des partenaires du PAM**

Advisory Committee on the Protection of the Sea	ACOPS
---	-------

Mr Viktor Sebek  
Executive Director  
11 Dartmouth Str  
London SW1H 9BN  
United Kingdom

Tel: (+44) 20 77.99.30.33  
Fax: (+44) 20 77.99.29.33  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [info@acops.org](mailto:info@acops.org)  
Website: [www.acops.org](http://www.acops.org)

Amici Per la Vita Onlus
-------------------------

Mr Sergio Illuminato  
President  
Via delle Alpi, 30  
Rome 198  
Italy

Tel: (+39) 06 85.35.48.14  
Fax: (+39) 06 88 44. 719  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [amiciperlavita@anci.it](mailto:amiciperlavita@anci.it)  
Website: [www.anci.it/amiciperlavita](http://www.anci.it/amiciperlavita)

mobile 39.339.665.80.25

Amigos del Mediterraneo
-------------------------

Mr Alfonso Polvorinos  
President  
c/sierra Bermeja 40, 8oD  
Madrid 28018  
Spain

Tel: 34-627.58.86.25 and 619.24.07.28  
Fax:  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [ami\\_mediterran@hotmail.com](mailto:ami_mediterran@hotmail.com)  
Website:

AMWAJ for the Environment	AMWAJ for the Environment
---------------------------	---------------------------

UNEP/BUR/59/3  
Annexe IV  
Appendice 1  
page 2

Mr Malek Ghandour  
General Secretary  
Verdun Str  
Jaber Building  
Beirut  
Lebanon

Tel: (+961) 1 79.11.40  
Fax: (+961) 7 76.01.62  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: amwajenvt@hotmail.com  
Website: www.amwajenvt.com.lb

Jaber Building

Arab Network for Environment and Development	RAED
--	------

Mr Emad Adly  
General Coordinator  
Zahraa el Maadi  
Zahra El-Maadi St  
Masaken Maser Leltaameer  
Cairo  
Egypt

Tel: (+202) 516.15.19 and 516.12.45  
Fax: (+202) 516.29.61  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: aoye@link.net  
Website:

P.O. Box 2  
Zahra El-Maadi St

Arab Office for Youth and Environment	AOYE
---------------------------------------	------

Mr Emad Adly  
General Coordinator  
Zahraa el Maadi  
Zahra El-Maadi St  
Masaken Maser Leltaameer  
Cairo  
Egypt

Tel: (+202) 516.15.19 and 516.12.45  
Fax: (+202) 516.29.61  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: aoye@link.net  
Website:

P.O.Box 2 Magles el Shaab

Zahra El-Maadi St

Association des Chambres de Commerce et d'Industrie Méditerranéens
--

Mr Anwar Zibaoui  
Responsable for the General Secretariat  
Cambra Oficial de Comerç, Industria i Navigacio de Barcelona  
Av. Diagonal, 452 - 454  
Barcelona 8006  
Spain

Tel: (+34) 93 416.94.00  
Fax: (+34) 93 416.07.35  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [ascamesecretariat@mail.cambrabcn.es](mailto:ascamesecretariat@mail.cambrabcn.es)  
Website:

Av. Diagonal, 452 - 454

Association for Forest Development and Conservation
---

AFDC

Mr Akram Shehayeb  
President  
Mr Monir Bu Ghanem  
Programme Officer  
Ramlieh  
Aley  
Lebanon

Tel: (+961) 5 28.04.30  
Fax: (+961) 5 28.04.30  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [afdc@afdc.org.lb](mailto:afdc@afdc.org.lb)  
Website: [www.afdc.org.lb](http://www.afdc.org.lb)

Association Internationale Forêts Méditerranéenes
---

AIFM

M. Mohamed Labri Chakroun  
Président  
M. Denys Poulet  
Chargé de mission  
14, rue Louis Astouin  
Marseille 13002  
France

Tel: (+33) 04 91.90.76.70  
Fax: (+33) 04 91.90.71.62  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [info@aifm.org](mailto:info@aifm.org)  
Website: [www.aifm.org](http://www.aifm.org)



Association Monégasque pour la Protection de la Nature

AMPN

M. Alexandre Bordero  
Président  
7 rue de la Colle  
Les Arbousiers  
Monaco 98000  
Monaco

Tel: (+377) 92 05.61.70  
Fax: (+377) 92 05.32.45  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website:

Les Arbousiers

Birdlife SEO

Mr Juan Criado  
Conservation Director  
Melquiades Biencinto 34  
Madrid 28053  
Spain

Tel: (+34) 91 43.40.910  
Fax: (+34) 91 434 09 11  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: seo@seo.org  
Website: www.seo.org

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

M. Enzo Chioccioli  
Secrétaire Général  
11 rue Newton  
Paris 75116  
France

Tel: (+33) 01 53.23.91.00  
Fax: (+33) 01 53.23.91.00  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: secretariat@ciheam.org and zoi@ciheam.org  
Website: www.ciheam.org

Centre Internationale de Droit Comparé de l'Environnement	CIDCE
---	-------

M. Michel Prieur  
President  
32 rue Turgot  
Limoges 87000  
France

Tel: (+33) 05 55.34 97.24  
Fax: (+33) 05 55 34 97 23  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: cidce@voila.fr  
Website:

Centre Méditerranéen de l'Environnement	CME
---	-----

M. Jean Batiste Lanaspeze  
Directeur  
41, cours Jean Jaurès  
Avignon 84000  
France

Tel: (+33) 04 90.27.08.61  
Fax: (+33) -04 90 86 82 19  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: cme@cme-cpie84.org  
Website: www.cmw-cpie84.org

Centro Documentazione Internazionale Parchi	CEDIP
---	-------

Mr Silvio Menghini  
Villa Demidoff  
Via Fiorentina 6  
Pratolino  
Firenze 50036  
Italy

Tel: (+39) 055 40.93.38  
Fax: (+39) 055 40.92.72  
Contact Person e-mail: silvio.menghini@unifi.it  
General e-mail: cedip.segreteria@provincia.firenze.it  
Website: www.provincia.fi.it/cedip

Via Fiorentina 6

Chambers Group for the Development of the Greek Islands	EOAEN
---	-------

Mr H. Mihalakis  
President

UNEP/BUR/59/3  
Annexe IV  
Appendice 1  
page 6

M. Georges Giourgas  
Conseiller des Affaires Européennes  
52, M. Livanou Str  
Hios 82100  
Greece

Tel: 0271 41.170  
Fax: 0271 44.722  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: eoaen@chi.forthnet.gr  
Website: www.users.forthnet.gr/chi/eoaen

World Trade Center  
Bruxelles 1000  
Belgium

Clean Up Greece Ellada Kathari
--------------------------------

Ms Carla Baer-Manolopoulou  
President  
30 Troias Str  
Athens 11257  
Greece

Tel: 010 881.24.40  
Fax: 010 82 13 525  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: desk@cleanupgreece.org.gr  
Website: www.cleanupgreece.org.gr

Cyprus Conservation Foundation	CCF
--------------------------------	-----

Ms Artemis Yordamli  
Executive Director  
P.O.Box 50257  
Limassol 3602  
Cyprus

Tel: (+357) 25 35.86.32  
Fax: (+357) 25 35.26.57  
Contact Person e-mail: www.conservation.org.cy  
General e-mail: ccf@globalsoftmail.com  
Website:

Cyprus Marine Environment Protection Association	CYMEPA
--	--------

Dr Michael Ierides  
Secretary General  
P.O.Box 56671  
Limassol 3309  
Cyprus

Tel: (+357) 253.43.311  
Fax: (+357) 25.35.60.66  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [secretariat@cymepa.org](mailto:secretariat@cymepa.org)  
Website: [www.cymepa.org](http://www.cymepa.org)

CYMEPA House

EcoMediterrania
-----------------

Mr Rafael Madueno Sedano  
President  
C/Trafalgar, 19, 10, 1a  
Barcelona 8010  
Spain

Tel: (+34) 93 41.24.309  
Fax: (+34) 93 41 24 622  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [MEDforum@pangea.org](mailto:MEDforum@pangea.org)  
Website: [www.pangea.org/MEDforum](http://www.pangea.org/MEDforum)

Environmental Perception
--------------------------

Mr Vassilis Kostopoulos  
Director  
36 Konstantinoupoleos Str  
Athens 162 32  
Greece

Tel: 010 76..00.685 and mobile 0932 70.05.83  
Fax:  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [info@perivalon.gr](mailto:info@perivalon.gr)  
Website: [www.perivalon.gr](http://www.perivalon.gr)

Environnement et Développement au Maghreb
---

ENDA
------

Dr Magdi Ibrahim  
Coordinateur  
Mme Badia Sahmy  
Communication, Environment Action and Education Department  
196 Quartier OLM  
Rabat Souissi  
Morocco

Tel: (+212) 37 75 64 14 / 15  
Fax: (+212) 37 75 64 13  
Contact Person e-mail:

UNEP/BUR/59/3  
Annexe IV  
Appendice 1  
page 8

General e-mail: [endamaghreb@enda.org.ma](mailto:endamaghreb@enda.org.ma)  
Website: [www.enda.org.ma](http://www.enda.org.ma)

European Environmental Bureau	EEB
-------------------------------	-----

Mr John Hontelez  
Secretary General  
34 Boulevard de Waterloo  
Brussels 1000  
Belgium

Tel: (+32) 2 289.10.90  
Fax: (+32) 2 289.10.99  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [info@eeb.org](mailto:info@eeb.org)  
Website: [www.eeb.org](http://www.eeb.org)

European Fertilizer Manufacturers Association	EFMA
---	------

Mr Christian Pallière  
Issue Manager Agriculture and Environment  
Avenue E. Van Nieuwenhuyse 4  
Brussels 1160  
Belgium

Tel: (+32) 2 67.53.550  
Fax: (+32) 2 67.53.961  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [main@efma.be](mailto:main@efma.be)  
Website:

Fondazione Onlus International Marine Centre IMC	IMC
--	-----

Ms Silvana Vallerga  
Scientific Director  
Località Sa Mardini  
Torregrande  
Oristano 9072  
Sardinia

Tel: (+39) 0783 22027, 22032, 22136  
Fax: (+39) 0783 22002  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website: [www.imc-it.org](http://www.imc-it.org)

Torregrande

Forum of the Mediterranean for the Environment and Sustainable

Mr Muhamed Ali Abrougui  
President  
Mr Rafael Madueno  
Secretary General  
MEDFORUM Secretariat c/o EcoMediterrania  
C/Trafalgar, 19, 1o, 1a  
Barcelona 8010  
Spain

Tel: (+34) 93 41.24.309  
Fax: (+34) 93 41 24 622  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: medforum@pangea.org  
Website: www.pangea.org/MEDforum

C/Trafalgar, 19, 1o, 1a

Forum per la Laguna

Mr Aldo Manos  
President  
P.O.Box 459  
Rialto  
Venice 30124  
Italy

Tel: (+39) 041 52.12.830  
Fax: (+39) 041 52.12.831  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: forum.laguna@iol.it  
Website:

Rialto

Foundation for International Studies FIS

Mr Leslie Agius  
Chief Executive  
St Paul Str  
Valletta VLT 07  
Malta

Tel: (+356) 21 23.41.21/2  
Fax: (+356) 21 23.05.51  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: intoff@maltanet.net  
Website: www.um.edu.mt/intoff/fis

Friends of the Earth International

Mr Eugene Malachy Clanchy  
Friends of the Earth MEDNET Coordinator  
29 rue Blanche  
Bruxelles 1060  
Belgique

Tel: (+32) 2 542.01.81  
Fax: (+32) 2 537 55 96  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: mednet@foeeurope.org  
Website: www.foeeurope.org

Calle Las Mezquitas 43  
Alicante 3550  
Spain  
(+34) 965 652.932

Friends of the Earth Middle East

Mr Gidon Bromberg  
Secretary General  
85 Nehalat Benyamin Str  
Tel Aviv 66102  
Israel

Tel: (+972) 3 56.05.383  
Fax: (+972) 3 56.04.693  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: info@foeme.org  
Website: www.foeme.org

Greenpeace International

Mr Remi Parmentier  
Political Director  
Ms Daniela Roche  
Political Unit  
Keizersgracht 176  
Amsterdam 1016 DW  
Netherlands

Tel: (+31) 20 523.62.22  
Fax: (+31) 20 523.62. 00  
Contact Person e-mail: Remi.Parmentier@diala.greenpeace.org ,  
Daniela.Rosche@ams.greenpeace.org  
General e-mail:  
Website: www.greenpeace.org

Hellenic Marine Environment Protection Association

HELMEPA

Mr Dimitris Mitsatsos  
Director General  
5 Pergamou Str  
Nea Smirni  
Athens 17121  
Greece

Tel: 010 93.26.277  
Fax: 010 93.53.847  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [helmepa@ath.forthnet.gr](mailto:helmepa@ath.forthnet.gr)  
Website:

Institut Méditerranéen de l'Eau

I.M.E. MEDWAN

M. Mohamed Labri Benblidia  
Président  
Mr Hachmi Kennou  
Secrétaire Général  
Les Docks - Atrium 10.3 - 10  
Place de la Joliette  
Marseille 13002  
France

Tel: (+33) 4 91.59.87.77  
Fax: (+33) 4 91 59.87.78  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [info@ime-eau.org](mailto:info@ime-eau.org)  
Website: [www.ime-eau.org](http://www.ime-eau.org)

Place de la Joliette

Institut du Droit Economique de la Mer

INDEMER

M. Jean Charles Sacotte  
Président du Conseil d'Administration  
Villa Girasolle  
16, Boulevard de Suisse  
Monaco MC 98030

Tel:  
Fax: (+377) 93.15.87.41  
Contact Person e-mail: [jsacotte@gouv.mc](mailto:jsacotte@gouv.mc)  
General e-mail: [contact@indemer.org](mailto:contact@indemer.org)  
Website:

16, Boulevard de Suisse



International Association of Oil and Gas Producers

OGP

Mr John A. Campbell  
Technical Director  
25-28 Old Burlington Str  
London W1S 3AN  
Britain

Tel: (+44) 020 72.92.06.00  
Fax: (+44) 20 74.34.37.21  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: reception@ogp.org.uk  
Website: www.ogp.org.uk

International Centre for Coastal and Ocean Policy Studies

Mr Adalbergo Vallega  
Programme Coordinator  
c/o University of Genoa  
Department Polis  
Stradone di S. Agostino 37  
Genoa 16123  
Italy

Tel: (+39) 10 209.5840  
Fax: (+39) 10 209.5840  
Contact Person e-mail: vallega@polis.unige.it  
General e-mail: iccops@polis.unige.it  
Website:

Department Polis

International Centre for Coastal Resources Research

CIIRC

Mr Javier Pineda Blanc  
Executive Secretary  
c/ Gran Capità s/n  
Campus Nord -UPC, Modul D1  
Barcelona 8034  
Spain

Tel: (+34) 9 3 280.64.00  
Fax: (+34) 93 280.60.19  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: ciirc@etseccpb.upc.es  
Website:

Campus Nord -UPC, Modul D1

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

Ms Gaia Jungeblodt  
Director  
49-51 Rue de la Fédération  
Paris 75015  
France

Tel: (+33) 01 45.67.67.70  
Fax: (+33) 01 45 66 06 22  
Contact Person e-mail: [gaiajungeblodt@icomos.org](mailto:gaiajungeblodt@icomos.org)  
General e-mail:  
Website: [international.icomos.org](http://international.icomos.org)

International Energy Foundation

Mr Mohamed A. Muntasser  
President  
P.O. Box 83617  
Tripoli  
Libya

Tel: (+218) 21 333.18.32  
Fax: (+218) 21 333.18.31  
Contact Person e-mail: [muntasser@ief-ngo.org](mailto:muntasser@ief-ngo.org)  
General e-mail:  
Website:

International Juridical Organisation for Environment and Development

Mr Mario Guttieres  
President  
3 Via Barberini  
Rome 187  
Italy

Tel: (+39) 06 47.42.117  
Fax: (+39) 06 47 45 779  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website:

International Ocean Institute

IOI

Dr Iouri Oliounine  
Executive Director  
P.O. Box 3  
Gzira GZR 01  
Malta

UNEP/BUR/59/3  
Annexe IV  
Appendice 1  
page 14

Tel: (+356) 21 34.65.28 / 21 34.65.29  
Fax: (+356) 21 34. 65.02  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: ioimla@kemmnet.net.mt  
Website: www.ioinst.org

International Petroleum Industrial Environmental Conservation Association

Mr Chris Morris  
General Secretary  
Ms Seddon-Brown Project Manager  
Monmouth House, 2nd Floor  
Westbourne Grove  
London W24UL  
United Kingdom

Tel: (+44) 020 7221 2026  
Fax: (+44) 020 7229 4948  
Contact Person e-mail: stephanie@ipieca.org  
General e-mail:  
Website: www.ipieca.org

Westbourne Grove

Legambiente Onlus

Mr Sebastiano Venneri  
Head of the Sea Department  
403 Via Salaria  
Rome 199  
Italy

Tel: (+39) 06 86 26 81  
Fax: (+39) 06 86 21 8474  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: legambiente@legambiente.com  
Website: www.legambiente.com

Mancomunitat de Municipis del'Area Metropolitana de Barcelona

Mr Joan Parpal Marfà  
Secrétaire Général  
Entitat Metropolitana de Serveis Hidràulics i Tractament de Residus EMSHTR Edifici B -  
C.62, no 16-18  
sector A Zona Franca  
Edifici B - C.62, no 16-18  
Barcelona 8040  
Spain

Tel: (+34) 93 223.41.69 / 223.48.49  
Fax: (+34) 93 223.48.49  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: desurb@amb.es  
Website: www.medcites.org / medcities.net

sector A Zona Franca

MAREVIVO Associazione Ambientalista
-------------------------------------

Ms Rosalba Giugni  
President  
100 Lungotevere  
A. da Brescia  
Rome 196  
Italy

Tel: 39 06 32.17.149  
Fax: 39 06 32.22.564  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: marevivo@marevivo.it  
Website: www.marevivo.it

A. da Brescia

MEDCOAST Secretariat, Middle East Technical University
--

Professor Erdal Ozhan  
Head of MEDCOAST  
Ms Asli Numanoglu Genç  
Projects Administrator  
Ankara 6531  
Turkey

Tel: (+90) 312 210 54 29 and 210 24 97  
Fax: (+90) 312 21 01 412  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: medcoast@metu.edu.tr  
Website: www.medcoast.org.tr

Mediterranean Marine Bird Association
---------------------------------------

MEDMARAVIS
------------

Mr Xavier Monbailliu  
Secretary General  
BP 2  
St Maximin 83470  
France

Tel: (+33) 4 94.59.40.69  
Fax: (+33) 49 45 94 738

UNEP/BUR/59/3  
Annexe IV  
Appendice 1  
page 16

Contact Person e-mail:  
General e-mail: medmaraxm@wanadoo.fr  
Website:

Mediterranean Association to Save the Sea Turtles	MEDASSET
---	----------

Ms Lily Venizelos  
President  
1c Lykavitou Str  
Athens 10672  
Greece

Tel: 010 36 13 572  
Fax: 010 72 43 007  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: medasset@medasset.org and medasset@hol.gr  
Website:

Mediterranean Information Office for Environment , Culture and Sustainable
--

Mr Michael J. Scoullos  
President  
28 Tripodon Str  
Athens 105 58  
Greece

Tel: 010 32 47 267  
Fax: 010 32 25 240  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr  
Website:

Mediterranean Protected Areas Network	MEDPAN
---------------------------------------	--------

M. Philippe Robert  
Responsable Scientifique  
Parc national de Port Cros  
Castel Sainte-Claire  
Rue Sainte- Claire  
Hyères 83418  
France

Tel: (+33) 4 94 12 82 30  
Fax: (+33) 4 94 12 82 31  
Contact Person e-mail: p.robert@pnpc.com.fr  
General e-mail:  
Website:

Castel Sainte-Claire

Méditerranée 2000
-------------------

Mme Caroline Vieillard  
Déléguée Générale  
74, Avenue du Maréchal Gallieni  
Cannes 6400  
France

Tel: (+33) 4 92.99.10.01  
Fax: (+33) 4 92 99 1002  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website: [www.mediterranee2000.com](http://www.mediterranee2000.com)

MedWet Initiative	MEDWET
-------------------	--------

Mr Spyros Kouvelis  
MedWet Coordinator  
Kifissias and Lambraki Ave  
Villa Kazouli  
Athens  
Greece

Tel: 010 80 89 270  
Fax: 010 65 41 160  
Contact Person e-mail: [kouvelis@medwet.org](mailto:kouvelis@medwet.org)  
General e-mail:  
Website:

Villa Kazouli

Mouvement Ecologique Algérien	MEA
-------------------------------	-----

Mr Zohir Sekkal  
Président  
17 Rue Shakespeare  
Alger 16000  
Algérie

Tel: (+213) 21 60.46.50  
Fax: (+213) 21 60.46.50  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [sekkal@djazair-connect.com](mailto:sekkal@djazair-connect.com) and [sekkalzohir@hotmail.com](mailto:sekkalzohir@hotmail.com)  
Website:

Organisation des Communicatrices Méditerranéennes	OCOM
---	------

Mme Néfissa Berrejeb  
Presidente

UNEP/BUR/59/3  
Annexe IV  
Appendice 1  
page 18

18 avenue h. Bourguiba  
Salamambo 2025  
Tunisie

Tel: (+216) 98 35 68 51  
Fax: (+216) 71 78 47 68  
Contact Person e-mail: berrejeb@yahoo.com  
General e-mail:  
Website:

Réserve Internationale Maritime en Méditerranée Occidentale	RIMMO
---	-------

M Maurice Aubert  
Président du Conseil Scientifique  
306, avenue Mozart  
Antibes 6600  
France

Tel: (+33) 4 93.33.49.49  
Fax: (+33) 4 93 33 38 65  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website:

Ricerca e Cooperazione	RC
------------------------	----

Mr Arturo Parolini  
President  
Via Savona 13a  
Rome 179  
Italy

Tel: (+39) 06 70.70.18.21  
Fax: (+39) 06 70.70.18.23  
Contact Person e-mail: arturo.parolini@ricercaecooperazione.org  
General e-mail:  
Website:

Sea Turtle Protection Society of Greece	STPS
---	------

Mr Dimitrios Dimopoulos  
Director  
57 Solomou Str  
Athens 10432  
Greece

Tel: 010 52.31.342  
Fax: 010 52 31 342  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: stps@archelon.gr

Society for the Protection of Nature in Israel

SPNI

Mr Raanan Boral  
Director for the Environmental Protection Department  
Hashfela Str 4  
Tel Aviv - Jaffa 66183  
Israel

Tel: (+972) 3 63.88.744  
Fax: (+972) 3 53.74.561  
Contact Person e-mail: tania@spni.org.il  
General e-mail:  
Website:

START interim Mediterranean Secretariat

M. Gérard Begni  
Deputy Manager  
18, Av. Edouard Belin  
BPi 2102  
Toulouse Cedex 4  
France

Tel: (+33) 05.61.28.26.27  
Fax: (+33) 05.61.28.29.05  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: sec@medias.cnes.fr  
Website: www.medias.obs-mip.fr

BPi 2102

Station Biologique de la Tour du Valat

M. Jean-Paul Taris  
Directeur Général  
Le Sambuc  
Arles 13200  
France

Tel:  
Fax: (+33) 4 90 97 20 19  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website:

Sustainability Challenge Foundation

Ms Ida Koppen  
Director



UNEP/BUR/59/3  
Annexe IV  
Appendice 1  
page 20

Località Santa Chiara 5  
Castelnuovo - Berardenga 53019  
Italy

Tel: (+39) 0577 35.93.23  
Fax: (+39) 0577 35 89 07  
Contact Person e-mail: koppen@unisi.it  
General e-mail:  
Website: www.scfoundation.org

Sustainable Business Associates	SBA
---------------------------------	-----

M. Karim Zein  
President  
60 Chemin du Petit-Flon  
Lausanne 1018  
Switzerland

Tel: (+41) 21 648.48.84  
Fax: (+41) 21 64 84 885  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: sba@planet.ch  
Website:

Turkish Foundation for Combatting Soil Erosion, Reforestation and
---

Mr Ümit Y. Gürses  
General Director  
Cayir Cimen Sokak  
Emlak Kredi Blokari A2  
BlokD.10 Levent  
Istanbul 80620  
Turkey

Tel: (+90) 212 283.78.16  
Fax: (+90) 212 281.11.32  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: tema@tema.org.tr  
Website: www.tema.org.tr

Emlak Kredi Blokari A2

Turkish Marine Environment Protection Association	TURMEPA
---	---------

Mr Aziz Duman  
Secretary General  
Azizbey Sokak No. 1  
Kuzguncuk  
Istanbul 81207  
Turkey

Tel: (+90) 216 310.93.01  
Fax: (+90) 0216 391.56.78  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: turmepa@ku.edu.tr  
Website:

Kuzguncuk

Turkish Marine Research Foundation	TUDAV
------------------------------------	-------

Mr Bayram Öztürk  
Head of TUDAV  
P.O. Box 10  
Beykoz  
Istanbul 81650  
Turkey

Tel: (+90) 216.424.07.72  
Fax: (+90) 216.424.07.71  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: tudav@superonline.com  
Website: www.tudav.org

Beykoz

Türkiye Dogal Hayati Koruma Dernegi	DHKD
-------------------------------------	------

Ms Tansu Gürpınar  
Chief Executive Officer  
Ms Nergis Yagzan  
External Relations Coordinator  
Büyük Postane Cad no: 43-45  
Kat: 5-6 Bahçekapi  
Istanbul  
Turkey

Tel: (+90) 212 528.20.30  
Fax: (+90) 212 528 20.40  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: kelaynak@dhkd.org  
Website: www.dhkd.org

Kat: 5-6 Bahçekapi

Underwater Research Society / Mediterranean Seal Research Group
---

Ms Cem Kirac  
P.O. Box 420  
Yenisehir

UNEP/BUR/59/3  
Annexe IV  
Appendice 1  
page 22

Ankara 6444  
Turkey

Tel:  
Fax: 90 312 23 16 501  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website: [www.sad-uwrs.org/afag](http://www.sad-uwrs.org/afag)

Yenisehir

University of the Mediterranean	UNIMED
---------------------------------	--------

Mr Franco Rizzi  
General Director  
Corso Vittorio Emanuele II, 244  
Rome 186  
Italy

Tel: (+39) 06 499.18.628 or 7  
Fax: (+39) 6 499 18 582  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [unimed@uniroma1.it](mailto:unimed@uniroma1.it)

World Wildlife Fund for Nature	WWF
--------------------------------	-----

Mr Paolo Guglielmi  
Marine Officer  
Via Po 25/c  
Rome 198  
Italy

Tel: (+39) 06 844.97.227  
Fax: (+39) 06 84 13 866  
Contact Person e-mail: [pguglielmi@wwfmedpo.org](mailto:pguglielmi@wwfmedpo.org)  
General e-mail:  
Website: [www.panda.org](http://www.panda.org)

CEFIC EUROCHLOR
-----------------

M. Arseen Seys  
Directeur  
4, avenue E. Van Nieuwenhuysse  
Bruxelles 1160  
Belgium

Tel: (+32) 2 67.67.211  
Fax: (+32) 2 67 67 241  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [eurochlor@cefic.be](mailto:eurochlor@cefic.be)  
Website: [eurochlor.org](http://eurochlor.org)

**ANNEXE V**

**CALENDRIER AU 10 SEPTEMBRE 2002 DES REUNIONS  
ORGANISEES DANS LE CADRE DU PAM**

<b>Meeting</b>	<b>Date, Place</b>	<b>Organizer &amp; co-sponsor (co-sponsor in brackets)</b>	<b>Responsible Officer</b>	<b>Report Status</b>
	<b>2002</b>			
Expert Meeting on Coastal Erosion	11-12 January Split	PAP/RAC	M. Prem	PAP-4/CE/02/EM.1
CAMP: Improving the Implementation Regional Workshop	17-19 January Malta	UNEP-MEDU PAP/RAC METAP	I. Trumbic A. Alm	PAP/RAC MAP/METAP/ W.2/1
Meeting of National Legal and Technical Experts on the Amendments to the Emergency Protocol to the Barcelona Convention	20-22 January Malta	UNEP-MEDU (MALTA)	L. Chabason R. Patruno U. Da Cruz	UNEP(DEC)/ MED WG.197/2
Conference of Plenipotentiaries on the Amendments to the Emergency Protocol to the Barcelona Convention	24-25 January Malta	UNEP-MEDU REMPEC	L. Chabason H. Da Cruz R. Patruno D. Domovi	Issued
First Meeting of the ad-hoc Technical Committee to select Pollution Hot Spots for the Preparation of the Pre-investment Studies within the GEF Project	28-29 January Athens	UNEP- MEDU/GEF	A. Baric F.S. Civili	UNEP(DEC)/ MED/GEF WG.198/5
Meeting of Consultants involved in PAP Activities within CAMP Algeria	28-29 January Marseille	PAP/RAC	Z. Skaricic	PAP- RAC.ALG/2002/R .1/1
Train the Trainers Workshop	4-8 February Tunis	METAP(CITET)	A. Baric	Issued
Train the Trainers Workshop	24 Feb-1 Mar. Tunis	METAP(CITET)	A. Baric	Issued
RAC Directors Meeting	11 March Antalya	UNEP-MEDU	L. Chabason A. Hoballah H. Da Cruz	Issued
Mediterranean Symposium on Marine and Coastal Protected Areas	6-10 March Roses & l'Estartit (Spain)	SPA/RAC (MINISTRY OF ENVIRON. CATALUNYA)	C. Rais S. El Asmi H. Da Cruz	to be issued by MEDU/ SPA/RAC

7 <sup>th</sup> MCSD Meeting	13-16 March Antalya	UNEP-MEDU	A. Hoballah	UNEP(DEC)/ WG.188/4
Experts' Consultation Meeting for MED POL Database Management	14-15 March Athens	UNEP-MEDU/ MEDPOL	C. Beken F.S. Civili	UNEP(DEC)/ MED WG.202/3
SAP Workshop on Pilot Projects Development and Implementation	15-16 March Split	PAP/RAC	D. Povh	EI/2002/EM.2./2
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties	18-19 March Damascus	UNEP-MEDU SYRIA	A. Chabason H. Da Cruz	UNEP/BUR/58/4
Second Meeting of ad hoc Technical Committee	21-22 March Tirana	UNEP-MEDU/ GEF	A. Baric	UNEP(DEC)/ MED/GEF WG.208/1
GEF Second Meeting of the Inter-Agency Steering Meeting	21 March Tirana	UNEP-MEDU/ GEF (ALBANIA)	A. Baric	UNEP(DEC)/ MED/GEF WG.199/3
GEF Second Meeting of the Coordination Committee	22 March Tirana	UNEP-MEDU/ GEF (ALBANIA)	A. Baric	UNEP(DEC)/ MED/GEF WG.200/3
First Meeting of MedMPA Partners and National vis-à-vis	26-28 March Tunis	SPA/RAC	M. Hentati C. Rais	
Legal Experts Seminar for Maghreb Countries	15-16 April Algiers	UNEP-MEDU	H. Da Cruz F.S. Civili	
Meeting of the Associates to the Action Plan for the Conservation of Marine Vegetation in the Mediterranean Sea	24-25 April Marseille	SPA/RAC	C. Rais	
SAP BIO Advisory Committee	7-8 May Tunis	SPA/RAC	M. Hentati G. Torchia	
Experts' Meeting on the Management of Brine Discharges	16-18 May Forlí	UNEP-MEDU/ MEDPOL	F. Abousamra F.S. Civili	UNEP(DEC)/ MED WG.205/5
Experts' Meeting on Information Awareness and Public Participation for East Adriatic Countries, Malta, Cyprus, Turkey and Israel	17-18 May Split	UNEP-MEDU	B. Kamal	Progress, Information Report issued
Meeting on the Reporting System	20-21 May Athens	UNEP-MEDU	H. Da Cruz	
Expert Meeting on Cleaning House Mechanism for Integrated Coastal	20-21 May Split	PAP/RAC	D. Povh	PAP/2002/CH. M.1

Management				
Workshop on the Ecosystem approach and Biological Indicators	21-22 May Tunis	RAC/SPA CBD SECRETARIAT (GFCM)	M. Hentati C. Rais	
Coordination Meeting with the CBD Secretariat and the MCH	23-24 May Tunis	SPA/RAC	A. Hentati A. Ouerghi	
Inception Workshop for CAMP Lebanon	27-28 May Beirouth	PAP/RAC	I. Trumbic S. Mehdi	
Second Meeting of National Authorities from Algeria, Morocco, Tunisia for Sub-regional Agreement in the South Western Mediterranean	27-28 May Biserta	REMPEC	R. Patrino D. Domovic Consultant	
Training Course on Legal and Management Instruments for the Protection of the Mediterranean Coasts	6-8 June Mallorca	UNEP-MEDU	H. Da Cruz	
Workshop on the Development of Action Plans concerning the Impact of Fishery on Biodiversity (SAP BIO Project)	18-19 June Tunis	SPA/RAC COPEMED	M. Hentati G. Torchia	
Ad hoc Meeting with Specialists (Action Plan on Cartilaginous Fish)	20-21 June Tunis	SPA/RAC	G. Torchia	
EIA Regional Workshop	22-26 June Tunis	UNEP-MEDU/ GEF METAP (CITET)	A. Baric	
Administration Meeting	27-28 June Athens	UNEP-MEDU	K. Ben Salah	notes
RAC Directors Meeting	1-2 July Delphi (Greece)	UNEP-MEDU	L. Chabason A. Hoballah H. Da Cruz	
Experts' Meeting for the Preparation of the MSSD	3 July Athens	UNEP-MEDU	A. Hoballah	Issued
Expert Meeting on MED Open Internet based Training Course on ICAM	26-27 July Split	PAP/RAC	D. Povh	
Expert Meeting on the Feasibility Study for the Protocol on Coastal Zone Management	9-10 Sept. Athens	PAP/RAC	I. Trumbic	to be issued by PAP/ARC

NDA Subregional meeting (Syria, Egypt, Lebanon, Libya)	10-11 Sept. Damascus	UNEP-MEDU/ MEDPOL GEF	F. Abousamra	to be issued by MEDU
Inception Workshop for CAMP Algeria	15-16 Sept. Algiers	PAP/RAC	I. Trumbic K. Graba	to be issued by PAP/RAC
NDA Subregional Meeting (Croatia, Bosnia & Herzegovina, Albania, Slovenia)	17-18 Sept. Split	UNEP-MEDU/ MEDPOL GEF	F. Abousamra	to be issued by MEDU
Meeting of National Operational Authorities of Cyprus, Egypt, Israel	23-24 Sept. Larnaca	REMPEC	R. Patrino D. Domovic	to be issued by REMPEC
NDA Subregional Meeting (Morocco, Algeria, Tunisia)	24/25 Sept. (tentative)	UNEP-MEDU/ MEDPOL GEF	F. Abousamra	to be issued by MEDU
Ad hoc Meeting with Specialists (Action Plan on Monk Seal)	28-29 Sept. Syria	SPA/RAC	M. Hentati G. Torchia	to be issued by SPA/RAC
Mediterranean Training Workshop on Posidonia meadows	September Kerkennah	SPA/RAC	C. Rais	to be issued by SPA/RAC
Experts' Meeting on Mediterranean Regional Strategy for Information Awareness and Public Participation	September (tentative) Athens	UNEP-MEDU	B. Kamal	to be issued by MEDU
Meeting of Experts for the Elaboration of the Draft Action Plan on Cartilaginous Fish	10-12 Oct. Rome	SPA/RAC	M. Hentati G. Torchia	to be issued by SPA/RAC
Task Force for MCS D Perspectives	14-15 Oct. Barcelona	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU
Bureau Meeting of the Contracting Parties	17-18 Oct. Monaco	UNEP-MEDU MONACO	L. Chabason H. Da Cruz	to be issued by MEDU
NDA Subregional Meeting (Monaco, Greece, Italy, Spain, France)	end October Monaco (tentative)	UNEP-MEDU/ MEDPOL GEF	F. Abousamra	to be issued by MEDU
Meeting of Experts on Harmonization of Sub-regional Information Strategies	October Athens	UNEP-MEDU	B. Kamal	to be issued by MEDU
Meeting of Experts for the Elaboration of A Draft Action Plan for the Control of Invasive Species Introduction	October (tentative) Barcelona	SPA/RAC	M. Hentati C. Rais	to be issued by SPA/RAC
Meeting of MCS D Steering Committee	11-12 Nov. Calvia (Spain)	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU
6th REMPEC's Focal Points Meeting	25-29 Nov. Malta	REMPEC	R. Patrino D. Domovic	to be issued by REMPEC

			E. Sampatakakis Prog. Officer Prevention	
Final Presentation Conference for CAMP Malta	28-29 Nov. Malta	PAP/RAC	I. Trumbic L. Vella	to be issued by PAP/RAC
Regional Training Course for River Management	November (tentative) France	UNEP-MEDU/ MEDPOL GEF	F. Abousamra	to be issued by MEDU
Meeting of National Experts and NGOs for Mediterranean Information Strategy	Nov.-Dec. (tentative) Athens	UNEP-MEDU	B. Kamal	to be issued by MEDU
First Regional Conference on Protection of the Environment of the Mediterranean Sea	2-4 Dec. Malta	REMPEC	D. Domovic	to be issued by REMPEC
GEF/MEDPOL Meeting	9-12 Dec. Catania	UNEP-MEDU	F.S. Civili	to be issued by MEDU
Ad hoc Meeting for the Species of Birds listed in Annex II of the SPA Protocol	12-13 December Tunis	SPA/RAC	M. Hentati A. Ouerghi	to be issued by SPA/RAC
Regional Conference on the Implementation of MARPOL 73/78 and REMPEC Protocol in the Mediterranean	2002 (tentative) Athens	GREEK MINISTRY OF MERCHANT MARINE/ REMPEC/ IMO/UNEP	R. Patrino Prog. Officer Prevention	to be issued
Experts Meeting on "Orientations" and Preparation of a Mediterranean Sustainable Development Strategy	Dec./Jan.2003 (tentative) Barcelona	UNEP-MEDU CP/RAC	A. Hoballah	to be issued by MEDU
	<b>2003</b>			
Experts Meeting on "Orientations" for MCSD	13-15 Jan. Barcelona	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU
8th Meeting of the MCSD	7-9 April Algiers	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU



ANNEXE VI

**FONDS REGIONAL D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA  
PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEEENNE  
CONTRE LA POLLUTION**

**Position des contributions au 31 août 2002  
(Exprimées en dollars E.U.)**

COUNTRIES	Unpaid pledges for 2001 & prior yrs	Adjustments	Pledges for 2002	Collections during 2002 for 2002 and fut. yrs	Collections during 2002 for prior yrs	Unpaid pledges for prior yrs.	Unpaid pledges for 2002 & prior yrs
Albania	25	0	3,490	3,490	0	25	25
Algeria	51,834	0	52,352	52,352	51,834	0	0
Bosnia & Herzegovina	53,955	0	14,958	0	0	53,955	68,913
Croatia	47,883	0	48,362	0	47,883	0	48,362
Cyprus	0	0	6,980	6,980	0	0	0
European Commission	0	0	124,647	124,647	0	0	0
Egypt	165	0	24,431	24,431	0	165	165
France	0	0	1,893,125	1,893,125	0	0	0
Greece	138,714	0	140,102	0	0	138,714	278,816
Israel	0	0	73,291	73,291	0	0	0
Italy	590,683	0	1,564,060	1,516,834	590,683	0	47,226
Lebanon	25	0	3,490	0	0	25	3,515
Libyan Arab Jamahiriya	0	0	98,222	0	0	0	98,222
Malta	25	0	3,490	3,490	25	0	0
Monaco	0	0	3,490	3,470	0	0	20
Morocco	27,375	0	13,961	0	0	27,375	41,336
Slovenia	0	0	33,405	33,378	0	0	27
Spain	0	0	747,378	747,378	0	0	0
Syrian Arab Rep.	7,424	0	13,961	0	0	7,424	21,385
Tunisia	(10,163)	0	10,470	0	0	(10,163)	307
Turkey	0	0	112,182	112,182	0	0	0
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976	469,976
<b>T o t a l</b>	<b>1,377,921</b>	<b>0</b>	<b>4,985,847</b>	<b>4,595,048</b>	<b>690,425</b>	<b>687,496</b>	<b>1,078,295</b>

Additional Contributions							
European Commission	0	0	545,399	0	0	0	545,399
Host Country *	0	0	400,000	0	0	0	400,000
UNEP Env. Fund	0	0	50,000	0	0	0	50,000
<b>T o t a l</b>	<b>1,427,921</b>	<b>0</b>	<b>5,981,246</b>	<b>4,595,048</b>	<b>690,425</b>	<b>687,496</b>	<b>2,073,694</b>

**N.B. Amounts in brackets mean credit to the Government**

The **additional contributions** are included in this report for information purposes only.



## ANNEXE VII

### ANALYSE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT CÔTIER (PAC)

*Contribution du CAR/PAP, pour la réunion du Bureau à Monaco les 17 et 18 novembre 2002, ainsi que celui-ci l'avait demandé en conclusion du point 3 de son ordre du jour lors de sa réunion de Damas (18-19 mars 2002), à savoir "une analyse de la situation des projets PAC, sur la base de la documentation antérieure et des études de faisabilité, afin de diagnostiquer les problèmes, les obstacles rencontrés et les enseignements tirés".*

1. Le Programme d'aménagement côtier (PAC) du PAM a démarré en 1989, après que les Parties contractantes eurent décidé à leur réunion d'Athènes qu'un tel programme pourrait grandement contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention de Barcelone, notamment pour le développement et la gestion environnementale des zones côtières de la Méditerranée. Le programme a été conçu à la lumière de l'expérience acquise au cours de la période précédente par le Programme d'actions prioritaires, lequel avait lancé des projets pilotes dans quatre pays. Les quatre premiers projets PAC ont concerné: la baie de Kastela (Croatie), l'île de Rhodes (Grèce), le littoral syrien et la baie d'Izmir (Turquie).
2. Après la Conférence de Rio, les projets PAC ont commencé à être envisagés comme les éléments déterminants d'une stratégie du PAM axée sur les zones côtières de la Méditerranée. Ils ont été traités comme une forme sans précédent de coopération pour résoudre les problèmes concrets de ces zones. Pour ce faire, l'on a eu recours à l'outil majeur que constitue la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Les projets avaient pour objectif essentiel de contribuer à promouvoir et à réaliser le développement durable du littoral méditerranéen. Plus concrètement, ils visaient à intégrer la protection de l'environnement au développement socio-économique. Comme les projets PAC étaient aussi un exercice coordonné de toutes les composantes du PAM, ils étaient appréhendés comme un moyen de prouver que ces composantes pouvaient agir de manière intégrée pour résoudre les problèmes d'environnement à l'échelon sous-national et local.
3. En raison de leur grande visibilité, les projets PAC ont toujours attiré l'attention, à commencer dans les pays où ils étaient exécutés. Les activités pilotes menées au niveau local, comme elles font intervenir de nombreux acteurs et ont des incidences sur la gestion des ressources côtières, suscitent un vif intérêt. Il se pourrait que cela ait eu un impact sur l'ensemble du PAM, car nombreux étaient ceux qui voyaient celui-ci comme une organisation capable uniquement d'intervenir au niveau régional. Avant le PAC, le niveau sous-national était tenu pour être du ressort exclusif des autorités nationales. Du fait de l'intérêt que les autorités nationales ont manifesté à l'égard du PAC une fois qu'il a été lancé, il est devenu évident que le PAM pouvait intervenir également au niveau sous-national, complétant de la sorte les activités qu'il menait au niveau régional.
4. Une fois achevés les quatre premiers projets PAC en 1993, plusieurs autres PAC ont été lancés, bien que le milieu des années 90 ait été une passe difficile pour le PAM, notamment au plan financier. Le deuxième cycle de projets PAC a inclus le littoral albanais, la région de Fuka-Matrouh (Égypte), la ville de Sfax (Tunisie) et le littoral israélien. Le troisième cycle a inclus la côte nord-ouest de Malte, la côte sud du Liban et l'agglomération urbaine d'Alger (Algérie). Ces 11 projets sont, au total, ceux qui ont été achevés, qui sont sur le point de l'être ou qui viennent tout juste de démarrer sur la base d'accords signés entre les gouvernements respectifs et le PAM. Les études de faisabilité pour les nouveaux projets PAC à Chypre et en Slovénie ont été menées à bonne fin, tandis que pour le Maroc l'étude vient d'être commandée. L'admission la plus récente au sein de la "famille PAC" est l'Espagne, qui s'est employée avec vigueur à obtenir l'appui

du PAM en vue d'un projet dans la région de Murcia. La mise de fonds engagée, en moyenne, dans chaque projet PAC par toutes les parties concernées (à savoir: le PAM, directement en espèces ainsi qu'en temps de travail et en frais de voyage de ses experts; les autorités nationales, en espèces et en nature; et d'autres partenaires) est estimé à 1 million d'euros. Le nombre d'experts nationaux et internationaux intervenant dans le cadre de chaque projet PAC se situe entre 50 et 100.

5. Le PAM et ses composantes ont fait des progrès et acquis de la maturité dans la mise en œuvre des activités du PAC. Depuis la phase de "tâtonnement" initiale, qui se caractérisait par un grand nombre d'activités au financement fort modique, le PAC s'est développé en un processus qui ressemble fort à une démarche de gestion environnementale, avec notamment les stades suivants: déclenchement initial; décision des Parties contractantes; élaboration de l'étude de faisabilité; établissement du mandat et de l'accord du projet; signature de l'accord; préparation du rapport de lancement; atelier de lancement; fixation des spécifications techniques de chaque activité; mise en œuvre des activités; bilan de mi-parcours; élaboration du rapport intégré final; conférence finale; et suivi. Il a été décidé en 1998 que le CAR/PAP serait le coordonnateur général pour le compte du PAM, les autres Centres étant chargés de l'exécution des activités qui relèvent de leur domaine de compétence.
6. Les Parties contractantes ont constamment apporté leur appui au PAC en émettant des recommandations pertinentes et en inscrivant des crédits budgétaires modestes pour la poursuite de sa mise en œuvre chaque année. La CMDDD a soutenu indirectement des projets PAC en soumettant aux Parties contractantes la recommandation visant à mener des projets pilotes dans les zones côtières. Les Parties contractantes ont adopté la recommandation en 1997, à Tunis. Un "Livre blanc sur la gestion des zones côtières en Méditerranée" a été publié en 2001 et a reçu un large écho dans la région; il y est notamment proposé que des projets locaux permettant une application efficace de la GIZC contribuent à la réalisation du développement durable des zones côtières. Mais l'appui le plus vigoureux apporté au PAC est venu des pays eux-mêmes, qui ont constamment témoigné d'un vif intérêt pour sa mise en œuvre au point de créer une "file d'attente" pour l'adoption des projets.
7. Les efforts déployés pour améliorer l'efficacité des projets PAC ont été à maintes reprises examinés en diverses enceintes et à tous les niveaux du PAM, ce qui a donné lieu à l'adoption de recommandations pertinentes. Tel a été le cas lors des réunions des Parties contractantes, des sessions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD) et de réunions internationales organisées par le PAM. Ce thème a également fait l'objet de plusieurs évaluations établies spécifiquement pour ce type de projet, comme les initiatives PAM/METAP d'évaluation approfondie, dont les résultats ont été examinés à l'atelier PAM/METAP sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée (Le Caire, 2 et 3 juin 1998). L'analyse "Programme d'aménagement côtier du PAM: un cadre stratégique pour l'avenir" a été réalisée par le CAR/PAP en 2001. Deux évaluations du CAR/PAP, l'une menée par le PNUE en 1998, et l'autre par des évaluateurs externes en 2001, ont fait grand cas des projets PAC. À l'issue d'une analyse approfondie, les deux évaluations ont conclu que ces projets jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre des activités du PAM et du CAR/PAP.
8. Il n'en reste pas moins que le CAR/PAP est conscient des problèmes que pose la mise en œuvre du PAC et qu'il s'efforce d'en accroître l'efficacité. L'un des problèmes majeurs tient à la disproportion que l'on constate entre, d'une part, la volonté réelle qu'ont les pays de réaliser ces projets, et, d'autre part, les ressources financières allouées à cet effet. Par conséquent, la nécessité d'améliorer la mise en œuvre du PAC pour répondre aux besoins de la région, de développer la vision du PAM et de généraliser la démarche de la GIZC est un objectif permanent du CAR/PAP. L'on citera, parmi les améliorations essentielles qui s'imposent:
  - l'accent à mettre sur la réalisation des objectifs et de la stratégie du PAM;
  - une association plus large du secteur privé, du grand public, des ONG et d'autres utilisateurs finaux et partenaires;

- une approche d'intégration sectorielle forte;
  - la garantie, dès le démarrage d'un projet, que des activités de suivi auront bien lieu;
  - des améliorations de la coordination et de l'intégration des activités menées par les composantes du PAM;
  - une amélioration constante du renforcement des capacités et des activités de formation; et
  - la diffusion de l'information et des résultats du projet.
9. Jusqu'à présent, la principale faiblesse du processus PAC a été l'absence d'un suivi au sein des pays concernés, par suite du manque de fonds au stade de l'"après-projet". Avec la génération actuelle de PAC, l'on s'attache désormais à mobiliser des fonds pour appuyer les activités de suivi. Parmi les PAC ayant réussi à assurer un certain degré de suivi figurent: le PAC "Baie de Kastela" (Croatie), qui a permis d'attirer des fonds des secteurs public et privé qui ont été investis dans une station d'épuration des eaux usées dans la zone concernée; le PAC "Albanie", où le projet a entraîné un financement important de la Banque mondiale; le PAC "Rhodes" qui a donné lieu à un financement important de la BEI; et le PAC "Malte" où les activités relatives à la gestion des ressources en eau ont attiré un concours complémentaire de fonds de la CE. Il conviendrait de s'employer davantage à définir des mécanismes de financement durable pour appuyer les activités liées aux PAC et d'explorer plus soigneusement les possibilités de mobiliser le secteur privé pour un éventuel parrainage d'activités des PAC, ce qui permettrait de moins faire appel aux agences multilatérales et bilatérales de développement, solution qui ne favorise pas toujours la durabilité des projets. Pour améliorer l'adhésion des pays aux PAC, laquelle a parfois fait défaut, les Parties contractantes pourraient être incitées à contribuer en espèces à leurs projets nationaux, ce qui engendrerait une meilleure appropriation des projets et ouvrirait des perspectives plus prometteuses de suivi. Par exemple, dans le PAC "Algérie", un portefeuille d'investissements urgents fait désormais partie intégrante et impérative du projet et devrait se solder par des propositions concrètes de projets de suivi à soumettre à des bailleurs de fonds, investisseurs, organisations internationales, banques, etc. Un exercice similaire a également été réalisé avec succès dans le PAC "Sfax" en Tunisie.
  10. Qui plus est, pour répondre aux besoins stratégiques de la région et compte tenu des conclusions et recommandations évoquées plus haut, des propositions concrètes de nouveaux types de projets PAC ont été mises au point. Ces nouveaux projets associent PAC national, PAC sous-régional et PAC transfrontalier. En plus de la structure existante du PAC, ils offrent la possibilité d'étendre la portée territoriale des PAC et impliquent l'élaboration de documents d'une nature plus stratégique, axée sur le long terme.
  11. En janvier 2002, une évaluation détaillée des PAC a été effectuée conjointement par le PAP et le METAP dans le cadre de l'atelier "Programmes d'aménagement côtier: améliorer la mise en œuvre", qui s'est tenu à Malte et où ont été présentés les expériences acquises et les enseignements tirés des programmes d'aménagement côtier exécutés jusqu'à ce jour. Les participants à l'atelier ont reconnu le rôle très important des projets PAC et d'autres initiatives régionales en matière de GIZC, qui ont notablement contribué à accroître la prise de conscience et la connaissance de la gestion du littoral aux niveaux national et local dans la région méditerranéenne.
  12. L'atelier a conclu que les projets devraient servir de catalyseurs pour stimuler le processus régional et national à long terme de GIZC. Il a également reconnu que les résultats des initiatives de GIZC dans la région devaient conduire à un processus de GIZC durable, avec définition de politiques, allocations budgétaires conséquentes, renforcement institutionnel, gestion de zones spécifiques, mise en place de mécanismes de coordination et de partenariats, investissements dans les infrastructures, protection et réhabilitation, sensibilisation et renforcement des capacités. L'atelier a formulé des recommandations qui devraient contribuer à la durabilité de la GIZC dans la région (voir appendice 1).

13. En conclusion, le processus du PAC, dans son cours actuel, se poursuit en tenant compte des enseignements tirés et des déficiences constatées, en mettant avant tout l'accent sur la participation nationale et en suscitant une appropriation au sein des pays concernés. Une attention toute particulière doit être accordée à l'allocation par le PAM de ressources financières pour appuyer les PAC ainsi que de ressources humaines par le biais des CAR impliqués, d'autant que trois PAC sont actuellement en cours d'exécution et qu'il est prévu que des accords vont prochainement être établis pour quatre autres, ce qui imposera au PAM de nouvelles obligations.

**APPENDICE 1  
de l'ANNEXE VII**

**Recommandations de l'atelier PAM/METAP  
"Programmes d'aménagement côtier: améliorer la mise en œuvre"  
(Malte, 17-19 janvier 2002)**

**Gestion**

1. Les efforts visant au consensus sur un cadre juridique régional de la GIZC devraient être poursuivis. Le pas suivant à accomplir dans ce sens devrait être la préparation d'un document de travail sur les options possibles et les avantages escomptés d'une charte ou d'un protocole régional.
2. L'engagement des autorités nationales est décisif pour la réussite de la GIZC. L'existence ou l'établissement de mécanismes appropriés, impliquant tous les organismes administratifs concernés, est une des conditions préalables au lancement, à la conception, au développement et à la mise en œuvre de la GIZC.
3. Des mécanismes nationaux de coordination de la GIZC devraient être créés, contribuant en premier lieu à l'implication du secteur privé et de la société civile.
4. La participation des autorités locales à la GIZC devrait être encouragée. La désignation de comités, de coordonnateurs et d'experts locaux est cruciale pour assurer l'appui local et l'adhésion aux projets concernant le littoral.

– ***Approche participative***

5. La participation des groupes d'intérêt devrait être développée comme un objectif mesurable dans tous les projets, et des techniques de participation devraient être élaborées.
6. Les groupes d'intérêt devraient prendre part à toutes les phases du projet, de la planification à la mise en œuvre, pour assurer l'appui au projet, contribuer à son développement et améliorer sa mise en œuvre.

– ***Indicateurs de suivi et d'évaluation***

7. Des indicateurs et des systèmes de suivi et d'évaluation externe devraient être développés comme partie intégrante des accords relatifs aux projets pour évaluer la mise en œuvre effective des projets de GIZC dans toutes les phases (avant, pendant et après).
8. Les projets devraient comprendre une analyse des risques, des hypothèses et des facteurs extérieurs critiques pour augmenter la flexibilité et la capacité à rendre compte du déroulement des projets.

– ***Synergie et coopération***

9. Les questions prioritaires relatives à la GIZC devraient être identifiées dans le but de susciter l'attention régionale et de permettre des synergies entre les initiatives, et ce pour assurer une utilisation plus rationnelle des ressources internationales et nationales.
10. Les bailleurs de fonds internationaux, tels que le PAM et le METAP, devraient être encouragés à créer des partenariats et à engager des activités communes, en tenant compte des recommandations du présent atelier.

– ***Cofinancement et financement***

11. Le cofinancement des projets par les gouvernements des pays hôtes et les sources locales devrait être encouragé comme une déclaration d'engagement national.
12. Le cofinancement des projets est encouragé pour appuyer la collecte de fonds internationaux et nationaux.

– **Partenariats secteurs public-privé-ONG**

13. Les partenariats secteurs public-privé-ONG et la création d'un marché pourraient être introduits suivant des procédures bien établies et transparentes pour compléter un financement public limité.
14. Il convient d'étudier les rapports coût-bénéfices des financements locaux en relation avec l'implication et l'engagement des collectivités locales dans la mise en œuvre.

– **Partage des connaissances et des informations**

15. Les connaissances et les expériences régionales et sous-régionales devraient être partagées par le biais d'un échange accru des informations sur les bonnes pratiques relatives aux interventions de GIZC aux niveaux national et local, d'une communication entre les projets, d'un suivi thématique, d'une coopération accrue entre réseaux, notamment à travers un site Internet .
16. Les réseaux régionaux existants devraient être renforcés et un nouveau réseau régional de praticiens de la gestion côtière devrait être créé.
17. La coopération entre le PAM/PAP et les autres programmes de mers régionales en matière de GIZC devrait être renforcée.

– **Conception et mise en œuvre des programmes et projets**

18. Les projets devraient identifier les questions clés, définir les priorités et déterminer les outils d'un processus participatif.
19. Les bénéfices économiques de la GIZC devraient être quantifiés dans la mesure du possible. L'utilisation des méthodes économiques, y compris l'analyse coût-bénéfices, devrait être encouragée dans la conception des projets et programmes.
20. L'utilisation abusive des incitations économiques (particulièrement dans l'agriculture, la pêche et le tourisme) devrait être identifiée et remise en question.
21. Des projets thématiques devraient être formulés pour traiter des questions régionales clés et susciter l'échange d'expériences entre les programmes et projets régionaux.